



Bulletin Officiel

N° 5101 Lundi 09 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

MONOPRIX

2

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO –

HEXABYTE – AGO -

3

ASSURANCES CARTE – AGO -

4

CARTE VIE – AGO -

4

ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA – AGO -

5

ASSURANCES MAGHREBIA – AGO -

6

NEW BODY LINE SA – AGO -

7

PROJET DE RESOLUTIONS

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF – AGO -

8-9

HEXABYTE – AGO -

10-12

INFORMATIONS POST AGO

GIF FILTER – AGO -

13-18

EURO-CYCLES – AGO -

19-23

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOMOCER

24-27

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »

28-32

EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 »

33-36

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATIJARI LEASING 2016-1 »

37-41

COURBE DES TAUX

42

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

43-44

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- HEXABYTE
- HANNIBAL LEASE
- LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF -
- ADWYA
- MONOPRIX

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- HEXABYTE
- MONOPRIX
- HANNIBAL LEASE

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » – MONOPRIX

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) – MONOPRIX - réuni le mardi 03 mai 2016, a arrêté les États Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2015.

Il en ressort qu'au terme de l'exercice 2015, le résultat individuel s'est élevé à 4 735 251 DT contre 10 106 756 DT en 2014 et le résultat consolidé global s'est établi à 3 992 672 DT contre 2 430 517 DT en 2014.

Le conseil d'administration précise que:

- La baisse de résultat au niveau individuel trouve son origine dans le fait que le résultat 2014 comportait des remontées importantes de résultats cumulés des filiales.
- Le résultat d'exploitation avant amortissements et provisions (EBITDA) de l'exercice 2015 a enregistré une évolution de 11,5% par rapport à celui de 2014.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 10 juin 2016 à 10h et de lui proposer la distribution d'un dividende de quatre cent millimes (0,400DT) par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société HexaByte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 01 juin 2016 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015
- ♦ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2015
- ♦ Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015
- ♦ Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 et distribution des dividendes
- ♦ Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- ♦ Régulation du cours des actions Hexabyte
- ♦ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- ♦ Renouvellement des mandats des administrateurs
- ♦ Information sur les franchissements de seuil des participations dans le capital de Hexabyte
- ♦ Quitus aux administrateurs,
- ♦ Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 16 mai 2016 à 10h00 au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2015 .
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
3. Approbation de conventions réglementées.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
6. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2015 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2015.
7. Ratification de la nomination d'un administrateur.
8. Fixation des jetons de présences.
9. Pouvoirs.

2016 - AS - 3508

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 mai 2016 à 9 heures au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2015.
- 2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées.
- 3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2015 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Fixation des jetons de présences ;
- 6- Pouvoirs.

2016 - AS - 3509

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

La Société Assurances Maghrebias Vie S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle convoque en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 13 mai 2016** à 9h30 au siège de la Société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2015 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2015 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

La Société Assurances Maghreb

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite
1002 Tunis Belvédère

La Société Assurances Maghreb S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 13 mai 2016 à 11h30 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **ASSURANCES MAGHREBIA S.A**

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2015 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2015 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015.

- **GRUPE ASSURANCES MAGHREBIA « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A –ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES S.A.R.L»**

- 1) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe sur l'exercice 2015 ;
- 2) Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 3) Approbation du Rapport de Gestion et des Etats Financiers Consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2015.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 31 mai 2016 à 11 h à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2015.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2015.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société

AVIS DE SOCIETES

مشروع القرارات**الصناعات الكيماوية للفليور**

المقر الاجتماعى : 4 مكرر ، نهج أمين العباسى 1002 تونس البلفدار

مشروع القرارات التى ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة العادية التى ستعقد يوم 19 ماي 2016.

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية، بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقب الحساب وعلى القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2015 حسب النظام المرجعي لقا المحاسبة، تصادق على كل ما ورد بها، كما تصادق على كل العمليات المبوبة في ه القوائم وفق ما وقع تقديمها لها.

القرار الثاني :

بعد استماعها إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 والفصل 475 في مجلة الشركات التجارية، تصادق على كل ما جاء بالتقرير المذكور أعلا

القرار الثالث :

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2015 على النحو التالي :

- نتائج 2015 611 532 دت

- رصيد منقول 2014: 7 689 017 دت

المجموع : 8 300 549 دت

- الاحتياطات القانونية : 0 دت

الأرباح القابلة للتوزيع : 8 300 549 دت

- الأرباح الموزعة:

- حصة كلّ سهم

0,650 دت.

- مجموع الأرباح الموزعة

1 365 000 دت

- رصيد منقول 2015 :

6 935 549 دت

- Suite -

علما أنه وقع اقتطاع حصّة الأرباح الموزّعة بقيمة **1 365 000** د.ت بالكامل من الرّصيد الم لسنة 2013 والذي يمثل نتائج مرحلة عن السنّة المذكورة وسابقتها.

القرار الرابع :

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تامًا وبدون تحقّظ لإدارتهم الشركة خلال السنة المالية 2015 المختومة بتاريخ **2015.12.31**.

القرار الخامس :

بعد إعلامها باقتراح مجلس الإدارة ، توافق الجلسة العامة العادية على كتاريخ بدء توزيع مرابيح 2015 وذلك عن طريق شبابيك التونسية للمقاصة **TUNISIE CLEARING** وشبابيك شركتنا.

القرار السادس :

تحدد الجلسة العامّة العادية المبلغ الإجمالي لمنحة الحضور 2016 بـ...180.. ألف كما تحدد مبلغ 4000 د.ت كمنحة لكلّ عضو من لجنة المراقبة الدائمة للشركة.

القرار السابع :

تقرّر الجلسة العامّة العادية تعيين شركة C.N.B.A كمراقب حسابات ثاني لمدة ثلاثة سنن مالية (2015 - 2016 - 2017).

القرار الثامن :

تقرّر الجلسة العامّة العادية تكوين مجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات مالية (2016- 2017 - 2018) التحوّ التالي :

- | | | |
|---------------------------|---|-------------|
| السيد الأخضر التليلي | - | مقعد واحد |
| السيد إمحمد ادريس | - | مقعد واحد |
| السيد هشام ادريس | - | مقعد واحد |
| السيد إمحمد بن هشام ادريس | - | مقعد واحد |
| الشركة العربية للتعددين : | - | ثلاثة مقاعد |
| شركة مرحبا بيتش | - | مقعد واحد |
| شركة مرحبا الدولي | - | مقعد واحد |
| شركة سالم | - | مقعد واحد |
| شركة برج خلف | - | مقعد واحد |

القرار التاسع :

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام وبكل ما ينص عليه القانون.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Société Hexabyte**

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Projet de résolutions de la société HexaByte à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 01 juin 2016.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2015 et approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dans leur intégralité.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

TROISIÈME RÉOLUTION

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2015, sans aucune réserve.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

QUATRIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2015, s'élevant à un million soixante six mille cinq cent cinq dinars 84 millimes (1 066 505,084 TND) comme suit :

Intitulé	Montant(En DT)
Résultat 2015	1 066 505,084
Résultats reportés antérieurs	794 599,202
Résultat disponible	1 861 104,286
Réserves légales	-
Bénéfices distribuables	1 861 104,286
Dividendes 0,350 dt/action (dont 66 323,977 Dinars au titre des résultats reportés de 2013 et antérieurs)	- 729 166,900
Reports à nouveau	1 131 937,386

- Suite -

Soit la distribution de trois cent (350) millimes de dividende par action correspondant à une rémunération à hauteur de 35% du nominal et dont 319 millimes sont soumis à une retenue à la source de 5% s'agissant de personnes physiques et 31 millimes ne sont pas soumis à cette retenue, et ce en application du paragraphe 7 de l'art 19 de la loi n°2013-54 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du ----

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence fixée à Mille dinars (1 000) dinars nets d'impôts par administrateur. Cette rémunération demeurera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise le Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier en vue de réguler le cours de l'action «HEXABYTE» et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier tel que modifié par les textes subséquents.

Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir au Conseil à l'effet de fixer les conditions et les modalités de rachat d'actions propres.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes M. Wadi TRABELSI pour les exercices 2016 -2017 et 2018.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats de l'ensemble des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois ans couvrant les exercices 2016 -2017 et 2018.

- M. Naceur Hidoussi,
- Arab Tunisian Investment & Development Company (ATIDCO)
- United Golf financial Services (UGFS)
- La société Challenge SIACR
- M. Aïssa Hidoussi
- Mme. Zeineb Bhira épouse Hidoussi,
- Mme. Rafiaa Bhira
- M. Mohammed Dimassi
- Mme .Ines Zalila

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

- Suite -

NEUVIÈME RÉOLUTION

En application de l'article 13 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que Monsieur Naceur HIDOUSSEI a déclaré en date du 22 février 2016, avoir franchi directement à la hausse le seuil de 50% de participation dans le capital de la société.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de la société «HEXABYTE» au titre de leur gestion de l'exercice 2015.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir à Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication du présent Procès-verbal.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
GIF FILTER SA**

Siège social: GPI KM 35 GROMBALIA 8030

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 29 avril 2016, la Société Générale Industrielle de Filtration- GIF- publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1- Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2015 qui s'est soldé par un total bilan de 23.467.284,607 DT avec un résultat déficitaire de 1.279.575,338 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les opérations effectuées en 2015 et rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2015 s'est soldé par un déficit de 1.279.575,338 DT décide de l'affecter aux postes suivants :

- Amortissements différés : 794 000,266 DT
- Reports déficitaires : 485 575,072 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015 en soulignant que le dit exercice s'est soldé par un total bilan de 23.454.143 DT avec un résultat déficitaire de 1.340.815 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Après l'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d' Administration de l'exécution de leurs mandats pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats des administrateurs messieurs Bassem LOUKIL et Walid LOUKIL et les Sociétés ECONOMIC AUTO et AURES AUTO arrivent à expiration, décide de renouveler les mandats respectifs des administrateurs sus désignés, et ce pour une nouvelle durée de trois années arrivant à expiration à l'occasion de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Les administrateurs déclarent accepter chacun le renouvellement de son propre mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le jeton de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2016 à un montant net de Six Mille dinars (6.000 DT) pour chaque administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016 à un montant net global de Dix Huit Mille dinars (18.000 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs et le Président du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -**1. 2- Le bilan après affectation du résultat comptable****BILAN APRES AFFECTATION ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2015**

(en dinar)

ACTIFS	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS		
ACTIFS IMMOBILISES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	369 889	339 896
AMORTISSEMENT	-340 924	-327 658
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	28 665	12 237
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 259 927	16 852 173
AMORTISSEMENT	-12 776 964	-12 094 805
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	6 482 963	4 757 368
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	278 483	173 500
PROVISIONS	-50 000	-50 000
<i>Immobilisations financières nettes</i>	228 483	123 500
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISEES	6 740 112	4 893 105
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	6 740 112	4 893 105
ACTIFS COURANTS		
STOCKS	5 618 850	4 698 136
PROVISIONS	-192 306	-192 306
	5 426 544	4 505 829
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	6 346 977	6 510 726
PROVISIONS	-2 284 537	-2 265 347
	4 062 440	4 245 378
AUTRES ACTIFS COURANTS	1 441 361	3 116 846
PROVISIONS	-45 214	-33 889
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	26 197	284 830
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	5 813 846	6 134 434
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	16 727 173	18 253 428
TOTAL DES ACTIFS	23 467 285	23 146 534

- Suite -**BILAN APRES AFFECTATION ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2015**

(en dinar)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL SOCIAL	10 563 994	10 563 994
RESERVES	3 604 427	3 806 349
AUTRES CAITAUX PROPRES	539 132	609 016
RESULTATS REPORTEES	-1 272 479	7 097
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	13 435 075	14 986 456
PASSIFS		
<i>PASSIFS NON COURANTS</i>		
EMPRUNTS	1 715 573	1 094 477
AUTRES PASSIFS FINANCIERS		
PROVISIONS		
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	1 715 573	1 094 477
<i>PASSIFS COURANTS</i>		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 380 967	2 183 843
AUTRES PASSIFS COURANTS	1 402 311	1 774 806
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	4 533 359	3 106 952
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	8 316 637	7 065 601
TOTAL DES PASSIFS	10 032 210	8 160 078
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	23 467 285	23 146 534

- Suite -

3- L'état d'évolution des capitaux propres

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Exercice 2015

(En dinar)

Libellés	Capital Social	Réserve légale	Réserve Statutaire	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fond social	Réserve de régularisation du cours	Autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissement	Dividendes	Résultats reportés	Amortissements Différés	Résultat de l'exercice	Total
Saldes au 31/12/2014 Avant affectation	10 442 289	1 003 806	1 174 532	1 076 088	202 598	250 000	67 795	323 512	85 503		1 42 347		487 868	15 456 339
Affectation des résultats AG-O du 26/05/2015		31 511		112 000						469 903	-125 545		-487 868	0
Distribution des dividendes 2014										-469 903				
Affectation augmentation de capital décidée par l'AGE du 23/06/2015	121 705			-112 000							-9 705			0
Saldes au 31/12/2014 Après affectation	10 563 994	1 035 317	1 174 532	1 076 088	202 598	250 000	67 795	323 512	85 503	0	7 097	0	0	14 986 456
Prelèvement sur Fond social					-201 922									-201 922
Résorption de subventions									-69 884					-69 884
Résultat de l'exercice 2015													-1 279 575	-1 279 575
Saldes au 31/12/2015 Avant affectation	10 563 994	1 035 317	1 174 532	1 076 088	676	250 000	67 795	323 512	15 620	0	7 097	0	-1 279 575	13 435 075
Affectation des résultats AG-O du 29/04/2016											-465 575	-794 000	1 279 575	0
Saldes au 31/12/2015 Après affectation	10 563 994	1 035 317	1 174 532	1 076 088	676	250 000	67 795	323 512	15 620	0	-478 479	-794 000	0	13 435 075

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**EURO-CYCLES**

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Avril 2016, la Société Euro-Cycles publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1- Résolutions adoptées**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2015, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2015 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2015	13.031.554,114 dinars
+ Report à nouveau ex 2014	10.404.005,533 dinars
TOTAL (1)	23 435 559.647 dinars
- Dividendes à distribuer	7.560.000,000 dinars
Résultats reportés Après affectation	15.875.559.647 dinars
TOTAL (2)	0

Le dividende sera mis en paiement à raison de 1,400 Dinars par action à compter du Lundi 16 Mai 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une durée de trois ans le mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2016-2017 et 2018 :

- M. HABIB ESSEYEH
- MG INVEST
- M. MICHELE BERAUDO
- M. MOHAMED REKIK

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement de la mission du commissaire aux comptes CABINET ADEL MADHI et Associés, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie (S.A.R.L) RC B2478842010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2015 à raison de dix-sept mille cinq cent Dinars net (17.500,000 D).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

- Suite -

II- Le Bilan Après Affectation du Résultat Comptable.

BILAN			
(Exprimé en Dinars)		Au 31 Décembre 2015	
	Notes	2015	2014
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles		41 821.850	38 966.350
Moins Amortissements		-39 402.487	-37 099.170
Valeur Comptable Nette		2 419.363	1867.180
Immobilisations Corporelles		10 513 271.587	8 314 786.418
Moins Amortissements		-3 729 646.883	-3 204 608.298
Valeur Comptable Nette		6 783 624.704	5 110 178.120
Immobilisations Financières		159 900.000	159 900.000
Moins Provisions		-	-
Total des actifs immobilisés		6 945 944.067	5 271 945.300
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		6 945 944.067	5 271 945.300
ACTIFS COURANTS			
Stocks		14 339 529.151	11 987 751.483
Moins Provisions		-	-
Valeur Comptable Nette		14 339 529.151	11 987 751.483
Clients et Comptes Rattachés		10 491 030.716	3 051 036.710
Moins Provisions		-104 866.004	-104 866.004
Valeur Comptable Nette		10 386 164.712	2 946 170.706
Autres actifs courants		846 881.163	2 055 883.776
Placements & autres actifs financiers		10 768 600.000	10 032 000.000
Liquidités & Equivalents de liquidités		6 303 072.879	6 449 209.086
Total des actifs courants		42 644 247.905	33 471 015.051
TOTAL DES ACTIFS		49 590 191.972	38 742 960.351

- Suite -

BILAN**(Exprimé en Dinars)****Au 31 Décembre**

	<i>Notes</i>	2015	2014
<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<i>Capital social</i>		5 400 000.000	5 400 000.000
<i>Réserves</i>		540 000.000	540 000.000
<i>Résultats reportés après affectation</i>		15 875 559.647	10 404 005.533
<i>Total des capitaux propres</i>		21 815 559.647	16 344 005.533
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		21 815 559.647	16 344 005.533
<u>PASSIFS</u>			
<i>Passifs non courants</i>			
<i>Emprunts</i>		368 189.901	446 629.538
<i>Autres passifs financiers</i>		-	-
<i>Provisions</i>		-	-
<i>Total des passifs non courants</i>		368 189.901	446 629.538
<i>Passifs courants</i>			
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>		8 606 202.778	6 552 758.333
<i>Autres passifs courants</i>		10 233 000.554	9 227 936.503
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>		8 567 239.092	6 171 630.444
<i>Total des passifs courants</i>		27 406 442.424	21 952 325.280
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		27 774 632.325	22 398 954.818
<i>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</i>		49 590 191.972	38 742 960.351

- Suite -

III-TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En dinars					
DESIGNATIONS	Capital Social	Réserves légales	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au 31/12/2013	5 400 000	540 000	2 792 770	6 737 456	15 470 227
Affectation du résultat 2013 (selon PV AGO du 15 Mai 2014)					0
Réserves légales					0
Résultats reportés			2 687 456	-2 687 456	
Dividendes				-4 050 000	-4 050 000
Augmentation du capital					0
Résultat de l'exercice 2013				10 399 379	10 399 379
Capitaux propres au 31/12/2014	5 400 000	540 000	5 480 226	10 399 379	21 819 606
Affectation du résultat 2013 (selon PV AGO du 29 Avril 2015)					0
Réserves légales					
Résultats reportés			4 923 779	-4 923 779	
Distribution des dividendes				-5 475 600	-5 475 600
Augmentation du capital					
Résultat de l'exercice 2014				13 031 554	13 031 554
Capitaux propres au 31/12/2015	5 400 000	540 000	10 404 005	13 031 554	29 375 560
Affectation du résultat 2015 (selon PV AGO du 28 Avril 2016)					0
Réserves légales					0
Résultats reportés			5 471 555	-5 471 555	0
Distribution des dividendes				-7 560 000	-7 560 000
Augmentation du capital					
Capitaux propres après affectation	5 400 000	540 000	15 875 560	0	21 815 560

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date du 03/05/2016

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars devisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées ;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires** et ce, du **16/06/2016** au **17/06/2016** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

** Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 15H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA – Intermédiaire en bourse.

***Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»

Montant : 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1^{er} août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015 » enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 09 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,374%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,435%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,556%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,616%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,631%	980,958
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,692%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,765%	1 002,478
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,813%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,888%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,221%	1 016,717
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,556
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,628
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	864,118
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,829
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,232
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,493
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,302
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,843
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,558
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,611
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,661
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,156
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,017
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,770

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,413	160,462		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,279	108,314		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,949	92,973		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,266	14,271		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,338	104,372		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,464	1,465		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,009	103,088		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,230	39,242		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,213	53,228		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	136,418	135,405		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	501,249	499,029		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	117,993	118,055		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,033	125,109		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	136,998	137,143		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,202	120,309		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,054	96,257		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	141,819	142,033		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	92,588	93,009		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,489	94,624		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	139,160	139,515		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,665	127,100		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,069	81,209		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,735	107,798		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	95,860	95,995		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	99,933	99,996		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	103,441	103,384		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,998	19,011		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 515,800	1 520,708		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 225,102	2 238,731		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	118,300	117,889		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,856	108,218		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,961	140,885		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	143,420	144,002		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,197	15,447		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 100,103	5 167,307		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 951,503	5 015,671		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,351	2,383		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,085	2,106		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,118	1,126		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,060	1,059		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,055	1,054		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,055	1,054		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	102,572	104,494		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,433	9,544		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,952	111,827		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,398	118,434		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,210	110,247
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,202	105,231
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,254	107,288
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	104,000	104,012
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,251	101,287
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,723	108,754
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,190	106,227
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,908	103,937
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,481	106,510
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,480	103,518
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,857	101,891
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	105,042	105,074
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	108,226	108,261
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,832	106,862
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,651	104,675
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,165	100,195
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,126	106,158
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,347	104,380
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,247	105,278
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,687	106,720
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,439	104,477
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,660	100,697
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,323	106,353
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,203	100,236

TITRES OPCVM
TITRES OPCVM
TITRES OPCVM
TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,308	10,311
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,729	104,758
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,354	105,384
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,855	104,891
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,257	10,260
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,758	58,643
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	133,689	133,829
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 388,352	1 391,877
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,391	114,359
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,736	109,630
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	97,725	97,589
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,933	16,926
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	267,272	267,765
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	29,044	29,015
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 287,101	2 293,183
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	72,086	71,954
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,372	55,358
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,934	101,724
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,627	85,457
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,806	10,794
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,681	11,665
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,333	14,284
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	13,017	12,937
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,848	12,875
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,187	11,201
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	142,087	142,150
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	137,037	137,100
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,533	9,554
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	101,598	101,408
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,292	79,428
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	81,786	80,954
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	99,835	99,733
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	93,940	93,788
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,480	102,410
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,478	112,059
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	101,771	100,437
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	136,902	137,687
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,722	101,894
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	100,459	101,606
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	196,964	199,550
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,018	182,647
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,890	158,406
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,635	19,523
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	141,819	145,352
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	116,859	117,226
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 521,933	8 670,846
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,375	8,400
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	84,210	85,741
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	965,480	989,857
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	500,000	5068,872	5144,111
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	113,447	113,076
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,237	9,269
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,444	81,319

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETTIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAL -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAL -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La société HexaByte, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 01 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Wadi TRABELSI.

LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

BILAN ACTIFS

Actifs	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		882 858	833 091
Moins : Amortissements Incorporelles		- 738 655	- 584 266
Immobilisations incorporelles nettes	2-1	144 203	248 825
Immobilisations corporelles		6 289 044	6 033 605
Moins : Amortissements corpo		- 5 121 695	- 4 629 479
Immobilisations corporelles nettes	2-2	1 167 348	1 404 126
Immobilisations financières		130 463	121 763
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-
Immobilisations financières nettes	2-3	130 463	121 763
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 442 014	1 774 715
Autres actifs non courants	2-4	281	44 731
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 442 296	1 819 446
ACTIFS COURANTS			
Stocks		1 230 056	2 058 080
Moins : Provisions Stocks		- 72 567	- 72 567
Stocks nets	2-5	1 157 490	1 985 513
Clients et comptes rattachés		1 624 218	1 460 148
Moins : Provisions Clients		- 327 578	- 319 001
Clients nets	2-6	1 296 640	1 141 147
Autres actifs courants		963 773	979 118
Moins : Provisions AAC		- 32 027	- 32 027
Autres actifs courants nets	2-7	931 746	947 091
Placements et autres actifs financiers		1 995 860	2 632 862
Liquidités et équivalents de liquidités	2-8	5 128 492	3 233 657
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		10 510 228	9 940 270
TOTAL DES ACTIFS		11 952 524	11 759 716

BILAN PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres		4 211 632	4 211 632
Réserves légales		208 333	187 001
Résultats reportés		794 599	701 713
Résultats en instance d'affectation		-	-
Total des capitaux propres avant résultat		7 297 898	7 183 679
Résultat de l'exercice		1 066 505	739 219
Total des capitaux propres avant affectation	3-1	8 364 403	7 922 899
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	3-2	-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		365 779	365 779
Total des passifs non courants		365 779	365 779
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3-3	1 721 370	2 125 491
Autres passifs courants	3-4	1 493 378	1 320 202
Concours bancaires et autres passifs financiers	3-5	7 594	25 345
Total des passifs courants		3 222 341	3 471 038
Total des passifs		3 588 120	3 836 818
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		11 952 524	11 759 716

ETAT DE RESULTAT

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION	4-1		
Revenus		7 325 708	6 801 390
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		7 325 708	6 801 390
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations stocks produits finis et encours		- 790 647	1 175 051
Achats d'approvisionnements consommés	4-2	- 2 786 473	- 3 961 650
Charges de personnel	4-3	- 1 417 906	- 1 564 510
Dotations aux amortissements et provisions	4-4	- 699 633	- 1 187 872
Autres charges d'exploitation	4-5	- 786 559	- 724 713
Total des charges d'exploitation		- 6 481 218	- 6 263 694
Résultat d'exploitation		844 491	537 696
Charges financières nettes	4-6	- 71 258	- 9 404
Produits de placements	4-7	425 289	334 976
Autres gains ordinaires	4-8	-	666
Autres pertes ordinaires		-4 748	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 193 773	863 934
Impôt sur les bénéfices		- 127 268	- 124 714
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 066 505	739 219
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		1 066 505	739 219
Effets des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		1 066 505	739 219

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		10 66 505	739 219
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		655 183	1 187 872
* Retraitement de charges antérieures			
* Variations des :			
- Stocks		828 024	-1 175 051
- Créances		- 164 070	-320 989
- Autres Actifs		15 345	-537 516
- Fournisseurs et autres dettes		- 230 946	195 863
* Résorption subventions		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		2 170 041	89 397
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		- 260 756	-444 292
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.			
Décassements / acquisition d'immobilisations financières		- 8 700	-
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	3 852
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-269 456	-440 440
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes payés		- 625 000	- 250 000
Encaissements provenant des opérations sur le capital		-	-
Encaissement provenant des opérations sur les placements		637 001	1 702 476
Décassement provenant des opérations sur les emprunts		- 17 752	- 48 082
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		- 5 751	1 404 395
Variation de trésorerie		1 894 835	1 053 352
Trésorerie au début de l'exercice		3 233 657	2 180 305
Trésorerie à la fin de l'exercice		5 128 492	3 233 657

ÉTAT DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

DÉSIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Revenus	7 325 708	6 801 390
Production	7 325 708	6 801 390
Achats consommés	- 3 577 120	- 2 786 599
Autres charges externes	- 786 559	- 724 713
Valeur ajoutée brute	2 962 029	3 290 079
Charges de personnel	- 1 417 906	- 1 564 510
Impôt et taxes		
EBITDA	1 544 124	1 725 569
Charges financières nettes	- 71 258	- 9 404
Produits de placement	425 289	334 976
Dotations aux amortissements	- 691 056	- 986 205
Dotations aux Provisions	- 8 577	- 201 667
Reprise sur provisions clients		
Autres pertes ordinaires	- 4 748	
Autres gains ordinaires	-	666
Impôt sur les sociétés	- 127 268	-124 714
Résultat de l'exercice	1 066 505	739 219

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « HEXABYTE » est une société anonyme, qui a pour objet social :

- D'assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type Internet ;
- D'assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels matériels et équipements informatiques.

Et elle peut, généralement, effectuer toutes opérations commerciales, financières industrielles, mobilières ou immobilières et de représentation se rattachant, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

1-2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers

Pour l'élaboration de ses états financiers, la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

1-4-2 Méthodes comptables pertinentes

Les principales méthodes comptables utilisées par la société « HEXABYTE » sont les suivantes :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

Il est à noter que les dépenses d'aménagements et d'agencements couvrent principalement les différents points de ventes directes de la société. Ces points de ventes font généralement l'objet de contrat de location renouvelable chaque année par tacite reconduction. Vu que notre stratégie est de maintenir notre positionnement géographique, et nous n'avons pas l'intention d'arrêter ces contrats, nous avons opté à un amortissement sur 10 ans.

AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants comportent les frais préliminaires dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs. Les méthodes de classement et de comptabilisation desdits frais sont conformes aux recommandations de la norme comptable n° 10.

MÉTHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

MÉTHODE D'ESTIMATION DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Sur la base des informations actuellement disponibles, le principe de cut off au niveau des ventes réalisées durant un exercice donnée est appliqué suivant une estimation des charges restant à engager sur les contrats en cours rapportées aux charges d'exploitation de l'année en cours. Ce taux est appliqué sur les ventes des abonnements ADSL de l'année en cours.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués exclusivement des revenus de la société provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale. Notamment les ristournes sur redevances reçues de Tunisie Télécom par rapport aux communications des clients.

Par ailleurs, étant donné qu'une grande partie des abonnements ADSL s'étalent sur deux périodes comptables, la société applique le principe de périodicité sur la base d'une estimation des revenus des périodes non courues suivant le pourcentage des charge restant à engager sur les périodes non courues à la date d'inventaire rapportées aux charges d'exploitation de l'exercice.

1-5. FAITS MARQUANTS

1-5-1 Redressement fiscal

Au cours de l'exercice 2009, la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office en juillet 2012, pour un montant global de 524 Mille Dinars dont 366 Mille Dinars en principal.

La société, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Ainsi, la société est entrain de défendre son dossier devant le tribunal de première instance de Tunis.

Par ailleurs, et suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier "CMF", la société a décidé de provisionner le montant en principal de la taxation soit 366 Mille Dinars.

1-6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

La société n'a pas enregistré des évènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2015 qui suscitent une attention particulière.

2. NOTES RELATIVES À L'ACTIF

2-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations incorporelles s'élève au 31/12/2015 à 144 203 Dinars. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Immobilisations incorporelles	882 858	833 091	49 767
Logiciels	882 858	833 091	49 767
Logiciels en cours	0	0	0
Moins : Amortissements Incorp	-738 655	-584 266	-154 389
Amortissements Logiciels	-738 655	-584 266	-154 389
Total général	144 203	248 825	-104 622

2-2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31/12/2015 à 1 167 348 Dinars contre 1 404 126 Dinars au 31/12/2014. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Immobilisations corporelles	6 289 044	6 033 605	255 439
AAI	352 106	325 205	26 901
Constructions	443 417	443 417	0
Équipements de bureaux	179 030	164 207	14 823
Matériels de transport	488 018	487 038	980
Matériels industriels	8 586	8 497	89
Matériels Informatiques	4 817 886	4 605 240	212 646
Moins : Amortissements corpo	-5 121 695	-4 629 479	-492 216
Amortissements AAI	-176 454	-146 102	-30 352
Amortissements constructions	-133 856	-111 685	-22 171
Amortissements Matériels de Transport	-401 441	-342 505	-58 936
Amortissements Matériels Industriels	-4 750	-3 847	-903
Amortissements Matériels informatiques	-4 309 157	-3 947 094	-362 063
Amortissements équipements de bureaux	-96 037	-78 245	-17 792
Provisions immobilisations	0	0	0
Total général	1 167 348	1 404 126	-236 778

2-3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières de la société « HEXABYTE » sont essentiellement composées, de titre de participation, pour une valeur de 130 463 Dinars.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Immobilisations financières	130 463	121 763	8 700
Titre de participation	102 638	102 638	0
Cautions & dépôts	27 825	19 125	8 700
Total général	130 463	121 763	8 700

La société Hexabyte a créé au cours de l'année 2013 une société de commerce de produit informatique et de télécommunication « HexaTrade Company » d'un capital de cent mille dinars dont elle détient 9 999 titres au nominal de 10 dinars chacun.

En 2014 la société Hexabyte s'est installée au Cote d'Ivoire à travers sa filiale HEXABYTE AFRICA.

2-4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Durant les exercices antérieurs, la société a engagé diverses dépenses publicitaires qui ont été activées. Ces dépenses couvrent les actions de communications destinées au:

- grand public au niveau de différentes foires ;
- public jeune au niveau des street-animations ;
- nouveaux clients lors du lancement de nouvelles agences commerciales.

Ces dépenses ont été activées car, en application de la norme comptable n°10, répondent aux deux critères de charges identifiés et leurs rentabilités futures sont démontrées. Cette rentabilité se base sur le plan de développement de la clientèle et des abonnements arrêté suite aux promesses recueillies au niveau de ces différentes actions.

Par ailleurs, les frais engagés dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse et d'augmentation du capital ont été activés et ce, en application du principe de rattachement des charges aux produits.

Ce poste se présente comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Autres actifs non courants	281	44 731	-44 450
Frais activés	584 312	584 312	0
Frais IPO	107 000	107 000	0
Résorption Frais	-691 031	-646 581	-44 450
Total général	281	44 731	-44 450

Ces frais seront rapportés au résultat sur trois ans.

2-5. STOCKS

Cette rubrique présente au 31/12/2015, un solde débiteur net de 1 157 490 Dinars contre 1 985 512 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Stocks	1 230 056	2 058 080	-828 023
Stocks	1 230 056	2 058 080	-828 024
Moins : Provisions Stocks	-72 567	-72 567	0
Provisions stocks	-72 567	-72 567	0
Total général	1 157 490	1 985 513	-828 023

2-6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31/12/2015, un solde débiteur net de 1 296 640 Dinars contre 1 141 147 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Clients et comptes rattachés	1 624 218	1 460 148	164 070
Clients	1 624 218	1 419 349	204 869
Clients douteux	0	40 800	-40 800
Moins : Provisions Clients	-327 578	-319 001	-8 577
Provisions des comptes clients	-327 578	-319 001	-8 577
Total général	1 296 640	1 141 147	155 493

Le rapprochement des bases comptables et extracomptables des comptes clients a été clôturé au début de l'exercice 2013. L'écart résiduel entre les deux bases a été intégralement provisionné.

2-7. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants de la société « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2015, à 931 746 Dinars contre 947 091 Dinars au 31/12/2014. Ils se présentent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Autres actifs courants	963 773	979 118	-15 345
Charges constatées d'avances	21 367	14 031	7 336
Produit à recevoir (*)	230 880	391 260	-160 380
Créditeurs divers (**)	245 955	192 914	53 041
Débiteurs Divers	6 685	3 026	3 659
États impôts et taxes	7 290	12 088	-4 798
Fournisseurs avances et acomptes (***)	219 234	167 702	51 532
Prêt personnels	39 175	39 175	0
TVA	0	21 530	-21 530
Compte courant associés	146 056	125 680	20 376
Avance aux personnels	47 131	11 712	35 419
Moins : Provisions AAC	-32 027	-32 027	0
Provisions des comptes tiers	-32 027	-32 027	0
Total général	931 746	947 091	-15 345

(*) Ce sont principalement des produits de placement bancaires à recevoir

(**) Ce sont les avances payées au titre du redressement fiscal dans l'attente de la décision des instances judiciaires sur l'affaire. Ces avances ont été payées pour profiter en cas d'éventuel jugement contre la société, de l'amnistie des pénalités de retard.

(***) Ce sont des avances payées pour l'achat d'un nouveau siège à Beja

2-8. LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Cette rubrique comporte, au 31/12/2015, un solde de 5 128 492 Dinars contre 3 233 657 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	5 128 492	3 233 657	0
Banques	349 239	176 313	172 926
Caisse	53 450	27 266	26 184
CCP	19 184	44 461	-25 277
Chèques à encaisser	103 116	79 332	23 784
Placements Bon de trésor	4 600 000	2 900 000	1 700 000
Compte de régularisation	0	0	0
Traites	3 503	6 285	-2 782
Total général	5 128 492	3 233 657	1 894 835

3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX **PROPRES ET AUX PASSIFS**

3-1. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2015 un montant de 8 364 403 Dinars contre 7 922 898 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Capitaux Propres	7 297 898	7 183 680	114 218
Capital social	2 083 334	2 083 334	-
Autres capitaux propres	4 211 632	4 211 632	-
Réserves légales	208 333	187 001	21 332
Résultats reportés	794 599	701 713	92 886
Total général	7 297 898	7 183 680	114 218

En effet, le résultat net par action au 31 décembre 2015 passe à 0,512 dt contre 0,335 dt au 31 décembre 2014.

Le tableau des variations des capitaux propres ce détaille comme suit

	Capital social	Réserves Légales	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2013	2 083 334	136 911	4 211 632	614 860	386 943	7 433 679
Affectation du Résultat		50 090		336 853	-386 943	0
Résultats de la période					739 219	739 219
Augmentation du capital						0
Dividendes				-250 000		-250 000
Actions propres						0
Soldes au 31/12/2014	2 083 334	187 001	4 211 632	701 713	739 219	7 922 899
Affectation du Résultat		21 332		717 887	-739 219	0
Résultats de la période					1 066 505	1 066 505
Augmentation du capital						
Dividendes				-625 000		-625 000
Actions propres						
Soldes au 31/12/2015	2 083 334	208 333	4 211 632	794 599	1 066 505	8 364 403

3-2. PROVISION POUR RISQUES

Ce poste totalise au 31/12/2015, un montant 365 779 Dinars.

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Provisions pour risques & charges	365 779	365 779	-
Total général	365 779	365 779	-

Cette provision représente 100% du risque fiscal notifié par l'administration durant le mois de 06/2012 (avant intérêt et pénalités). En effet, l'AGO du 23/05/2012 a décidé de constituer une provision en couverture du risque fiscal durant les exercices 2012 et 2013.

3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 1 721 370 Dinars au 31/12/2015 contre 2 125 491 Dinars au 31/12/2014.

3-4. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 31/12/2015, un solde de 1 493 378 Dinars contre 1 320 202 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Associés	179	98	81
Avances clients	67 659	55 934	11 725
Charges à payer (2)	95 310	150 720	- 55 410
CNSS	64 105	75 419	- 11 314
Comptes d'attentes		-	-
Comptes de rattachement		-	-
États impôts et taxes	16 924	14 541	2 383
IS à payer		-	-
Personnels congés à payer	57 030	52 348	4 682
Personnels rémunérations à payer	2 106	10 630	- 8 524
Produits constatés d'avances (1)	1 184 683	960 512	224 171
TVA	5 383	-	5 383
Total	1 493 378	1 320 202	173 176

(1) Il correspond au pourcentage des charges restant à engager durant les exercices ultérieurs sur les contrats en cours appliqué au produit de l'exercice.

(2) Les frais de la bande passante Internet pour le mois de décembre 2015.

3-5. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente, au 31/12/2015, un solde de 7 594 Dinars contre 25 345 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Banques	0	0	0
Leasing Échéances à moins d'un an	7 594	25 345	-17751
Encaissements non identifiés	0	0	0
Total	7 594	25 345	-17 751

4 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT

DE RÉSULTAT

4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisent au 31/12/2015 un montant de 7 325 708 Dinars contre 6 801 390 Dinars au 31/12/2014.

4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2015, à 2 786 473 Dinars contre 3 961 650 Dinars au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Achats d'approvisionnements consommés	2 786 473	3 961 650	-1 175 177
Achats d'approvisionnements	1 130 405	1 200 408	-70 003
Achats de marchandises	1 385 979	2 624 426	-1 238 447
Achats d'études	30 012	22 051	7 961
Fournitures	122 718	114 765	7 953
Charge à payer	117 360	0	117 360
Autres achats	0	0	0
Total général	2 786 473	3 961 650	-1 175 177

4- 3. CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2015, à 1 417 906 Dinars contre 1 564 510 Dinars au 31/12/2014. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Charges de personnel	1 417 906	1 564 510	-146 604
CNSS	1 567	2 085	-518
Congés à payer	4 682	4 994	-312
Cotisations sociales	187 483	200 835	-13 352
Salaires	1 218 994	1 348 722	-129 728
Primes d'Aid	5 180	7 875	-2 695
Total général	1 417 906	1 564 510	-146 604

4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente, au 31/12/2015, un solde de 699 633 Dinars contre 1 187 872 Dinars au 31/12/2014. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Dotations aux amortissements et provisions	699 633	1 187 872	-488 239
Dotations aux amortissements corporelles	493 061	791 693	-298 632
Dotations aux amortissements incorporelles	154 377	194 512	-40 135
Provisions sur immobilisations	0	0	0
Provisions clients	43 618	140 112	-96 494
Provisions sur autres actifs courants	0	0	0
Provisions sur articles en stocks	8 577	61 555	-52 978
Total général	699 633	1 187 872	-488 239

4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2015, à 786 559 Dinars contre 724 713 Dinars au 31/12/2014. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Autres charges d'exploitation	786 559	724 713	61 846
Assurances	12 267	13 803	-1 536
Autres frais	7 836	5 689	2 147
Charges locatives	223 567	201 210	22 357
Entretiens et réparations	46 720	33 687	13 033
États impôts et taxes	60 596	75 723	-15 127
Frais de transport & missions	67 470	61 476	5 994
Frais postaux	17 497	18 571	-1 074
Honoraires & commissions	77 993	45 342	32 651
Publicités	202 354	197 208	5 146
Services bancaires	8 769	9 525	-756
Déplacements	-	0	0
Don et subventions	-	0	0
Télécommunications	20 777	28 821	-8 044
Frais de gestion des placements	29 464	22 407	7 057
Jetons de présence	11 250	11 250	0
Total général	786 559	724 713	61 846

4-6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2015, à 71 258 Dinars contre 9 404 Dinars au 31/12/2014. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Charges financières nettes	71 518	9 404	61 814
Charges de leasing	609	7 136	-6 527
Gains de changes	0	0	0
Pénalités de retards	0	0	0
Pertes de changes	0	0	0
Pertes de placements	70 649	2 268	68 381
Total général	71 258	9 404	61 854

4-7. PRODUITS DE PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2015, à 425 289 Dinars contre 334 976 Dinars au 31/12/2014. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Produits de placements	425 289	334 976	90 313
Produits de placements	425 289	334 976	90 313
Total général	425 289	334 976	90 313

4-8. AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2015, à 4 748. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Autres pertes ordinaires	4 748	0	4 748
Autres pertes ordinaires	4 748	0	4 748
Total général	4 748	0	4 748

5- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT

DES FLUX DE TRÉSORERIES

DÉSIGNATION	31/12/2015	Observations
Résultat net de l'exercice	1 066 505	
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	655 183	Total dotations aux amortissements et aux provisions
* Variations des :		
- Stocks	828 024	Variation du BFR
- Créances	-164 070	Variation du BFR
- Autres Actifs	15 345	Variation du BFR ajusté des frais préliminaires
- Fournisseurs et autres dettes	- 230 946	Variation du BFR
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 170 041	
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	- 260 756	Variation des investissements ajustés des sorties en VB
Décassements / acquisition d'immobilisations financières	- 8 700	Variation des cautions données et de la nouvelle participation
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 269 456	
Dividendes payés	- 625 000	Dividendes distribués 2014
Encaissements provenant des opérations sur le placement	637 001	Placements bancaires
Encaissements provenant des opérations sur le capital	-	Opérations sur le capital- Actions propres
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	-17 752	Remboursement leasing
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 5 751	
Variation de trésorerie	1 894 835	
Trésorerie au début de l'exercice	3 233 657	
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 128 492	

6 NOTES SUR LES PARTIES LIÉES

6-1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations perçues par le Directeur Général au titre de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	Salaire Brut de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	93 496	0
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
Total	93 496	0

6-2. OPERATIONS AVEC D'AUTRES PARTIES LIÉES

Durant l'exercice 2015, « Hexabyte » n'a pas réalisé un chiffre d'affaires avec la société « E-serve » (le DG de la société « Hexabyte » est un actionnaire au niveau de « E-serve »).

Au 31/12/2015, le solde de la société « E-serve » se présente comme suit :

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2014	2 376
Ventes 2015	0
Avoir 2015	0
Reclassement	0
Solde au 31/12/2015	2 376

7 NOTES ENGAGEMENTS HORS BILAN

7-1. CAUTIONS

Les engagements hors bilan recensés par « Hexabyte » au 31 Décembre 2015 se présentent comme suit :

NATURE	31/12/2015	31/12/2014	Variation
CAUTIONS PROVISOIRES	0	0	0
CAUTIONS DÉFINITIVES	6 200	6 200	0
Total	6 200	6 200	0

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

**OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31
DÉCEMBRE 2015.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Hexabyte » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « Hexabyte » au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Hexabyte » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 03 Mai 2016

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi TRABELSI

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

**OBJET : RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2015.**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « Hexabyte », et en application de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons relevé les conventions et opérations ci-après indiquées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune opérations conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucunes conventions ou opérations pouvant entrer dans le cadre des dits articles.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et les engagements envers le Président Directeur Général tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Unité en Dinars Tunisien

	Salaire Brut de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	93 496	-
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
Total	93 496	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 code des sociétés commerciales.

Tunis, le 03 Mai 2016

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi TRABELSI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et M. Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre <u>2015</u>	31 Décembre <u>2014</u>
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	7 240 908	3 506 061
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	427 937 789	350 684 452
Portefeuille-titres de placement	6	2 406 741	1 256 783
Portefeuille d'investissement	7	7 313 289	5 556 951
Valeurs Immobilisées	8	9 491 162	3 664 728
Autres actifs	9	5 949 830	2 894 116
TOTAL DES ACTIFS		<u>460 339 719</u>	<u>367 563 091</u>
		31 Décembre <u>2015</u>	31 Décembre <u>2014</u>
PASSIFS	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	10	1 254 018	2 349 967
Dettes envers la clientèle	11	5 685 303	4 586 936
Emprunts et dettes rattachées	12	365 028 023	289 261 943
Fournisseurs et comptes rattachés	13	35 781 641	22 828 474
Autres passifs	14	2 822 545	2 605 124
TOTAL DES PASSIFS		<u>410 571 529</u>	<u>321 632 443</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	28 700 000
Réserves		4 663 524	4 390 508
Prime d'émission		8 830 000	8 830 000
Actions propres		(1 292)	(1 199 602)
Résultats reportés		2 940 255	2 084 392
Résultat de l'exercice		4 635 703	3 125 350
Total des capitaux propres	15	<u>49 768 190</u>	<u>45 930 648</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>460 339 719</u>	<u>367 563 091</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2015
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2015</u>	31 Décembre <u>2014</u>
ENGAGEMENTS DONNES	89 232 704	52 189 934
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	38 125 594	20 780 023
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	51 107 110	31 409 911
ENGAGEMENTS RECUS	875 331 580	758 718 987
Cautions Reçues	273 601 046	259 715 241
Avals reçus	-	4 250 000
Garanties Reçues	1 003 274	1 003 274
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	70 160 635	53 613 652
Valeurs des biens, objet de leasing	530 566 625	440 136 820
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	3 000 000	7 008 121
Emprunts obtenus non encore encaissés	3 000 000	7 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	-	8 121

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	39 641 130	32 099 540
Intérêts et charges assimilées	17	(23 671 235)	(19 066 695)
Produits des placements	18	421 147	161 482
Autres produits d'exploitation	19	27 452	26 145
Produits nets		<u><u>16 418 494</u></u>	<u><u>13 220 473</u></u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	4 520 993	3 991 089
Dotations aux amortissements	21	575 730	608 286
Autres charges d'exploitation	22	2 646 892	2 639 352
Total des charges d'exploitation		<u><u>7 743 615</u></u>	<u><u>7 238 727</u></u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u><u>8 674 879</u></u>	<u><u>5 981 745</u></u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	2 778 299	1 885 084
Dotations nettes aux autres provisions	24	224 834	168 888
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u><u>5 671 746</u></u>	<u><u>3 927 774</u></u>
Autres pertes ordinaires	25	(1 400)	(40 182)
Autres gains ordinaires	26	95 287	67 342
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u><u>5 765 633</u></u>	<u><u>3 954 934</u></u>
Impôts sur les bénéfices	27	(1 129 930)	(829 584)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u><u>4 635 703</u></u>	<u><u>3 125 350</u></u>
Résultat par action		0,819	0,547

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	274 763 616	245 897 922
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(305 257 753)	(267 351 139)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(7 913 076)	(6 267 514)
Intérêts payés	31	(22 505 609)	(17 278 404)
Impôts et taxes payés	32	(2 212 877)	(891 264)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(1 416 947)	238 681
		<u>(64 542 645)</u>	<u>(45 651 717)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(2 436 227)	(522 841)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	79 600	66 773
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(1 756 338)	(1 987 861)
		<u>(4 112 964)</u>	<u>(2 443 929)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(509 293)	(1 199 602)
Encaissements suite à la cession d'actions propres	15	1 720 132	-
Dividendes et autres distributions	36	(2 009 000)	(1 722 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	596 250 000	461 280 000
Remboursements d'emprunts	12	(521 965 433)	(413 953 423)
		<u>73 486 406</u>	<u>44 404 975</u>
Variation de trésorerie		<u>4 830 796</u>	<u>(3 690 670)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	1 156 095	4 846 765
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	5 986 891	1 156 095

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2015	2014		2015	2014		2015	2014
Intérêts de leasing	37 553 640	30 063 837	Intérêts et charges assimilés	23 671 235	19 066 695			
Intérêts de retard	665 544	725 719						
Variation des produits réservés	(82 591)	57 522						
Produits accessoires	1 504 537	1 252 461						
Autres produits d'exploitation	27 452	26 145						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>39 668 582</u>	<u>32 125 685</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>23 671 235</u>	<u>19 066 695</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>15 997 347</u>	<u>13 058 990</u>
Marge commerciale (PNB)	15 997 347	13 058 990	Autres charges d'exploitation	2 646 892	2 639 352			
Produits des placements	421 147	161 482	Charges de personnel	4 520 993	3 991 089			
<u>Sous total</u>	<u>16 418 494</u>	<u>13 220 473</u>	<u>Sous total</u>	<u>7 167 885</u>	<u>6 630 441</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>9 250 608</u>	<u>6 590 031</u>
Excédent brut d'exploitation	9 250 608	6 590 031	Dotations aux amortissements et aux résorptions	575 730	608 286			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	919 941	1 341 704	- Pour dépréciation des créances	3 198 239	3 026 788			
- pour risque et charges	-	-	- Collectives	500 000	200 000			
Autres produits ordinaires	95 287	67 342	- Pour dépréciation des titres	183 942	118 888			
			- Pour risques et charges	-	50 000			
			- Pour autres actifs	40 892	-			
			Autres pertes ordinaires	1 400	40 182			
			Impôts sur les bénéfices	1 129 930	829 584			
<u>Sous total</u>	<u>10 265 836</u>	<u>7 999 078</u>	<u>Sous total</u>	<u>5 630 133</u>	<u>4 873 727</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>4 635 703</u>	<u>3 125 350</u>
						<u>Résultat net</u>	<u>4 635 703</u>	<u>3 125 350</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2015, à 28.700.000 Dinars composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.

- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un

contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques	7 240 094	3 505 552
- Caisses	814	509
<u>Total</u>	<u>7 240 908</u>	<u>3 506 061</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Créances sur contrats mis en force	444 691 410	367 431 906
Encours financiers	426 462 064	352 808 106
Impayés	20 317 031	16 042 981
Intérêts échus différés	(2 153 794)	(1 694 907)
Valeurs à l'encaissement	66 110	275 726
Créances sur contrats en instance de mise en force	4 823 562	1 968 838
Total brut des créances leasing	<u>449 514 971</u>	<u>369 400 744</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 740 995)	(6 768 791)
Provisions pour dépréciation des impayés	(10 297 056)	(8 943 103)
Provisions collectives	(2 400 000)	(1 900 000)
Provisions additionnelles	(35 312)	(83 170)
Produits réservés	(1 103 820)	(1 021 228)
Total net des créances leasing	<u>427 937 789</u>	<u>350 684 452</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2014	<u>354 776 944</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	276 233 405
- Relocations	8 197 935
- Consolidations	19 125
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(189 547 468)
- Relocations	(7 532 329)
- Cessions à la valeur résiduelle	(107 049)
- Cessions anticipées	(10 754 938)
Solde au 31 décembre 2015	<u>431 285 625</u>

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Créance à plus de cinq ans		5 850 120	6 220 727
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		291 012 101	228 276 609
- Créance à moins d'un an		185 447 921	157 387 224
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	<u>482 310 142</u>	<u>391 884 560</u>
- Revenus à plus de cinq ans		717 286	895 535
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		35 498 465	26 288 755
- Revenus à moins d'un an		33 944 883	26 429 361
Total des produits financiers non acquis	(2)	<u>70 160 635</u>	<u>53 613 652</u>
- Valeurs résiduelles	(3)	2 810 892	2 563 176
- Contrats suspendus	(4)	11 501 665	11 974 021
- Contrats en cours	(5)	4 823 562	1 968 838
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	<u><u>431 285 625</u></u>	<u><u>354 776 944</u></u>

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Bâtiment et travaux publics	68 278 809	52 299 510
- Industrie	46 155 334	40 942 871
- Tourisme	48 146 056	40 867 713
- Commerce et services	215 290 977	183 090 790
- Agriculture	53 414 450	37 576 060
	<u>431 285 625</u>	<u>354 776 944</u>

5.2.2 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Equipements	49 004 845	44 281 220
- Matériel roulant	315 886 492	255 662 686
- Matériel spécifique	35 426 956	30 774 168
<u>Sous Total</u>	<u>400 318 293</u>	<u>330 718 074</u>
- Immobilier	30 967 332	24 058 870
	<u>431 285 625</u>	<u>354 776 944</u>

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Clients ordinaires (1)	9 752 968	7 283 229
Inférieur à 1 mois	4 414 502	3 139 788
Entre 1 à 3 mois	3 206 666	1 830 908
Entre 3 et 6 mois	808 254	507 502
Entre 6 mois et 1 année	365 010	594 670
Supérieur à 1 année	958 536	1 210 359
Clients litigieux (2)	10 564 062	8 759 752
Total (1)+(2)	<u>20 317 030</u>	<u>16 042 981</u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	362 729 370	49 818 857	1 211 351	531 515	12 170 971	426 462 064
Impayés	1 658 702	6 131 734	267 519	543 457	11 715 619	20 317 031
Contrats en instance de mise en force	4 600 759	222 803	-	-	-	4 823 562
CREANCES LEASING	368 988 830	56 173 394	1 478 870	1 074 972	23 886 589	451 602 656
Avances reçues (*)	(4 894 417)	(911)	(663)	(2 548)	(780 765)	(5 679 303)
ENCOURS GLOBAL	364 094 414	56 172 482	1 478 208	1 072 425	23 105 824	445 923 352
ENGAGEMENTS HORS BILAN	34 562 290	3 563 303	0	0	0	38 125 594
TOTAL ENGAGEMENTS	398 656 704	59 735 785	1 478 208	1 072 425	23 105 824	484 048 946
Produits réservés	-	-	(27 533)	(29 774)	(1 046 513)	(1 103 820)
Provisions sur encours financiers	-	-	(8 358)	(2 272)	(7 730 365)	(7 740 995)
Provisions sur impayés	-	-	(36 646)	(208 422)	(10 051 988)	(10 297 056)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(35 312)	(35 312)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(72 537)	(240 468)	(18 864 178)	(19 177 182)
ENGAGEMENTS NETS	398 656 704	59 735 785	1 405 671	831 957	4 241 646	464 871 764
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,31%	0,22%	4,77%	
			5,30%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2014			6,14%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			4,91%	22,42%	81,64%	
			74,75%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2014			70,79%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Actions cotées	1 656 321	1 380 321
- Titres SICAV	1 057 899	-
Total brut	2 714 220	1 380 321
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(307 480)	(123 538)
Total net	2 406 741	1 256 783

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 412	(153 988)	0,046%
SAH	38 500	1,000	7,792	250 002	-	0,105%
TUNIS RE	10 000	5,000	10,090	100 900	(13 357)	0,067%
TUNIS RE NS 2015	3 333	7,800	7,800	25 997	-	0,067%
Tawasool	272 728	1,000	1,100	300 001	(92 463)	0,253%
Délice Holding	34 247	10,000	14,600	500 006	(47 672)	0,062%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	-	0,104%
Total				1 656 321	(307 480)	

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Titres de participation	6 645 511	6 645 511
- Titres immobilisés	81 112	81 112
- Avances sur acquisitions de titres NIDA	586 666	-
Montant brut	7 313 289	6 726 623
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	-	(1 169 672)
Montant net	7 313 289	5 556 951

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2015 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 *	2010-2012
- Société NIDA	19,74%	2 606 011	1	2 606 011	2010-2013-2014
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
Total				6 645 511	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2015 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
Total					81 112	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions et mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	304 822	15 800	-	-	320 622	275 205	22 322	-	297 526	-	23 096
Total des immobilisations incorporelles		304 822	15 800	-	-	320 622	275 205	22 322	-	297 526	-	23 096
Terrain	-	357 281	5 312 859	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	529 729	131 526	-	661 255	-	1 969 270
Matériel de transport	20,0%	789 766	236 592	-	144 120	882 238	459 292	128 580	144 120	443 752	-	438 486
Équipements de bureau	10,0%	592 571	47 830	-	-	640 401	356 977	53 187	-	410 164	-	230 237
Matériel informatique	33,3%	361 541	45 743	-	-	407 285	278 217	46 730	-	324 947	-	82 338
Installations générales	10,0%	560 997	2 782	15 318	-	579 097	240 395	59 137	-	299 532	-	279 565
Autres matériels	10,0%	45 886	-	-	-	45 886	29 545	3 292	-	32 837	-	13 049
Immobilisations en cours		190 700	609 599	(15 318)	-	784 982	-	-	-	-	-	784 982
Total des immobilisations corporelles		5 779 267	6 255 406	-	144 120	11 890 555	1 894 156	422 452	144 120	2 172 488	250 000	9 468 066
TOTAUX		6 084 089	6 271 206	-	144 120	12 211 177	2 169 361	444 774	144 120	2 470 015	250 000	9 491 162

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Charges reportées	1 034 005	819 845
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 057 464	868 612
- Personnel, avances et acomptes	21 781	24 977
- Etat, crédit de TVA	2 794 504	-
- Etat, compte d'attente TVA	279 512	458 850
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	118 054
- Compte courant "AMILCAR LLD"	100 000	-
- Produits à recevoir des tiers	403 461	388 231
- Débiteurs divers	37 884	37 063
- Charges constatées d'avances	41 726	76 153
	<u>6 027 043</u>	<u>2 930 437</u>
A déduire :		
- Provisions	(77 213)	(36 321)
	<u>5 949 830</u>	<u>2 894 116</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	471 270	-	471 270	340 314	130 956	471 270	-
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	158 279	-	158 279	-
Frais d'émission des emprunts	(a)	2 648 065	721 454	3 369 519	1 959 176	376 338	2 335 514	1 034 005
TOTAUX		3 277 614	721 454	3 999 067	2 457 769	507 294	2 965 063	1 034 005

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir. Cette dernière rubrique (charges à répartir) présente un solde nul. Les dernières dépenses remontent à l'année 2011 et sont relatives à l'élaboration d'un manuel de procédures et des fiches organisationnelles réalisée par un cabinet externe.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 376 338 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques, découverts	1 254 018	2 349 967
<u>Total</u>	<u>1 254 018</u>	<u>2 349 967</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	5 679 303	4 580 936
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>5 685 303</u>	<u>4 586 936</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques locales	117 593 952	86 713 385
- Banques étrangères	17 996 434	5 996 434
- Emprunts obligataires	128 284 000	100 080 000
- Billets de trésorerie	1 000 000	48 150 000
- Certificats de dépôt	45 000 000	-
- Certificats de leasing	49 500 000	44 150 000
<u>Total emprunts</u>	<u>359 374 386</u>	<u>285 089 820</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	830 250	690 917
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	211 122	36 951
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 402 035	3 329 428
- Intérêts courus sur certificats de leasing	678 853	617 068
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	-	(502 241)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(468 623)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 653 636</u>	<u>4 172 123</u>
<u>Total</u>	<u>365 028 023</u>	<u>289 261 943</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	35 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	30 000 000	110 000 000	(105 000 000)	35 000 000	-	35 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	52 000 000	(52 000 000)	13 000 000	-	13 000 000
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	-	-	-	-	-	-
Certificats de Leasing ATTAKAFULIA	1 500 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	1 500 000	4 300 000	(3 950 000)	1 500 000	-	1 500 000
<u>Sous-total</u>			44 150 000	166 300 000	(160 950 000)	49 500 000	-	49 500 000
Billets de Trésorerie à court terme	1 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	48 150 000	139 650 000	(186 800 000)	1 000 000	-	1 000 000
Certificats de dépôt	45 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	139 300 000	(94 300 000)	45 000 000	-	45 000 000
<u>Sous-total</u>			48 150 000	278 950 000	(281 100 000)	46 000 000	-	46 000 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			92 300 000	445 250 000	(442 050 000)	95 500 000	-	95 500 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	12 000 000	-	(4 000 000)	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	16 000 000	-	(4 000 000)	12 000 000	8 000 000	4 000 000
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	30 000 000	-	(3 356 000)	26 644 000	23 288 000	3 356 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	30 080 000	-	(3 440 000)	26 640 000	23 200 000	3 440 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	30 000 000	-	30 000 000	27 760 000	2 240 000
HL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	25 000 000	-	25 000 000	23 897 000	1 103 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			100 080 000	55 000 000	(26 796 000)	128 284 000	110 145 000	18 139 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	5 996 434	-	-	5 996 434	5 639 546	356 888
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	-	12 000 000	-	12 000 000	12 000 000	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			5 996 434	12 000 000	-	17 996 434	17 639 546	356 888

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
B.T.L 6 MDT (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	300 000	-	(300 000)	-	-	-
B.I.A.T 5 MDT(2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	250 000	-	(250 000)	-	-	-
B.I.A.T 2,5 (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	125 000	-	(125 000)	-	-	-
B.I.A.T 2,5 (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	125 000	-	(125 000)	-	-	-
AMEN BANK 5MDT (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	750 000	-	(750 000)	-	-	-
B.I.A.T 1 MDT (2010)	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	166 330	-	(166 330)	-	-	-
B.I.A.T 4 MDT(2010)	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	718 546	-	(718 546)	-	-	-
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	691 191	-	(548 092)	143 100	-	143 100
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	415 578	-	(329 540)	86 039	-	86 039
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	600 000	-	(400 000)	200 000	-	200 000
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	310 245	-	(243 119)	67 126	-	67 126
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 750 000	-	(1 000 000)	750 000	-	750 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 943 123	-	(1 082 415)	860 708	-	860 708
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 000 000	-	(1 000 000)	1 000 000	-	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	3 748 428	-	(1 435 754)	2 312 674	793 420	1 519 255
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 350 000	-	(600 000)	750 000	150 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	947 369	-	(421 053)	526 316	105 263	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	900 000	-	(300 000)	600 000	300 000	300 000
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 260 880	-	(1 100 961)	1 159 918	-	1 159 918
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 431 575	-	(697 398)	734 176	-	734 176
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	953 576	-	(462 169)	491 407	-	491 407
BIAT(2) 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	999 753	-	(488 712)	511 041	-	511 041
BIAT(3) 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	1 063 538	-	(514 948)	548 589	-	548 589
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	264 999	-	(128 446)	136 553	-	136 553
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 200 000	-	(400 000)	800 000	400 000	400 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 750 000	-	(1 000 000)	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 437 517	-	(1 160 320)	3 277 197	2 035 000	1 242 197
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 500 000	-	(400 000)	1 100 000	700 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 656 377	-	(1 230 384)	2 425 993	1 362 765	1 063 228
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	4 133 766	-	(928 481)	3 205 284	2 210 083	995 201
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	428 571	-	(428 571)	-	-	-
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	2 482 659	-	(555 717)	1 926 942	1 330 003	596 939
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 896 444	-	(937 318)	2 959 126	1 951 615	1 007 511
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	750 000	-	(750 000)	-	-	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2015)	750 000	-	(750 000)	-	-	-
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 550 000	-	(600 000)	1 950 000	1 350 000	600 000
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 700 000	-	(400 000)	1 300 000	900 000	400 000
AMENBANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	4 580 531	-	(1 120 870)	3 459 661	2 484 224	975 437
AMENBANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 897 036	-	(574 073)	1 322 963	823 450	499 513
AMENBANK 2 MDT (2014-2)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 782 383	-	(462 082)	1 320 301	822 210	498 091
AMENBANK 2 MDT (2014-3)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 901 929	-	(455 747)	1 446 182	954 919	491 262
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 425 000	-	(300 000)	1 125 000	825 000	300 000
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 425 000	-	(300 000)	1 125 000	825 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 361 111	-	(555 556)	1 805 555	1 250 000	555 556
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	5 000 000	-	(853 672)	4 146 328	3 227 439	918 889
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	4 789 930	-	(878 615)	3 911 315	2 967 989	943 326
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 500 000	-	(300 000)	1 200 000	900 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014-2)	2 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	2 500 000	-	(588 235)	1 911 765	1 323 529	588 235
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	-	5 000 000	(714 286)	4 285 714	3 571 429	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	5 000 000	(750 000)	4 250 000	3 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	5 000 000	(750 000)	4 250 000	3 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-2)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2018)	-	5 000 000	(770 477)	4 229 523	2 630 446	1 599 077
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	3 000 000	(300 000)	2 700 000	2 100 000	600 000
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	2 000 000	(111 111)	1 888 889	1 444 444	444 444
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	4 000 000	(222 222)	3 777 778	2 888 889	888 889
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	2 000 000	(84 212)	1 915 788	1 567 028	348 760
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	822 957	177 043
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	823 035	176 965
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK 1MDT (2015-4)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	820 911	179 089
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 200 000	300 000
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 636 264	363 736
CITIBANK 10,5 MDT	10 500 000	Crédit relais	-	10 500 000	(3 500 000)	7 000 000	-	7 000 000
CITIBANK 15 MDT	15 000 000	Crédit relais	-	15 000 000	(6 000 000)	9 000 000	-	9 000 000
CITIBANK 8 MDT	8 000 000	Crédit relais	-	8 000 000	(4 000 000)	4 000 000	-	4 000 000
BIAT 5 MDT	5 000 000	En bloc 2015	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-
<u>Total des crédits des banques locales</u>			86 713 385	84 000 000	(53 119 433)	117 593 952	64 147 311	53 446 641
<u>Total général</u>			285 089 820	596 250 000	(521 965 433)	359 374 387	191 931 858	167 442 529

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	186 948	123 920
<u>Sous total</u>	<u>186 948</u>	<u>123 920</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	3 848 788	-
- Fournisseurs, retenue de garantie	-	13 808
<u>Sous total</u>	<u>3 848 788</u>	<u>13 808</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	1 216 523	747 205
- Effets à payer	30 521 551	21 935 711
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>31 745 904</u>	<u>22 690 746</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>35 781 641</u>	<u>22 828 474</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Personnel, rémunérations dues	2 156	-
- Personnel, provisions pour congés payés	97 122	67 655
- Personnel, autres charges à payer	300 000	200 000
- Etat, retenues sur salaires	90 544	88 587
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	467 430	393 904
- Etat, retenues sur TVA	8 201	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	57 202	27 974
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	60 000	20 610
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	383 764	207 611
- Etat, autres impôts et taxes à payer	54 841	84 951
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	2 771	2 030
- Etat, TVA à payer	-	31 539
- Etat, Redevance de compensation	27 042	58 731
- CNSS	209 890	193 671
- CAVIS	26 782	22 948
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	15 304	15 268
- Créiteurs divers	108 179	78 233
- Prestataires Assurances	292 420	724 796
- Diverses Charges à payer	561 228	319 116
- Provisions pour départ à la retraite	7 670	17 500
- Provisions pour risques et charges	50 000	50 000
<u>Total</u>	<u>2 822 545</u>	<u>2 605 124</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Capital social	(A)	28 700 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	1 163 016	902 529
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979
- Primes d'émission		8 830 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(1 292)	(1 199 602)
- Complément d'apport		12 529	-
- Résultats reportés		2 940 255	2 084 392
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	<u>45 132 487</u>	<u>42 805 298</u>
Résultat de l'exercice (1)		4 635 703	3 125 350
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	<u>49 768 190</u>	<u>45 930 648</u>
Nombre d'actions (2)	(C)	5 660 072	5 710 418
Résultat par action (1) / (2)		0,819	0,547

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 26 Août 2014, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2014, soit 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2014	160 790	1 199 602
Achats de la période	64 787	509 293
Cession de la période	(225 421)	(1 720 132)
Complément d'apport		12 529
Solde au 31 décembre 2015	156	1 292

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2015, 0,003% du capital social.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 12.393.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	3 487 979
- Primes d'émission	8 830 000
- Résultats reportés	75 392

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 107	-	-	2 423 622	45 726 899
Affectations approuvées par l'A.G.O du 9 juin 2014		200 337			2 223 285			(2 423 622)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013					(1 722 000)				(1 722 000)
Rachat d'actions propres						(1 199 602)			(1 199 602)
Résultat de l'exercice 2014								3 125 350	3 125 350
Solde au 31 décembre 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	2 084 392	(1 199 602)	-	3 125 350	45 930 648
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 Mai 2015		260 487			2 864 863			(3 125 350)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014					(2 009 000)				(2 009 000)
Rachat d'actions propres						(509 293)			(509 293)
Cession d'actions propres						1 707 603	12 529		1 720 132
Résultat de l'exercice 2015								4 635 703	4 635 703
Solde au 31 décembre 2015	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	2 940 255	(1 292)	12 529	4 635 703	49 768 190

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts de leasing	37 553 640	30 063 837
- Intérêts de retard	665 544	725 719
- Prélouer	104 186	88 884
- Frais de dossier	409 264	333 620
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	324 501	306 950
- Frais de rejet	518 131	373 442
- Commissions d'assurance	148 456	149 565
Total des produits	<u>39 723 721</u>	<u>32 042 018</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	152 370	269 929
Intérêts de retard antérieurs	10 719	9 826
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(235 067)	(207 514)
Intérêts de retard	(10 614)	(14 719)
Variation des produits réservés	<u>(82 591)</u>	<u>57 522</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>39 641 130</u>	<u>32 099 540</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	340 834 085	286 910 334
. A la fin de la période	414 960 399	340 834 085
. Moyenne (A)	377 897 242	313 872 209
- Intérêts de la période (B)	37 553 640	30 063 837
- Taux moyen (B) / (A)	9,94%	9,58%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	8 801 638	6 091 798
- Intérêts des crédits des banques locales	7 121 956	5 951 290
- Intérêts des crédits des banques étrangères	457 203	258 907
- Intérêts des autres opérations de financement	6 672 473	6 162 354
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	376 338	296 001
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>23 429 607</u>	<u>18 760 351</u>
- Intérêts des comptes courants	185 147	213 541
- Autres charges financières	56 480	92 802
Total des autres charges financières	<u>241 628</u>	<u>306 343</u>
Total général	<u>23 671 235</u>	<u>19 066 695</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	285 089 820	237 763 243
. A la fin de l'exercice	359 374 386	285 089 820
. Moyenne (B)	322 232 103	261 426 531
- Taux moyen (A) / (B)	7,27%	7,18%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dividendes	205 952	78 256
- Plus values sur cession des actions	-	225
- Plus values sur cession des titres SICAV	12 572	-
- Revenus des comptes créditeurs	62 215	47 016
- Revenus des certificats de dépôt	125 947	6 553
- Revenus des comptes courants associés	4 000	29 432
- Plus values latentes sur titres SICAV	9 861	-
- Jetons de présences reçus des filiales	600	-
<u>Total</u>	<u>421 147</u>	<u>161 482</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Produits locatifs	27 452	26 145
<u>Total</u>	<u>27 452</u>	<u>26 145</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Salaires et complément de salaires	3 612 758	3 203 671
- Cotisations de sécurité sociale	604 169	545 664
- Autres charges sociales	304 066	241 754
<u>Total</u>	<u>4 520 993</u>	<u>3 991 089</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	22 322	28 605
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	422 452	416 725
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	130 956	162 956
<u>Total</u>	<u>575 730</u>	<u>608 286</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Achat de matières et fournitures	391 072	400 433
<u>Total des achats</u>	<u>391 072</u>	<u>400 433</u>
- Locations	301 717	263 573
- Entretien et réparations	63 547	48 006
- Primes d'assurances	95 665	86 371
- Etudes, recherches et services extérieurs	-	782
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>460 928</u>	<u>398 731</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	322 589	341 430
- Publicités, publications, relations publiques	225 844	156 627
- Déplacements, missions et réceptions	243 217	260 144
- Frais postaux et de télécommunications	195 250	187 022
- Services bancaires et assimilés	266 328	264 154
- Autres	166 341	165 835
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 419 569</u>	<u>1 375 212</u>
- Jetons de présence	45 000	44 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	12 500
- Rémunération du Comité de risques	12 500	12 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>70 000</u>	<u>69 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	100 452	91 460
- T.C.L	94 261	74 957
- Droits d'enregistrement et de timbres	100 038	155 736
- Contribution conjoncturelle	-	61 744
- Autres impôts et taxes	10 571	12 079
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>305 323</u>	<u>395 976</u>
<u>Total général</u>	<u>2 646 892</u>	<u>2 639 352</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 198 239	3 026 788
- Dotations aux provisions collectives	500 000	200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(872 083)	(1 341 704)
- Reprises de provisions additionnelles	(47 858)	-
- Créances radiées	-	1 651 699
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(1 544 045)
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	-	(107 654)
<u>Total</u>	<u>2 778 299</u>	<u>1 885 084</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux provisions

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	40 892	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	183 942	118 888
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-	50 000
<u>Total</u>	<u>224 834</u>	<u>168 888</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Perte sur titres	-	254 600
- Reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation	-	(254 600)
- Prise en charge de retenue à la source	-	40 115
- Apurement de compte	640	-
- Pénalités	760	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	27
- Autres pertes ordinaires	-	39
<u>Total</u>	<u>1 400</u>	<u>40 182</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	79 600	59 717
- Autres gains sur éléments exceptionnels	15 687	7 625
<u>Total</u>	<u>95 287</u>	<u>67 342</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Résultat comptable	4 635 703	3 125 350
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 698 239	3 226 788
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	-	50 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	40 892	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	183 942	118 888
- Reprises sur provisions fiscales	919 941	1 341 704
- Provisions fiscales 2012/2011 pour affaires en cours	3 674 996	4 590 257
- Créances abandonnées	-	131 337
- Impôt sur les sociétés	1 129 930	829 584
- Contribution conjoncturelle	-	61 744
- Perte sur titres de participation	-	254 600
- Diverses charges non déductibles	49 078	102 735
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	919 941	1 341 704
- Provisions fiscales 2012/2011 pour affaires en cours	3 674 996	4 590 257
- Reprises sur provisions comptables non déduites initialement	-	74 575
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	254 600
- Dividendes	205 952	78 256
Bénéfice fiscal avant provisions	<u>9 531 832</u>	<u>7 493 594</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à 100%	3 698 239	3 226 788
Provisions pour dépréciation de titres cotés	183 942	118 888
Bénéfice fiscal	<u>5 649 651</u>	<u>4 147 918</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 20%)	<u>1 129 930</u>	<u>829 584</u>
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	-	173 300
- Acomptes provisionnels payés	600 247	404 822
- Retenues à la source	145 920	43 850
Impôt à payer (Report d'impôt)	<u>383 764</u>	<u>207 611</u>

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	16 042 981	17 000 942
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(20 317 031)	(16 042 981)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	275 726	132 704
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(66 110)	(275 726)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(4 580 936)	(4 108 715)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	5 679 303	4 580 936
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(1 694 907)	(1 291 245)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	2 153 794	1 694 907
- Impayés sur créances abandonnées en début de période	+ Note 4	-	45 643
- Impayés sur créances abandonnées en fin de période	- Note 4	-	-
- TVA collectée		37 615 560	33 820 807
- TVA collectée sur avances et acomptes		179 337	(458 850)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	227 101 108	201 529 448
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	2 197 533	2 004 325
- Créances radiées	- Note 23	-	(1 651 699)
- Consolidation	- Note 4	(19 125)	-
- Encours financiers radiés	+ Note 4	-	891 881
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(665 606)	(779 506)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	107 049	17 586
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	10 754 938	8 787 464
		<u>274 763 616</u>	<u>245 897 922</u>

Encaissements reçus des clients

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	22 690 746	22 725 581
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(31 745 904)	(22 690 746)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	276 233 405	234 398 474
- TVA sur Investissements	+	38 118 896	32 924 856
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	20 610	13 583
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(60 000)	(20 610)
		<u>305 257 753</u>	<u>267 351 139</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(24 977)	(3 272)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	21 781	24 977
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(38 500)	(38 500)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	38 500	38 500
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(76 153)	(23 937)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	41 726	76 153
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	123 920	13 884
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(186 948)	(123 920)
- Prestataires de services débiteurs en début de période	- Note 9	-	(4 214)
- Prestataires de services débiteurs en fin de période	+ Note 9	-	-
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(2 156)	-
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	67 655	49 164
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(97 122)	(67 655)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	200 000	81 101
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(300 000)	(200 000)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	17 500	17 500
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	(7 670)	(17 500)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	88 587	76 069
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(90 544)	(88 587)
- Etat, Redevances de compensation en début de période	+ Note 14	58 731	-
- Etat, Redevance de compensation en fin de période	- Note 14	(27 042)	(58 731)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	393 904	348 487
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(467 430)	(393 904)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	193 671	182 021
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(209 890)	(193 671)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	22 948	25 059
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(26 782)	(22 948)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	15 268	9 901
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(15 304)	(15 268)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	319 116	291 109
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(561 228)	(319 116)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	436 046	190 800
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(247 194)	(273 271)
- TVA, payée sur biens et services	+	1 390 100	452 818
- Charges de personnel	+ Note 20	4 520 993	3 991 089
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	2 646 892	2 639 352
- Impôts et taxes	- Note 22	(305 323)	(395 976)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>7 913 076</u>	<u>6 267 514</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	721 454	508 829
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	(502 241)	(487 205)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	-	502 241
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	27 974	52 023
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(57 202)	(27 974)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	3 329 428	1 707 050
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(4 402 035)	(3 329 428)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	727 868	618 548
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(1 041 372)	(727 868)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	-	-
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	468 623	-
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	617 068	308 563
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(678 853)	(617 068)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	23 671 235	19 066 695
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(376 338)	(296 001)
<u>Intérêts payés</u>		<u>22 505 609</u>	<u>17 278 404</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	207 611	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(383 764)	(207 611)
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 9	-	(173 300)
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 9	-	-
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 9	(118 054)	(113 056)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 9	118 054	118 054
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	(8 201)	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	84 951	65 108
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(54 841)	(84 951)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	2 030	1 462
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(2 771)	(2 030)
- TVA payée		932 607	62 028
- Impôts et taxes	+ Note 22	305 323	395 976
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	1 129 930	829 584
<u>Impôts payés</u>		<u>2 212 877</u>	<u>891 264</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	15 800	3 400
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	6 255 406	489 441
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	13 808	43 808
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(3 848 788)	(13 808)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		<u>2 436 227</u>	<u>522 841</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	-	7 083
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 25	-	(27)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	79 600	59 717
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		<u>79 600</u>	<u>66 773</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	1 169 672	1 987 861
- Avances sur acquisitions de titres	+ Note 7	586 666	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 756 338</u>	<u>1 987 861</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dividendes	+ Note 15	2 009 000	1 722 000
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 009 000</u>	<u>1 722 000</u>

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	388 231	239 241
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(403 461)	(388 231)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	37 063	36 941
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(37 884)	(37 063)
- Placements en début de période	+ Note 6	1 380 321	580 314
- Placements en fin de période	- Note 6	(2 714 220)	(1 380 321)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	-	750 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(100 000)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(78 233)	(6 335)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	108 179	78 233
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(724 796)	(487 845)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	292 420	724 796
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	218 524	78 481
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	9 861	-
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	192 762	83 001
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	15 687	7 625
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(1 400)	(40 155)
		<u>(1 416 947)</u>	<u>238 681</u>

Autres flux liés à l'exploitation

Note 38 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2015, HL a mis en force 44 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 3 115 935 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 6 715 852 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 362 651 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 4 745 042 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 246 410 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 4 192 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 31 095 dinars.

Cellcom

Au cours de l'exercice 2015, HL a mis en force 3 contrats au profit de la société « Cellcom », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 148 093 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 304 603 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 19 978 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 165 052 dinars.

AL ATABA Immobilière

Le montant du contrat mis en force antérieurement au profit de la société « Al Ataba Immobilière », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 34 620 dinars.

Aucune marge n'a été réalisée en 2015 sur ce contrat.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ce contrat s'élève à 1 dinar.

Société Financière Tunisienne

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la Société Financière Tunisienne, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 300 000 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 32 354 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 270 240 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Au cours de l'exercice 2015, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 237 528 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 863 537 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 52 230 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 535 987 dinars.

MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Au cours de l'exercice 2015, HL a mis en force un contrat au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des administrateurs en commun, pour une valeur de 26 767 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 160 810 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 12 655 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 131 375 dinars.

STE PRYM FASHION TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société PRYM FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 81 497 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 3 905 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 25 348 dinars.

STE HMILA POUR LE COMMERCE ET INDUSTRIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société HMILA POUR LE COMMERCE ET INDUSTRIE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 165 232 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 3 346 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 46 101 dinars.

STE Y K H CONSULTING

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « YKH CONSULTING », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 51 056 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 756 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 3 659 dinars.

STE YKH IMMOBILIERE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société YKH IMMOBILIERE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 69 933 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 4 255 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 35 221 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 102 681 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 2 686 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 20 783 dinars.

Billets de trésorerie et certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière ECHARIFA, dans laquelle elle détient 26,56% du capital et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 29 décembre 2014 et échéant le 28 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 10.810 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 22 décembre 2014 et échéant le 21 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 6.005 DT.

2- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 39.800.000 DT, durant la période allant du 21 janvier 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 226.423 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 4.000.000 DT.

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a émis, le 26 décembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la Société Immobilière AL KADIRIA, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 4.000.000 et échéant le 25 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 19.217DT.

2- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 42.000.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 256.371 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 2.500.000 DT.

Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a émis, le 26 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant de D : 1.500.000 et échéant le 24 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 16.022 DT.

2- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 25.500.000 DT, durant la période allant du 24 février 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 142.828 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 2.500.000 DT.

ECLAIR FASHION TUNISIE

HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société ECLAIR FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 500.000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 5.242 DT.

Eclair Prym Tunisie

HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Eclair Prym Tunisie dans laquelle elle détient 24,00% du capital, pour un montant global de 3.100.000 DT, durant la période allant du 23 février 2015 au 5 octobre 2015, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 18.617 DT.

PRYM FASHION TUNISIE

1- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société PRYM FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 500.000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 5.242 DT.

2- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 5.500.000 DT, durant la période allant du 23 février 2015 au 19 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 31.228 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 500.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT, dans laquelle elle a des dirigeants communs et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 22 octobre 2014 et échéant le 20 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 1.879 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 25 novembre 2014 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 5.242 DT.

2- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 11.500.000 DT, durant la période allant du 20 janvier 2015 au 25 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 65.851 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 1.000.000 DT.

NIDA

1- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société NIDA, dans laquelle elle détient 19,74% du capital et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 28 novembre 2014 et échéant le 17 janvier 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 2.972 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 8 décembre 2014 et échéant le 6 février 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 3.337 DT.

2- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 19,74% du capital, pour un montant global de 10.400.000 DT, durant la période allant du 17 janvier 2015 au 23 décembre 2015, au taux facial de 6,75%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 58.907 DT.

LES BATIMENTS MODERNES

1- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 8.000.000 DT, durant la période allant du 16 février 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 43.835 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 1.000.000 DT.

Avances en compte courant associé

Le conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2015, s'élève à 4.000 dinars.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2015 sont au nombre de 9.

Les charges supportées au titre de l'année 2015 s'élèvent à 82.260 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 14 avril 2015, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2015 à 29 040 dinars hors taxes, soit 32 525 dinars toutes taxes comprises.

Acquisition de terrain

Le conseil d'administration, réuni le 20 octobre 2015, a autorisé la société à acquérir auprès de la société immobilière « ECHARIFA », dans laquelle elle détient 26,56% du capital social, un terrain de 1.502 m² sis aux berges du Lac, au prix de 3.300 DT hors taxe le m².

Le prix du terrain a été arrêté à la somme de 5.047.208 DT, il englobe un montant de 90.608 DT engagé par la société immobilière « ECHARIFA » au titre des frais d'architecture, de conseil, de permis de bâtir et autres.

Ce terrain a été acquis dans le but de construire le siège social d'Hannibal Lease.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015
Avantages à court terme	250 348	1 629	259 899	55 944	70 000	70 000
Rémunérations brutes	240 000	-	201 500	36 500	-	-
Charges sociales	6 331	1 629	51 202	19 444	-	-
Assurances	4 016	-	7 197	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	12 004	-	-	-
	250 348	1 629	271 903	55 944	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

En outre, le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 24.000 DT.

NOTE 39 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 460.339.719 dinars et un bénéfice net de 4.635.703 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs et au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par le coursier de l'agence de Sfax. La société « HANNIBAL LEASE » a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, le 8 janvier 2016 sous le numéro 7000959/2016.

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 25 avril 2016.

L'incidence desdites infractions s'élevant à 143 KDT et a été constatée en charges durant les exercices 2013-2015.

Tunis, le 27 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche
Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100.000 DT, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2015, s'élève à 4 000 dinars.

2- Votre conseil d'administration, réuni le 20 octobre 2015, a autorisé votre société à acquérir auprès de la société immobilière « ECHARIFA », dans laquelle elle détient 26,56% du capital social, un terrain de 1.502 m² sis aux berges du Lac, au prix de 3.300 DT hors taxe le m².

Le prix du terrain a été arrêté à la somme de 5.047.208 DT, il englobe un montant de 90.608 DT engagé par la société immobilière « ECHARIFA » au titre des frais d'architecture, de conseil, de permis de bâtir et autres.

Ce terrain a été acquis dans le but de construire le siège social d'Hannibal Lease.

3- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Eclair Prym Tunisie dans laquelle elle détient 24,00% du capital, pour un montant global de 3.100.000 DT, durant la période allant du 23 février 2015 au 5 octobre 2015, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 18.617 DT.

4- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 39.800.000 DT, durant la période allant du 21 janvier 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 226.423 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 4.000.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 42.000.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 256.371 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 2.500.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 25.500.000 DT, durant la période allant du 24 février 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 142.828 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 2.500.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 11.500.000 DT, durant la période allant du 20 janvier 2015 au 25 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 65.851 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 1.000.000 DT.

8- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 19,74% du capital, pour un montant global de 10.400.000 DT, durant la période allant du 17 janvier 2015 au 23 décembre 2015, au taux facial de 6,75%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 58.907 DT.

9- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 8.000.000 DT, durant la période allant du 16 février 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 43.835 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 1.000.000 DT.

10- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 5.500.000 DT, durant la période allant du 23 février 2015 au 19 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 31.228 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 500.000 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2015, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2015 à 29 040 dinars hors taxes, soit 32 525 dinars toutes taxes comprises.

2- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière ECHARIFA, dans laquelle elle détient 26,56% du capital et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 29 décembre 2014 et échéant le 28 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 10.810 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 22 décembre 2014 et échéant le 21 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 6.005 DT.

3- HL a émis, le 26 décembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la Société Immobilière AL KADIRIA, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 4.000.000 et échéant le 25 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 19.217DT.

4- HL a émis, le 26 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant de D : 1.500.000 et échéant le 24 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 16.022 DT.

5- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société ECLAIR FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 500.000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 5.242 DT.

6- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société PRYM FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 500.000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 5.242 DT.

7- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT, dans laquelle elle a des dirigeants communs et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 22 octobre 2014 et échéant le 20 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 1.879 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 25 novembre 2014 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 5.242 DT.

8- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société NIDA, dans laquelle elle détient 19,74% du capital et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 28 novembre 2014 et échéant le 17 janvier 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 2.972 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 8 décembre 2014 et échéant le 6 février 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 3.337 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- Le conseil d'administration réuni le 27 Mai 2015, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Président Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 1^{er} juin 2015. Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 27 Mai 2015 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 1^{er} juin 2015. Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de la cotisation sociale et de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel ainsi que la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2015, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2015.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015
Avantages à court terme	250 348	1 629	259 899	55 944	70 000	70 000
Rémunérations brutes	240 000	-	201 500	36 500	-	-
Charges sociales	6 331	1 629	51 202	19 444	-	-
Assurances	4 016	-	7 197	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	12 004	-	-	-
	250 348	1 629	271 903	55 944	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 24.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche
Tohmatsu Limited**

Mohamed LOUZIR

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**LES INDUSTRIES CHIMIQUES
DU FLUOR -ICF-**

Siège social : 4 Bis, Rue Amine Abbassi – 1002 –Tunis Belvédère.

La Société Les industries Chimiques du Fluor -ICF- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Islem RIDANE (CNBA) et Mr Mourad GUELLATY (Caninet Mourad GUELLATY).

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 015	2 014
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		837 433	834 048
Moins : amortissements		<834 022>	<833 380>
	3	3 411	668
Immobilisations corporelles		85 256 988	80 042 574
Moins : amortissements		<40 524 343>	<35 030 791>
	4	44 732 645	45 011 783
Immobilisations Financières		21 626 010	21 493 816
Moins : provisions		< 649 933>	<652 787>
	5	20 976 077	20 841 029
Total des actifs immobilisés		65 712 133	65 853 480
Autres actifs non courants	6	262 843	314 451
Total des actifs non courants		65 974 976	66 167 931
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		34 071 496	40 476 445
Moins : provisions		<565 275>	<450 612>
	7	33 506 221	40 025 833
Clients et comptes rattachés		11 704 025	5 307 065
Moins : provisions		-	-
		11 704 025	5 307 065
Autres actifs courants		3 951 342	5 480 888
Moins : provisions		-	-
	8	3 951 342	5 480 888
Placements et autres actifs financiers	9	129 092	137 334
Liquidités et équivalents de liquidités	10	4 681 548	4 550 528
Total des actifs courants		53 972 228	55 501 648
Total des actifs		119 947 204	121 669 579

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2015

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2015	2014
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 559 433
Autres capitaux propres		4 624 076	4 711 327
Résultats reportés		7 689 017	7 102 015
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		70 172 526	69 372 775
Résultat de l'exercice		611 532	3 617 003
Total des capitaux propres avant affectation	11	70 784 058	72 989 778
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	12	18 112 990	16 265 598
Provisions	13	1 906 341	1 856 322
Total des passifs non courants		20 019 331	18 121 920
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	16 745 778	23 224 081
Autres passifs courants	15	2 703 930	3 424 385
Concours bancaire et autres passifs financiers	16	9 694 107	3 909 415
Total des passifs courants		29 143 815	30 557 881
Total des passifs		49 163 146	48 679 801
Total des capitaux propres et des passifs		119 947 204	121 669 579

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2015

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 015	2014
Revenus		93 830 818	71 954 094
Coût des ventes	Tableau de passage	<85 112 134>	<62 780 027>
Marge brute		8 718 684	9 174 067
Autres produits d'exploitation	17	2 551 404	2 336 124
Frais de distribution	Tableau de passage	< 5 214 770>	<3 293 942>
Frais d'administration	"	< 2 776 215>	<2 623 661>
Autres charges d'exploitation	"	< 3 305 949>	<2 931 021>
Résultat d'exploitation		< 26 846>	2 661 567
Charges financières nettes	18	2 111 509	1 421 038
Produits financiers nets			-
Produits des placements	19	2 821 524	2 594 317
Autres gains ordinaires	20	37 807	52 393
Résultats des activités ordinaires avant impôts		720 976	3 887 239
Impôt sur les bénéfices		<109 444>	<270 236>
Résultats des activités ordinaires après impôts		611 532	3 617 003
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		611 532	3 617 003
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		611 532	3 617 003

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 015	2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		91 368 432	73 982 349
Encaissements reçus des débiteurs divers		930 973	793 869
Sommes versées aux fournisseurs		<75 718 191>	<62 288 784>
Sommes versées au personnel		<10 161 358>	<9 077 066>
Impôts sur les bénéfices		<102 559>	<100 275>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21	6 317 297	3 310 093
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<9 562 363>	<12 599 181>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		371 615	548 503
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		<100 000>	-
Encaissements / cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<15 710>	<25 662>
Flux de trésorerie provenant du prêt ESSALAMA SICAF		2 798 255	2 884 906
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		<97 743>	<113 970>
Charges financières			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	22	<6 605 946>	<9 305 404>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<2 730 326>	<4 009 858>
Encaissements provenant des subventions		1 349 242	
Remboursement d'emprunts		<5 397 132>	<3 059 177>
Encaissements provenant des emprunts		7 660 000	6 590 000
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions		-	3 000 000
Encaissement en plus auprès des actionnaires		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	23	881 784	2 520 965
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	24	<462 115>	594 787
Variation de trésorerie		131 020	<2 879 559>
Trésorerie au début de l'exercice		4 550 528	7 430 087
Trésorerie à la clôture de l'exercice		4 681 548	4 550 528
Variation de trésorerie		131 020	<2 879 559>

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements & Provisions	Autres charges	Production déstockée
Coût des ventes	85 112 134	65 980 518	7 314 326	5 491 740	890 646	5 434 904
Frais de distribution	5 214 770		524 741		4 690 029	
Frais d'administration	2 776 215	95 625	2 107 819	86 672	486 099	
Autres charges	3 305 949	237 722	724 223	823 545	1 520 459	
Total	96 409 068	66 313 865	10 671 109	6 401 957	7 587 233	5 434 904

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2015	2014
Revenus et autres produits d'exploitation	93 830 818						
Production stockée	-	Déstockage de production	5 434 904				
Production immobilisée	37 605						
Total	93 868 423	Total	5 434 904	Production		88 433 519	76 112 316
Production	88 433 519	Achats consommés	66 313 865	Marge sur coût matières		22 119 654	17 000 082
Marge commerciale	-	Autres charges externes	7 587 233				
Marge sur coût matières	22 119 654						
Subventions d'exploitation	87 251						
Produits divers ordinaires	804 068						
Total	23 010 973	Total	7 587 233	Valeur ajoutée brute		15 423 740	12 005 848
Valeur ajoutée brute	15 423 740	Impôts et taxes	-				
		Charges de personnel	10 671 108				
Total	15 423 740	Total	10 671 108	Excédent brut d'exploitation		4 752 632	2 802 896
Excédent brut d'exploitation	4 752 632	Insuffisance brute d'exploitation	-				
Autres produits ordinaires	128 528	Autres charges ordinaires	-				
Produits financiers	4 761 982	Charges financières	4 142 689				
Transfert et reprise sur charges	1 622 480	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	6 401 957				
		Impôt sur le résultat ordinaire	109 444				
Total	11 265 622	Total	10 654 090	Résultat des activités ordinaires		611 532	3 617 003
Résultat positif des activités ordinaires	611 532	Résultat négatif des activités ordinaires	-				
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-				
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-				
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-				
Total	611 532	Total	-	Résultat net après modifications comptables		611 532	3 617 003

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

En 2011, l'usine était en plein emploi de sa capacité normale de production conduisant l'incorporation de tous les frais généraux fixes de production au coût de production des stocks.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cours d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519 000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2015	2014
Logiciels	429 643	426 258
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	837 433	834 048
Moins amortissements	<834 022>	<833 380>
	3 411	668

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2015	2014
Terrains	1 552 435	1 552 435
Constructions	15 019 971	8 989 861
Installations techniques, matériel et outillage industriel	65 174 090	29 282 173
Matériel de transport	337 246	337 246
Autres immobilisations corporelles	2 895 292	2 832 304
Immobilisations en cours	277 954	37 048 555
Sous Total	85 256 988	80 042 574
Moins amortissements	<40 524 343>	<35 030 791>
	44 732 645	45 011 783

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements				Valeurs Nettes au 31/12/2015	
	Valeur au 31/12/2014	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur au 31/12/2015	Cumul au 31/12/2014	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice		Cumul au 31/12/2015
Logiciels	426 258	3 385	0	429 643	425 868	0	549	426 417	3 226
Brevets licences procédés	407 790	0	0	407 790	407 512	0	93	407 605	185
Immobilisations en cours	0	0	0	0	-	0	0	0	
<i>Total des immobilisations incorporelles</i>	834 048	3 385	0	837 433	833 380	0	642	834 022	3 411
Terrains	1 552 435	0	0	1 552 435	-	0	0	0	1 552 435
Constructions	8 989 861	6 030 110	0	15 019 971	6 550 636	0	539 387	7 090 023	7 929 948
Installations techniques, matériel et outillage industriel	29 282 173	35 915 057	23 140	65 174 090	25 788 964	23 140	4 743 930	30 509 754	34 664 336
Matériel de transport	337 246	0	0	337 246	311 664	0	17 328	328 992	8 254
Autres immobilisations corporelles	2 832 304	74 573	11 585	2 895 292	2 379 527	11 585	227 632	2 595 574	299 718
Immobilisations en cours	37 048 555	11 448 542	48 219 143	277 954	-	0	0	0	277 954
<i>Total des immobilisations corporelles</i>	80 042 574	53 468 282	48 253 868	85 256 988	35 030 791	34 725	5 528 277	40 524 343	44 732 645
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	80 876 622	53 471 667	48 253 868	86 094 421	35 864 171	34 725	5 528 919	41 358 365	44 736 056

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	2015	2014
Prêts au personnel	79 344	96 625
Participations*	21 183 821	21 083 819
Dépôts et cautionnements	362 845	313 372
Sous Total	21 626 010	21 493 816
Moins provisions	<649 933>	<652 787>
	20 976 076	20 841 029

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- POULINA GROUP	757	-
- Société de Ciment de Bizerte	110 101	65 875
- STB	388 575	434 901
- ENNAKL Automobiles	-	1 511
	649 933	652 787

Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2014	Acquisition 2015	Cession2015	Valeurs historiques 2015	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2015	Provisions		
									31/12/2015	31/12/2014	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 429	-	-	12 409 429	3,97%	1 579 303	7,858	23,400	-	-	
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,000	100,000	-	-	
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,67%	51 940	32,238	46,436	-	-	
STB	735 733	-	-	735 733	0,25%	63 200	11,641	5,493	388 575	434 901	<46 326>
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,000	10,000	-	-	
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,000	10,000	150 000	150 000	
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,000	50,000	-	-	
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,03%	1 000	10,000	10,000	-	-	
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,000	100,000	500	500	
STE DE STOCKAGE PETRELIERS *	500 000	-	-	500 000	27,78%	5 000	100,000	100,000	-	-	
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	5,513	5,042	757	-	757
SOTRAPIL	196 010	1,67	-	196 012	0,61%	23 626	8,296	8,992	-	-	
FCP MAXULA CROISSANCE	2 608	-	-	2 608	0,26%	26	100,312	100,312	-	-	
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,498	3,029	110 101	65 875	44 226
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,01%	2 017	10,700	11,740	-	1 511	<1 511>
STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	-	100 000	-	100 000	20,00%	10 000	10,000	10,000	-	-	
TOTAL	21 083 819	100 002	-	21 183 821					649 933	652 787	<2 854>

6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Désignation	2015	2014
Charges à répartir unité H2SO4	262 843	314 451
	262 843	314 451

7. STOCKS.

Désignation	2015	2014
Matières premières	10 086 495	11 189 441
Matières consommables	3 036 695	2 696 086
Emballages commerciaux	706 462	981 927
Produits finis	18 819 024	25 586 523
Produits en cours	22 763	22 469
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 400 058	-
	34 071 496	40 476 445
Moins provisions pour dépréciation *	<565 275>	<450 612>
	33 506 221	40 025 832

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	22 770	145 175
Provision pour dépréciation de matière première	238 776	1 161
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	303 729	304 277
	565 275	450 612

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2015	2014
Débiteurs divers	8 441	50 864
Compte d'attente actif	541	152
Etat	3 745 094	5 297 055
Fournisseurs, avances sur commandes	87 222	83 518
Charges comptabilisées d'avance	5 471	24 899
Personnel, avances et acomptes	29 590	19 250
Produits à recevoir	69 835	-
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	3 951 342	5 480 888
Moins : provisions	-	-
	3 951 342	5 480 888

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2015	2014
Prêt au personnel	129 092	137 334
	129 092	137 334

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2015	2014
Certificats de dépôts	1 500 000	2 000 000
Banques (DT)	1 541 241	1 036 228
Banques (devises)	1 634 949	1 508 866
Caisses	5 358	5 434
	4 681 548	4 550 528

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2015 s'élèvent à 70 784 058 dinars contre 72 989 778 dinars au 31/12/2014 soit une baisse de 2 205 720 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2015 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2014	21 000 000	1 800 000	34 759 433	4 711 327	7 102 015	3 617 003	-	72 989 778
Modifications comptables 2014	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	21 000 000	1 800 000	34 759 433	4 711 327	7 102 015	3 617 003	-	72 989 778
Augmentation de capital souscrite appelée versée en 2015	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnaires capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	-	<2 730 000>	-	<2 730 000>
Affectation en réserves Légales	-	300 000	-	-	-	<300 000>	-	-
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	587 002	<587 002>	-	-
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<87 251>	-	-	-	<87 251>
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	611 532	-	611 532
Modifications comptables 2015	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2015	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 624 076	7 689 017	611 532	-	70 784 058

12. EMPRUNTS.

Désignation		2015	2014
Empreint ATTIJARI BANK		1 300 000	2 300 000
Empreint BANQUE DE TUNISIE		10 060 212	10 990 598
Empreint BIAT		6 752 778	2 975 000
		18 112 990	16 265 598

13. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		2015	2014
Provisions litiges pollution	(a)	452 316	332 762
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	934 788	1 004 324
		1 906 341	1 856 322

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination de cette provision.

14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation		2015	2014
Fournisseurs d'exploitation locaux		807 152	1 886 510
Fournisseurs d'exploitation étrangers		11 000 158	12 581 832
Fournisseurs d'immobilisations locaux		539 756	332 341
Fournisseurs d'immobilisations étrangers		-	1 043 522
Fournisseurs factures non parvenues		4 080 416	6 624 969
Fournisseurs, retenues de garantie		318 297	754 906
		16 745 778	23 224 080

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2015	2014
Personnel et comptes rattachés	875 142	1 586 884
Etat et collectivités publiques	483 955	603 365
Produits constatés d'avance	149 597	141 928
Actionnaires dividendes à payer	3 007	3 655
CNSS et organismes sociaux	824 297	737 180
Créditeurs divers	367 931	351 373
	2 703 930	3 424 385

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Désignation	2015	2014
Echéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK	1 000 000	1 000 000
Intérêts courus non échus sur emprunt ATTIJARI BANK	34 912	43 368
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	1 947 147	1 782 267
Echéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	2 077 778	525 000
Crédit de préfinancement export	4 634 270	558 780
	9 694 107	3 909 415

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014
Revenus loyers	521 543	496 708
Production immobilisée	37 605	20 463
Transfert de charges sur immobilisations	71 904	524 259
Remboursements divers	92 067	113 304
Cessions diverses	2935	600
Autres produits sur chargement et déchargement	175 185	129 444
Jeton de présence	1 500	4 625
Reprise de provision pour affaire pollution	146 496	233 074
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	195 983	87 849
- Stock matière première	-	183 227
- Stock pièces de rechange	547	6 462
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	249 679	297 866
Reprise de provision pour risque congés payés, prime encouragement et augmentation gouvernementale	885 000	94 926
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	87 251	54 150
Produits liés à une modification comptable	83 709	89 168
	2 551 404	2 336 124

18. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	2015	2014
Charges d'intérêts	1 308 999	993 985
Perte de change	2 788 677	2 882 251
Gain de change	<1 949 793>	<2 495 139>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	44 983	47 042
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<47 836>	<9 821>
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	<33 521>	2 720
	2 111 509	1 421 038

19. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014
Placements	90 721	81 324
Dividendes	2 727 796	2 510 474
Produits sur prêts accordés au personnel	3 007	2 520
	2 821 524	2 594 317

20. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	300	34
Intérêts créditeurs des comptes courants	15 185	18 217
Autres	22 322	34 142
	37 807	52 393

21. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/15 à 6 317 297 DT résulte de :

1) Encaissements :		92 299 405
- encaissements auprès des clients		91 368 432
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)		528 626
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)		402 347
2) Décaissements :		<85 982 108>
- décaissements d'exploitation		<85 982 108>

22. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à (6 605 946) DT au 31/12/2015. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements		3 344 060
- remboursement des prêts accordés au personnel		174 190
- produits des placements		91 308
- produits des participations dividendes reçus		2 690 262
- encaissements provenant de la session d'immobilisations et des avances sur commandes		371 615
- revenus des comptes courants		15 185
- produits des jetons de présence reçus		1 500
- encaissement provenant de la cession d'immobilisations		
2) Décaissements		<9 950 006>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<9 562 363>
- prêts accordés au personnel		<189 900>
- acquisition immobilisation financière		<100 000>
- frais de banque		<97 743>

23. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à 881 784 DT au 31/12/2015 et ce détaillent comme suit :

1) Encaissements		9 009 242
- encaissement emprunt BIAT		5 855 556
- encaissement emprunt BANQUE DE TUNISIE		1 016 761
- échéance à moins un an empreint banque de TUNISIE		143 239
- échéance à moins un an empreint BIAT		644 444
- encaissement provenant des subventions		1 349 242
2) Décaissements		<8 127 458>
- dividendes payés		<2 730 326>
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<756 902>
- intérêts sur emprunt ATTIJARI BANK		<132 141>
- intérêts sur emprunt BIAT		<369 771>
- intérêts couru sur financement		<43 368>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<1 925 506>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK		<1 000 000>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BIAT		<1 169 444>

24. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2015 a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de (462 115) DT.

25. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2015 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,667%
STE MARHABA INTERNATIONAL	389 355	18,526%
STE MARHABA BEACH	361 528	17,215%
SOHOTO HOTEL SALEM	101 360	4,827%
TOUR KHALAF	94 356	4,494%
COMPTOIRE NATIONALE DU PLASTIQUE	58 845	2,803%
MARHABA	23 355	1,111%
DRISS HICHEM	20 584	0,980%
MARHABA PALACE	7 483	0,356%
ESSALAMA SICAF	5 508	0,262%
DRISS M'HAMMED	348	0,016%
DRISS M'HAMMED BEN HICHEM	70	0,003%
LAKHDAR TLILI	35	0,002%
TIJANI BEN HMIDA CHELLI	35	0,002%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé au courant de l'exercice 2015, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAV pour un montant de 48 790 dinars
- des dividendes à recevoir décidés par la société MARHABA pour un montant de 69 835 dinars

26. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement reçus

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2015 ;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2015.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

27. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er} Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor", comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 70 784 058 TND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 611 532 TND.

1) Responsabilité de la direction

Nous avons audité les états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière la société "Les Industries Chimiques du Fluor", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir une conséquence sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Fait à Tunis le 6 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY

CNBA

Représentée par

Islem RIDANE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs à 2015 :

1.1. Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 12 007 359 dinars dont 1 947 147 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2015 s'élèvent à 756 902 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

1.2. Crédit auprès d'ATTIJARI BANK :

Dans le cadre de son plan d'investissement, la société a obtenu un crédit auprès d'ATTIJARI BANK pour un montant de 5 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur cinq ans à un taux d'intérêt égal à TMM+0,85% contre un nantissement de titres. L'encours de ce crédit s'élève à 2 300 000 dinars dont 1 000 000 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts relatives à cet emprunt constatées en 2015 s'élèvent à 167 053 dinars.

1.3. Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. L'encours de ce crédit s'élève à 8 830 556 dinars dont 2 077 778 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2015 s'élèvent à 369 771 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

2.1. Rémunération du Président Directeur Général :

La rémunération du Président Directeur Général, hors charges sociales, telle que visée à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales et telle qu'elle ressort des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 se détaille comme suit :

<i>Président Directeur Général</i>		
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2015</i>
<i>Salaires Bruts</i>	160 044	-
<i>Solde de tout compte Brut</i>	101 752	-
<i>Autres avantages</i>	22 895	-
<i>Total</i>	284 691	-

Cette rémunération a été autorisée par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 25 Février 2016.

2.2. Montants servis aux administrateurs :

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2015 s'élève à 180 000 dinars.

En dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Tunis le 6 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

CNBA

Représentée par

Mourad GUELLATY

Islem RIDANE

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La Société Adwya publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mourad GUELLATY.

ADWYA SA
BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIFS</u>	Notes	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	2 582 198	2 492 955
Moins : amortissements		(1 982 984)	(1 734 676)
		599 214	758 279
Immobilisations corporelles	4	57 064 626	47 587 856
Moins : amortissements et provisions		(31 095 209)	(28 423 100)
		25 969 417	19 164 756
Immobilisations financières	5	160 633	152 931
Moins : provisions		-	-
		160 633	152 931
Total des actifs immobilisés		26 729 264	20 075 966
Autres actifs non courants	6	429 534	494 198
Total des actifs non courants		27 158 798	20 570 164
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	7	23 057 629	23 282 840
Moins : provisions		(920 859)	(180 201)
		22 136 770	23 102 639
Clients et comptes rattachés	8	22 137 500	12 683 385
Moins : provisions		(531 437)	(426 578)
		21 606 063	12 256 807
Autres actifs courants	9	3 652 636	3 978 901
Placements et autres actifs financiers	10	2 167 803	2 040 061
Liquidités et équivalents de liquidités	11	1 185 588	656 720
Total des actifs courants		50 748 860	42 035 128
Total des actifs		77 907 658	62 605 292

ADWYA SA
BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	Notes	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	12	17 160 000	15 840 000
Réserves	13	11 606 880	10 589 983
Subvention d'investissement	14	701 404	-
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		29 468 284	26 429 983
Résultat net de l'exercice		6 485 971	6 613 697
Total des capitaux propres avant affectation		35 954 255	33 043 680
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	15	9 414 051	5 959 699
Provisions	16	906 801	370 000
Total des passifs non courants		10 320 852	6 329 699
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	17	23 627 993	16 793 132
Autres passifs courants	18	4 188 431	3 181 372
Concours bancaires et autres passifs financiers	19	3 816 127	3 257 409
Total des passifs courants		31 632 551	23 231 913
Total des passifs		41 953 403	29 561 612
Total des capitaux propres et des passifs		77 907 658	62 605 292

ADWYA SA
ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le</u>	
		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Ventes des Produits Finis		88 282 913	85 018 826
Etudes et prestations de services		739 707	1 012 060
Total des Revenus	20	89 022 620	86 030 886
Production stockée (ou déstockage)		637 092	(5 952 905)
Production de l'exercice		89 659 712	80 077 981
Autres produits d'exploitation		207 955	1 025 651
Total des produits d'exploitation	20	89 867 667	81 103 632
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achats des MP/AC consommés	21	(51 475 984)	(46 830 007)
Achats d'approvisionnements consommés	22	(2 765 937)	(2 886 928)
Charges de personnel	23	(12 107 452)	(11 210 777)
Dotations aux amortissements et provisions	24	(4 859 328)	(2 927 525)
Autres charges d'exploitation	25	(8 683 527)	(8 477 123)
Total des charges d'exploitation		(79 892 228)	(72 332 360)
Résultat d'exploitation		9 975 439	8 771 272
Charges financières nettes	26	(1 348 941)	(1 141 653)
Produits des placements et autres produits financiers	27	159 232	182 085
Autres gains ordinaires	28	85 034	222 618
Autres pertes ordinaires	29	(37 100)	(145 577)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		8 833 664	7 888 745
Impôt sur les bénéfices		(2 347 693)	(1 275 048)
Résultat des activités ordinaires après impôt		6 485 971	6 613 697
Gains extraordinaires		-	-
Pertes extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice	30	6 485 971	6 613 697

ADWYA SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le</u>	
	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers	83 247 129	88 608 624
Encaissements reçus de la restitution crédit de TVA	-	-
Encaissements provenant de la cession de valeurs mobilière de Placement	-	58 291
Encaissements reçus liés aux produits de placements	72 578	61 591
Décaissements affectés aux placements courants	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(70 084 028)	(79 420 492)
Intérêts payés	(1 238 849)	(1 351 927)
Impôts et taxes payés	(2 370 464)	(2 595 861)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	9 626 367	5 360 226
Flux de trésorerie liés a d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(8 162 834)	(4 196 343)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(55 913)	(64 296)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32 500	60 000
Dépôts et Cautionnements versés	(8 114)	(54 830)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(8 194 361)	(4 255 469)
Flux de trésorerie liés au financement		
Dividendes et autres distributions	(4 293 791)	(3 303 260)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	5 000 000	4 000 000
Encaissements provenant des emprunts à court terme	5 600 000	5 600 000
Encaissements provenant des subventions	78 992	-
Décaissement provenant des placements	-	(20 000)
Remboursement d'emprunts à long terme	(1 737 252)	(1 005 678)
Remboursement d'emprunts à CT	(5 600 000)	(5 600 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(952 051)	(328 938)
Variation de trésorerie	479 954	775 819
Trésorerie au début de l'exercice	437 680	(338 139)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	917 634	437 680

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits		Charges		Soldes	2015	2014
Ventes produits finis	88 031 354	Stockage de production	637 092	Production	89 702 061	80 121 639
Échantillons	251 559					
Façonnage & Presta° de services	739 707					
Autres produits d'exploitation	42 349					
Total	89 064 969	Total	637 092			
Production	89 702 061	Achats consommés	(54 241 921)	Marge sur coût matières	35 460 140	30 404 703
Marge sur coût matière	35 460 140	Autres charges externes	(8 161 473)	Valeur Ajoutée Brute	27 298 667	22 472 146
Valeur Ajoutée Brute	27 298 667	Impôts et taxes	(522 055)	Excédent Brut d'Exploitation	14 669 160	10 716 803
Total	27 298 667	Charges de personnel	(12 107 452)			
		Total	(12 629 507)			
Excédent brut d'exploitation	14 669 160	Autres pertes ordinaires	(37 100)	Résultat des activités ordinaires	6 485 971	6 613 697
Autres gains ordinaires	85 034	Charges financières	(1 348 940)			
Produits financiers	159 232	Dotations aux amortis.& provisions	(4 859 328)			
		Reprises sur provisions et amortis	165 607			
Total	14 913 426	Impôt sur le résultat ordinaire	(2 347 693)			
		Total	(8 427 455)			
Résultat des activités ordinaires	6 485 971	Pertes extraordinaires	-	Résultat net	-	-
Gains extraordinaires	-	Effets négatifs des modifications	-		-	-
Effets positif des modifications Comptables	-	comptables	-			
Total	6 485 971	Total	-		6 485 971	6 613 697

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves spéciales d'investissements	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2014	15 840 000	1 320 000	9 269 983	-	6 613 697	-	33 043 680
Affectation en réserves	-	264 000	812 897	-	(1 076 897)	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	(4 276 800)	-	(4 276 800)
Réserves spéciales d'investissements	-	-	-	1 260 000	(1 260 000)	-	-
Augmentation de capital	1 320 000	-	(60 000)	(1 260 000)	-	-	-
Subventions d'investissement						701 404	701 404
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	6 485 971	-	6 485 971
Situation en fin de période	17 160 000	1 584 000	10 022 880	-	6 485 971	701 404	35 954 255

SOCIETE ADWYA S.A
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimés en dinar tunisien)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

- Dénomination sociale :	Société ADWYA
- Forme juridique :	Société anonyme
- Siège social :	Km 14 route de la Marsa BP 658 La Marsa 2070
- Activité :	La construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production de produits pharmaceutiques et tous produits parapharmaceutiques.
- Date de création :	Le 10 juin 1983
- Capital social :	17 160 000 dinars (17 160 000 actions de 1DT chacune)
- Registre / commerce :	B164701996
- Code en douane :	125404A
- Matricule fiscal :	0014346Y/A/M/000
- Effectif :	520

2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES :

Les états financiers de la société "ADWYA" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

Les bases de mesures et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

2.1 Actifs immobilisés :

A la date de leur acquisition ou de production en interne, les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leurs coûts. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Marques et brevets	10%
- Constructions	2%
- Matériel industriel	10%
- Agencement, aménagement et installations	10%
- Poinçons et formats	10%
- Outillages industriels	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de manutention	10%
- Rayonnages métalliques	15%
- Matériel informatique	33%
- Équipements de bureau	20%

2.2 Stocks :

Les stocks se composent de matières premières, d'articles de conditionnement, de matières consommables, de produits encours de fabrication et de produits finis.

Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.

-Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat MP/AC hors taxes.

-Les stocks de produits finis sont valorisés au Prix de Revient Industriel PRI.

-Les produits encours sont valorisés au coût d'achat MP/AC hors taxes majoré d'une quote-part des frais de fabrication.

Une provision pour dépréciation du stock de produits finis et semis finis est constatée chaque fois que le coût de production est supérieur à leur valeur de réalisation nette.

2.3 Emprunts

Les coûts d'emprunts sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant le taux de change moyen interbancaire du premier jour du mois de la réception.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

3. STATUT FISCAL :

La société "ADWYA S.A" est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

En matière de TVA, les matières premières et articles de conditionnement ainsi que la vente des produits finis, sont soumis au taux de 6%; alors que les opérations et travaux de façonnage réalisés pour le compte d'autrui sont soumis à la TVA au taux de 18%.

Elle bénéficie en outre lors de l'importation de matières premières et articles de conditionnement de l'exonération des droits de douanes, mais elle demeure redevable des frais de formalités douanières et des imprimés nécessaires aux opérations d'importation.

4- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				VCN AU 31/12/2015
	Valeurs brutes 01-01- 2015	Acquisitions 2015	Cessions Reclass 2015	Valeurs brutes 31-12-2015	Amortiss cumulés au 01-01-2015	Dotations 2015	Reprises 2015	Amortiss cumulés au 31-12-2015	
Concession marques, brevets, licences	1 348 897	57 845	9 641	1 416 383	935 527	100 115	-	1 035 642	380 741
Logiciels	838 443	10 664	-	849 107	726 541	61 453	-	787 994	61 113
Avance et acomptes /immo.Incorporelles	305 615	44 327	(33 234)	316 708	72 608	86 740	-	159 348	157 360
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 492 955	112 836	(23 593)	2 582 198	1 734 676	248 308	-	1 982 984	599 214
Terrains	240 000	-	-	240 000	-	-	-	-	240 000
Bâtiments	4 548 827	-	169 358	4 718 185	2 388 479	67 329	-	2 455 807	2 262 378
Matériel industriel	20 989 941	790 157	150 888	21 930 987	14 204 819	1 063 600	-	15 268 419	6 662 568
Outillage industriel	2 065 492	226 079	-	2 291 571	1 054 646	164 785	-	1 219 431	1 072 140
Poinçons et formats	1 988 998	153 870	-	2 142 868	1 282 871	108 935	-	1 391 806	751 062
Matériels de manutention	356 376	-	-	356 376	259 406	11 286	-	270 692	85 685
Matériel de transport	472 814	210 000	(134 400)	548 414	302 019	128 644	(134 400)	296 263	252 150
Instal.gén, agen& amén divers	8 808 050	323 663	363 538	9 495 251	6 980 794	337 143	-	7 317 936	2 177 315
Matériel & Mobilier de bureau	666 996	42 637	-	709 632	511 103	50 644	-	561 747	147 885
Matériel informatique	1 415 804	107 687	-	1 523 491	1 050 197	187 192	-	1 237 389	286 102
Rayonnage métallique	50 872	-	19 800	70 672	26 547	5 083	-	31 629	39 043
Investissement informatique encours	20 997	143 717	-	164 714	-	-	-	-	164 714
Constructions en cours	1 773 061	919 706	(158 179)	2 534 587	-	-	-	-	2 534 587
Matériel Industriel en cours	277 897	3 351 018	(150 888)	3 478 027	-	-	-	-	3 478 027
Insta.gén,age& am div en cours	1 006 980	2 481 299	(210 581)	3 277 698	-	-	-	-	3 277 698
Mat transport acquis en leasing	2 525 955	760 670	-	3 286 625	362 220	659 211	-	1 021 431	2 265 194
Avance & acpte /immo.Corporelles	378 797	329 562	(412 830)	295 528	-	22 656	-	22 656	272 872
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 587 856	9 840 065	(363 294)	57 064 626	28 423 100	2 806 508	(134 400)	31 095 209	25 969 417
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	50 080 811	9 952 901	(386 887)	59 646 824	30 157 776	3 054 816	(134 400)	33 078 192	26 568 632

5. Immobilisations Financières

	2015	2014
Dépôts et cautionnements	140 633	132 931
Souscription Emprunt National	20 000	20 000
	<u>160 633</u>	<u>152 931</u>

6. Autres actifs non courants

	2015	2014
Charges à répartir	746 744	676 991
Résorption charges à répartir	(317 210)	(182 793)
	<u>429 534</u>	<u>494 198</u>

7. Stocks

Les stocks se répartissent comme suit :

	2015	2014
Stocks des matières premières et articles de conditionnement	10 033 142	10 021 840
Stocks des produits finis	5 888 825	8 709 998
Stocks des produits en-cours	6 613 055	4 064 504
Stocks pièces de rechange et autres matières consommables	522 607	486 498
	23 057 629	23 282 840
Provisions pour dépréciation du stock Produits Finis	(275 455)	(78 396)
Provisions pour dépréciation du stock Produits en-cours	(249 393)	-
Provisions pour dépréciation du stock MP/AC	(396 011)	(101 805)
	(920 859)	(180 201)
Valeur comptable Nette	<u>22 136 770</u>	<u>23 102 639</u>

8. Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015	2014
Clients ordinaires locaux	8 758 494	6 200 793
Clients ordinaires étrangers	919 686	267 167
Effets clients en portefeuille	11 945 664	5 816 349
Clients, effets et chèques impayés	32 850	77 908
Clients douteux et litigieux	480 806	401 987
Clients - avoirs à établir	-	(80 819)
Total	22 137 500	12 683 385
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(531 437)	(426 578)
Valeur comptable Nette	<u>21 606 063</u>	<u>12 256 807</u>

9. Autres actifs courants

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015	2014
Fournisseurs débiteurs	941 800	1 208 004
Personnel et comptes rattachés	133 585	132 183
État, crédit de TVA à reporter	1 017 619	849 443
État, crédit d'impôt sur les sociétés	-	843 582
Receveur des douanes	79 670	103 429
Comptes courants laboratoires-échantillons	412 558	333 369
Autres débiteurs divers	1 067 404	508 891
Total	<u>3 652 636</u>	<u>3 978 901</u>

10. Placements & autres actifs financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015	2014
Placements courants	2 167 803	2 040 061
Total	<u>2 167 803</u>	<u>2 040 061</u>

11. Liquidités & équivalents de liquidités

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015	2014
Effets /chèques à l'encaissement	-	-
Chèques en caisse	163 391	77 536
Banques + CCP	1 018 197	566 184
Caisses	4 000	13 000
Total	<u>1 185 588</u>	<u>656 720</u>

12. Capital social

Le capital social, qui était de 15 840 000 dinars, subdivisé en 15 840 000 actions de 1 dinar entièrement libéré, a été augmenté de 1 320 000 dinars pour être porté à la somme de 17 160 000 dinars et ce conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 Juin 2015.

13. Réserves

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	2015	2014
Réserves légales	1 584 000	1 320 000
Autres réserves ordinaires	10 022 880	9 269 983
Total	<u>11 606 880</u>	<u>10 589 983</u>

14. Subvention d'investissement

Les subventions accordées en 2015 totalisent un montant de 701 404 DT dont 622 412 DT ne sont pas encore encaissées.

15. Emprunts

Ils se détaillent comme suit :

	2015	2014
<u>Crédits bancaires</u>		
UBCI : 1500 MD	375 000	625 000
BIAT : 1500 MD	-	300 000
BT : 230 MD	27 288	74 068
Crédit leasing	1 445 084	1 552 407
ATTIJARI 4000 MD + 5000 MD	7 566 679	3 408 224
Total	<u>9 414 051</u>	<u>5 959 699</u>

16. Provisions pour Risques et Charges

	2015	2014
Provisions pour risques et charges	906 801	370 000
Total	<u>906 801</u>	<u>370 000</u>

17. Fournisseurs et comptes rattachés

Ils se détaillent comme suit :

	2015	2014
Fournisseurs de matières premières et articles de conditionnement	19 544 175	14 048 584
Fournisseurs de matières et fournitures consommables	1 303 516	507 413
Fournisseurs d'équipements	380 390	267 999
Fournisseurs effets à payer	1 050 438	1 049 644
Fournisseurs retenues de garantie	372 531	172 754
Fournisseurs factures non parvenues	976 943	746 738
Total	<u>23 627 993</u>	<u>16 793 132</u>

18. Autres passifs courants

Ils se détaillent comme suit :

	2015	2014
Personnel et comptes rattachés	158 822	25 387
Laboratoires promotion et royalties	1 635 315	933 561
État, autres impôts et taxes	427 492	291 049
État, Echéances à payer	-	46 584
C. N. S. S	854 685	711 126
Autres créiteurs divers	138 761	181 610
Charges à payer	973 356	992 055
Total	<u>4 188 431</u>	<u>3 181 372</u>

19. Concours bancaires & autres passifs financiers

Ils se détaillent comme suit :

	2015	2014
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	2 242 886	1 666 594
Effets de financement de stock	1 400 000	1 400 000
Intérêts courus et autres dettes financières	68 678	49 310
Découverts bancaires	104 563	141 505
Total	<u>3 816 127</u>	<u>3 257 409</u>

20. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se résument comme suit :

	2015	2014
Vente P. Finis officines sous licence	52 871 100	51 870 800
Vente P. Finis officines générique ADWYA	29 713 325	28 547 835
Vente P. Finis hôpitaux	4 259 421	4 131 909
Vente P. Finis compléments alimentaires	-	-
Vente P. Finis à l'export	1 187 508	227 863
Vente P. Finis échantillons médicaux	251 559	240 419
Total des ventes produits finis	88 282 913	85 018 826
Façonnage	679 367	963 753
Magasinage & autres prestations de services	60 340	48 307
Total des Revenus	89 022 620	86 030 886
Variations des stocks Produits Finis et Encours	637 092	(5 952 905)
Production de l'exercice	89 659 712	80 077 981
Reprises sur provisions et amortissements	165 606	981 993
Ristournes TFP	35 000	43 658
Ventes de déchets	7 349	-
Total des autres produits d'exploitation	207 955	1 025 651
Total	<u>89 867 667</u>	<u>81 103 632</u>

21. Achats MP/AC consommés

Ils s'analysent comme suit :

	2015	2014
Achats principes actifs	41 399 502	33 564 575
Achats excipients	3 218 420	3 127 359
Achats articles de conditionnement	5 300 563	5 656 764
Frais sur achats MP/AC	1 312 088	1 162 142
Coût d'achat des matières premières & articles de conditionnement	51 230 573	43 510 840
Variations de stocks MP/AC	245 411	3 319 167
Total	<u>51 475 984</u>	<u>46 830 007</u>

22. Achats d'approvisionnements consommés

Ils s'analysent comme suit :

	2015	2014
Achats de matières et fournitures consommables stockées	603 150	463 997
Variation de stocks	(36 108)	138 133
Achats consommés de matières et fournitures	567 042	602 130
Autres achats de matières et fournitures non stockées	1 015 326	1 154 081
Consommations énergétiques	1 183 569	1 130 717
Total	<u>2 765 937</u>	<u>2 886 928</u>

23. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015	2014
Salaires et compléments de salaires	9 615 084	8 781 491
Charge patronale au titre de la sécurité sociale et de l'assurance groupe	2 249 260	2 034 025
Autres charges de personnel	243 108	395 261
Total	<u>12 107 452</u>	<u>11 210 777</u>

24. Dotations aux amortissements & provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015	2014
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	248 308	159 362
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	2 147 297	2 055 011
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles acquises en Leasing	659 212	273 735
Dotations aux résorptions des charges reportées	256 588	141 647
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	906 264	130 189
Dotations aux provisions pour dépréciation clients et débiteurs divers	104 858	97 581
Dotations aux provisions pour Risques et charges	536 801	70 000
Total	<u>4 859 328</u>	<u>2 927 525</u>

25. Autres charges d'exploitation

Elles se détaillent comme suit :

	2015	2014
Promotions et Royalties	1 359 997	1 347 745
Échantillons médicaux offerts	909 713	928 974
Publicités, publications et relations publiques	1 885 897	1 877 089
Frais de Missions	978 684	1 044 813
Entretiens et réparations	633 407	581 958
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	364 147	350 358
Primes d'assurances	303 533	244 449
Location et sous-traitance générale	362 691	357 649
Frais postaux et de télécommunication	146 693	142 889
Gardiennage	112 462	96 469
Recherches, documentations et abonnements	124 026	120 162
Cotisations, dons et subventions	17 929	13 090
Voyages et déplacements	442 208	453 154
Frais et commissions bancaires	106 488	99 516
Impôts et taxes indirects	522 055	544 566
Carburant, transport administratif et autres charges d'exploitation	413 597	274 242
Total	<u>8 683 527</u>	<u>8 477 123</u>

26. Charges financières

Elles se détaillent comme suit :

	2015	2014
Intérêts sur obligations cautionnées	29 522	20 164
Intérêts sur crédits à terme	346 319	182 992
Intérêts des comptes courants bancaires	59 286	124 868
Intérêts sur escomptes effets	626 190	791 919
Intérêts sur financement de stock	85 536	80 398
Escomptes accordés aux clients	75 832	71 578
Différence de changes réalisés	(402 666)	574 102
Différence de changes probables	501 402	(824 725)
Autres charges financières	27 520	120 357
Total	<u>1 348 941</u>	<u>1 141 653</u>

27. Produits des placements & autres produits financiers

Ils sont détaillés comme suit :

	2015	2014
Revenu des Valeurs Mobilières de Placement	155 065	175 284
Rémunération des comptes et autres produits financiers	4 167	6 801
Total	<u>159 232</u>	<u>182 085</u>

28. Autres gains ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	2015	2014
Autres gains exceptionnels (rembours. sinistres, plus-value sur cession...)	85 034	222 618
Reprise sur provision des actifs courants	-	-
Reprise sur provision pour risques et charges	-	-
Autres produits	-	-
Total	<u>85 034</u>	<u>222 618</u>

29. Autres pertes ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	2015	2014
Pénalités douanières et autres pertes ordinaires	-	132 056
Charge nette sur cession des immobilisations Corporelles	37 100	13 521
Total	<u>37 100</u>	<u>145 577</u>

30. Résultat par action

Le résultat par action se présente comme suit :

	2015	2014
Résultat net	6 485 971	6 613 697
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	6 485 971	6 613 697
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	17 160 000	15 840 000
Résultat par action	0,377	0,418

31. Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination 31/12/2015 :

Listes des comptes	Montant	Ventilation			
		Coût de Production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres Charges
Achats MP AC Consommés	51 475 984	51 475 984	-	-	-
Autres Achats Consommés	2 765 937	2 071 128	371 929	229 332	93 548
Services extérieurs	1 536 120	1 150 243	206 558	127 364	51 954
Autres Services extérieurs	5 223 356	3 911 238	702 372	433 085	176 661
Charge Diverses Ordinaires	1 439 098	1 077 593	193 512	119 320	48 672
Charges Personnel	12 107 452	9 066 035	1 628 060	1 003 867	409 490
Charge Financières	1 348 940	-	-	-	1 348 940
Autres Charges Ordinaires	522 055	390 914	70 200	43 284	17 657
Dotation AMT et Provision	4 859 328	3 638 654	653 422	402 902	164 349
Impôts sur les sociétés	2 347 693	-	-	-	2 347 693
Total	83 625 962	72 781 790	3 826 054	2 359 156	4 658 963

32. Informations sur les parties liées :

Au cours de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2015, la société ADWYA a conclu diverses opérations avec des sociétés liées et qui entrent dans le cadre normal de ses activités.

Conformément à la politique de la société, ces opérations entre parties liées ont été réalisées aux conditions de marché. Ces opérations ne sont pas jugées significatives pour la société.

Les transactions effectuées dans ce cadre sont détaillées comme suit :

Description des opérations	Administrateur	Montant
Contrat de location des deux étages d'un immeuble pour la direction marketing	Taher EL MATRI	233 648
Contrat de consultant en matière de choix stratégiques	Taher EL MATRI	50 000
Contrat de consultant pour lancement des nouveaux produits	Moncef ZMERLY	8 921
Contrat de médecine de travail	Hichem TERZI	13 680
Contrat de partenariat et de publicité par logiciel	Mounir JERBI	52 300
Valeur totale :		358 548

33. Evènements postérieurs à la date de clôture :

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et évènements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

34. Engagements

34.1- Emprunts :

ADWYA a contracté des emprunts auprès de divers organismes financiers dont le détail est annexé à la note n° 12. En contrepartie elle a donné en garantie les éléments suivants :

- Une hypothèque de premier rang et en pari passu sur le terrain sis route de la Marsa, ainsi que sur les constructions.
- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.

34.2- Engagements bancaires :

	2015	2014
Cautions fiscales au profit de la douane tunisienne	55 207	55 207
Cautions douanières	215 434	500 197
Cautions provisoires	82 000	1 855
Cautions définitives	515 839	393 753
Autres cautions bancaires	3 086 000	37 127
Escompte papier commercial	10 674 108	17 265 309
Lettres de garantie	73 240	169 286
Lettres de crédit	781 676	1 686 800
	<u>15 483 504</u>	<u>20 109 534</u>

ADWYA SA
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA S.A

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société ADWYA SA arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société ADWYA SA comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **77 907 658 DT** et un résultat bénéficiaire de **6 485 971 DT**.

1 – Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2 – Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

3 – Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société ADWYA SA, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives aux traitements de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Tunis, le 4 Mai 2016

Mourad Guellaty

ADWYA SA
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA SA

En application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques, et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- Renouvellement de la convention médicale de soin conclue avec Monsieur Hichem TERZI, administrateur, en qualité de médecin de travail de la société. Le montant total hors taxes facturé en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 13 680 DT.
- La société ADWYA a conclu une convention avec la société Pharma Gest. En vertu de cette convention, Pharma Gest mettra à la disposition d'ADWYA Monsieur Ali Naas en vue d'assumer les fonctions de directeur général. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 23 Juillet 2015.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, un contrat de location portant sur la totalité du sous-sol et le premier étage du bloc B du complexe dénommé TEJ EL MOLK à usage de dépôt sis à la Zone Industrielle le Kram. Le montant total hors taxes facturé en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 53 300 DT.
- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, un contrat de location du rez-de-chaussée du Bloc B du complexe dénommé TEJ EL MOLK à usage de bureau sis à la Zone Industrielle le Kram. Le montant total hors taxes facturé en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 45 100 DT.

- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, un contrat de location d'un dépôt sis à la Zone Industrielle le Kram. Le montant total hors taxes facturé en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 40 300 DT.
- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, un contrat de location du rez-de-chaussée du bloc C d'un immeuble à usage de bureaux sis à la Zone Industrielle le Kram pour la promotion médicale de ses produits. Le montant total hors taxes facturé en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 41 344 DT.
- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, un contrat de location du premier étage du bloc C d'un immeuble à usage de bureaux sis à la Zone Industrielle Khereddine-le Kram pour la promotion médicale de ses produits. Le montant total hors taxes facturé en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 53 604 DT.
- Une mission de consulting en matière de choix stratégique a été confiée à Monsieur Tahar El MATERI, Président du Conseil d'Administration, rémunérée à 50 000 DT hors taxes par an. Le montant total hors taxes facturé en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 50 000 DT.
- Une mission d'assistance et de conseil pour les nouveaux produits à lancer a été confiée à Monsieur Moncef ZMERLI, administrateur, pour un montant annuel hors taxes de 8 921 DT. Le montant total hors taxes facturé en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 8 921 DT.
- La société ADWYA a conclu en avril 2009 un contrat de partenariat avec la société E.S.I.B dont Monsieur Mounir JERBI est administrateur et actionnaire majoritaire. La société E.S.I.B est spécialisée dans l'édition de logiciels pour le secteur médical. Le montant total hors taxes facturé par la société E.S.I.B en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 52 300 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- a) Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et avantages accordés à l'ancien Directeur Général pour la période allant du 1^{er} Janvier au 15 Mai 2015 se détaillent comme suit :
 - Une rémunération brute de 122 063 DT.
 - Un contrat d'assurance vie pour un montant annuel net de 10 000 DT.
 - Un contrat d'assurance collective pour un montant annuel de 75 935 DT.
 - D'autres avantages en nature accordés au Directeur Général et liés à sa fonction (deux voitures de fonction et charges connexes, téléphone).

- La rémunération et avantages accordés au nouveau Directeur Général pour la période allant du 1^{er} Août au 31 Décembre 2015 se détaillent comme suit :
 - Une rémunération pour un montant de 60 000 DT.
 - D'autres avantages en nature accordés au Directeur Général et liés à sa fonction (voiture de fonction et charges connexes, téléphone).

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint, comme fixés par le conseil d'administration se détaillent comme suit :
 - Une rémunération brute perçue courant l'exercice 2015 d'un montant de 132 902 DT.
 - Prime de rendement d'un montant de 21 796 DT.
 - D'autres avantages en nature accordés au Directeur Général Adjoint et liés à sa fonction (voiture de fonction et charges connexes, téléphone).

- Il a été décidé d'attribuer une enveloppe annuelle brute de 7 000 DT par administrateur au titre des jetons de présence et 5 000 DT par membre du comité permanent d'audit.

- b) Les obligations et engagements de la société ADWYA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

	Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Salaires	122 063	59 264	60 000	-	132 902	-
Primes	-	-	-	-	21 796	10 898
Total	122 063	59 264	60 000	-	154 698	10 898

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 4 Mai 2016

Mourad Guellaty

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Hichem BESBES.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre 2 015</i>	<i>au 31 décembre 2 014</i>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	3 843 930	3 846 442
Amortissements		(3 035 799)	(2 854 236)
Immobilisations corporelles	4	121 337 493	106 758 508
Amortissements		(62 726 730)	(54 112 368)
Immobilisations financières	5	80 312 884	82 314 961
Provisions		(726 803)	(48 000)
Total des actifs immobilisés		<u>139 004 975</u>	<u>135 905 307</u>
Autres actifs non courants	6	5 672 911	5 598 106
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>144 677 886</u>	<u>141 503 413</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	58 040 066	52 771 173
Provisions		(2 032 682)	(1 045 228)
Clients	8	7 201 875	6 944 515
Provisions		(1 492 661)	(1 060 785)
Autres actifs courants	9	19 040 724	19 661 466
Provisions		(242 737)	(104 104)
Placements et autres actifs financiers	10	272 046	331 401
Liquidités et équivalents de liquidité	11	8 984 952	9 841 855
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>89 771 583</u>	<u>87 340 293</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>234 449 469</u>	<u>228 843 706</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 015	<i>au 31 décembre</i> 2 014
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		39 938 746	33 282 288
Actions propres		47 006	47 006
Autres capitaux propres		18 853 834	18 546 550
Résultats reportés		132 009	132 009
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>58 971 595</u>	<u>52 007 853</u>
Résultat de l'exercice		4 735 251	10 106 756
Résultat de l'exercice		<u>4 735 251</u>	<u>10 106 756</u>
Total des capitaux propres avant affectation	12	<u>63 706 846</u>	<u>62 114 609</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	30 006 627	41 242 411
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>30 006 627</u>	<u>41 242 411</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	80 859 171	77 287 891
Autres passifs courants	15	22 211 201	23 657 240
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	37 665 624	24 541 555
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>140 735 996</u>	<u>125 486 686</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>170 742 623</u>	<u>166 729 097</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>234 449 469</u>	<u>228 843 706</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre 2 015</i>	<i>au 31 décembre 2 014</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	531 406 375	507 648 879
Autres revenus d'exploitation	18	9 881 481	9 557 474
		541 287 856	517 206 353
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommés	19	(436 011 567)	(421 414 248)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(16 845 475)	(15 942 861)
Charges de personnel	21	(39 795 817)	(34 930 269)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(11 633 463)	(9 525 051)
Autres charges d'exploitation	23	(30 469 656)	(28 630 528)
		(534 755 978)	(510 442 957)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		6 531 878	6 763 396
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS			
Charges financières	24	(4 085 890)	(4 457 883)
Produits financiers	25	3 538 868	8 131 321
Autres gains ordinaires	26	205 013	1 298 948
Autres pertes ordinaires	27	(185 566)	(510 049)
		6 004 303	11 225 733
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS			
Impôts sur les bénéfices	30	(1 269 052)	(1 118 977)
		4 735 251	10 106 756
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
		4 735 251	10 106 756

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> 2 015	<i>au 31 décembre</i> 2 014
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	557 033 039	536 613 858
Encaissements reçus des autres débiteurs	9 054	26 705
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(550 683 016)	(510 567 775)
Intérêts payés	(4 068 444)	(4 452 650)
Intérêts reçus	62 817	82 695
Impôts sur les bénéfices payés ou restitués	(147 475)	(1 071 135)
Autres flux liés à l'exploitation	22 411	(629 396)
	<hr/> 2 228 386	<hr/> 20 002 302
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 573 979)	(11 561 485)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières	(2 089 500)	(6 907 603)
Encaissement des dividendes	7 928 735	4 577 003
	<hr/> (7 734 744)	<hr/> (13 892 085)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	(53 520)	(9 986 349)
Encaissement provenant des emprunts		30 600 000
Encaissements reçus des assurances sur immobilisations	2 782 247	-
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(12 796 069)	(8 645 070)
Encaissement suite rachat actions propres		3 010 686
Encaissement suite rachat/achat billets de trésorerie	(9 500 000)	
	<hr/> (19 567 342)	<hr/> 14 979 267
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.		
VARIATION DE TRESORERIE		
	<hr/> (25 073 700)	<hr/> 21 089 484
Trésorerie au début de l'exercice	8 253 304	(12 836 179)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 (16 820 396)	8 253 304

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 33 282 288 dinars tunisiens divisés en 16 641 144 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

Immobilisations corporelles :

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation	100%
Petits matériels d'exploitation	3 ans
Matériel de transport	20%
Equipement et matériel de bureau	10%
Equipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

2.4. Constatations des frais préliminaires

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

2.10. Revenus

Les revenus constatés correspondent aux ventes de marchandises nettes de toutes remises accordées aux clients.

3. Immobilisations incorporelles	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Logiciels informatiques	257 734	257 734
Fonds de commerce	3 586 196	3 586 196
Avance sur immobilisations incorporelles en cours		2 512
	3 843 930	3 846 442

4. Immobilisations corporelles	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Terrain	3 794 059	3 794 059
Constructions	7 848 405	7 848 405
Agencements des constructions	2 470 621	2 420 505
Installations et matériel d'exploitation	65 948 141	60 729 813
Petit matériel d'exploitation	183 681	102 503
Matériel de transport	34 799	34 799
Installations générales, agencements et aménagements divers	30 207 011	25 230 174
Equipements de bureau	592 276	507 147
Matériel informatique	2 576 109	2 574 395
Immobilisations en cours	7 328 991	2 979 484
Avances sur immobilisations en cours	353 398	537 224
	121 337 491	106 758 508

4.1 Tableau des mouvements des immobilisations

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES								
DESIGNATION	Valeur au 1/1/2015	Acquisition 2015	Régularisation 2015	Valeur au 31/12/2015	Amortissement cumulé 1/1/15	Dotation de 2015	Amortissement cumulé 2015	Valeurs nettes au 31/12/2015
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains	3 794 059			3 794 059				3 794 059
Constructions	7 848 405			7 848 405	6 727 176	205 693	6 932 869	915 536
Installations, agencements constructions	2 420 505	45 739	4 377	2 470 621	1 846 452	117 742	1 964 194	506 427
Installations et Matériel d'exploitation	60 729 813	4 596 434	621 894	65 948 141	32 853 766	5 318 992	38 172 758	27 775 383
Petit matériel d'exploitation	102 503	81 178		183 681	101 593	41 784	143 377	40 304
Matériel de transport	34 799	-		34 799	34 799	0	34 799	0
Agencement, aménagements et installati	25 230 174	4 872 943	103 894	30 207 011	9 697 571	2 875 371	12 572 942	17 634 069
Equipement et matériel de bureau	507 147	61 961	23 168	592 276	278 415	53 316	331 731	260 545
Equipement et matériel informatique	2 574 395	1 715		2 576 110	2 572 596	1 464	2 574 060	2 050
Immobilisations en cours	2 979 484	5 102 841	(753 333)	7 328 992				7 328 992
Avances sur immobilisations en cours	537 224	47 353	(231 179)	353 398				353 398
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 758 508	14 810 164	(231 179)	121 337 493	54 112 368	8 614 362	62 726 730	58 610 763
Logiciels	257 734	0		257 734	246 330	6 708	253 038	4 696
Fonds de commerce	3 586 196	0		3 586 196	2 607 906	174 855	2 782 761	803 435
Avances sur immob incorporelles	2 512	0	(2 512)	0				0
	3 846 442	0	(2 512)	3 843 930	2 854 236	181 563	3 035 799	808 131
Total dotation aux amortissements						8 795 925		

<i>5. Immobilisations Financières</i>		<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Titres de participation	5.1	72 510 112	81 072 112
Prêts à plus d'un an		216 294	252 216
Dépôts et cautionnements		417 853	340 508
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		7 168 500	650 000
		80 312 884	82 314 961
A déduire la partie non libérée des actions	5.1		
		80 312 884	82 314 961
A déduire provision /dépréciation des titres	5.1	(726 803)	(48 000)
		79 586 081	82 266 961

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 72 510 112 dinars au 31 décembre 2015 contre 81 072 112 au 31 décembre 2014.

Participations	% dans le capital	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	48,41%	26 597 500	26 597 500
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
COPIT	14,12%	7 258 163	7 258 163
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
THP	11,18%	3 000 000	3 000 000
HLC	44,8%		9 800 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT		428 703	428 703
UNITED DECS	50,00%	3 000 000	3 000 000
RAYEN DISTRIBUTION		1 231 500	643 500
STONE HEARD	10,00%	650 000	
		72 510 112	81 072 112
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		(250 100)	
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		(428 703)	
		(726 803)	(48 000)
Valeur nette des participations		71 783 309	81 024 112

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, TSS SAHARA CONFORT, STONE HEARD, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

6. Autres actifs non courants	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Frais préliminaires	6 075 085	5 638 295
Frais préliminaires en cours	4 283 003	2 996 255
A déduire la résorption des frais préliminaires	(4 685 177)	(3 036 444)
	5 672 911	5 598 106
7. Stocks	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Stocks de marchandises magasins	55 171 419	48 537 496
Stocks de marchandises dépôt	2 551 353	3 757 874
Stocks emballages et étiquettes	317 294	475 803
	58 040 066	52 771 173
A déduire provision pour dépréciation de stock	(2 032 682)	(1 045 228)
	56 007 384	51 725 945
8. Clients et comptes rattachés	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Clients, ventes à crédit	981 705	1 623 429
Créances sur participation fournisseurs	4 003 668	3 435 589
Clients, chèques impayés	461 532	577 794
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	1 753 573	1 306 306
	7 201 875	6 944 515
Provisions /créances clients& participation fournisseurs	(1 090 332)	(701 191)
Provisions sur chèques impayés	(400 932)	(358 197)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
	(1 492 661)	(1 060 785)
	5 709 214	5 883 730

9. Autres actifs courants	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Personnel avances et acomptes	597 509	563 916
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	68 819	44 547
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels	1 007 079	1 515 516
Etat, impôts et taxes IS à reporter	-	-
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	259 210	29 873
Autres débiteurs	14 816 750	1 386 447
Produits à recevoir, dividendes		7 928 735
Autres produits à recevoir	91 645	100 699
Charges constatées d'avance	2 133 953	1 358 688
Produits constatés d'avance	9.1	6 711 015
Compte d'attente	65 759	22 030
	19 040 724	19 661 466
Provisions sur comptes débiteurs divers	(242 737)	(104 104)
	18 797 987	19 557 362

9.1 Produits constatés d'avance

Ce compte a enregistré le montant estimé des dégâts et des pertes des immobilisations et des stocks, survenus suite aux événements du mois de janvier 2011, pour un montant de 5 455 216 dinars. Ce compte a enregistré également, le montant estimé des dégâts survenus suite à l'incendie d'un magasin en 2012 pour un total de 1 255 798,838 dinars. La valeur des indemnités d'assurance a été estimée selon les données disponibles à la société. Cependant, début 2015, la société a encaissé la somme de 1 970 866,869 dinars au titre des sinistres de janvier 2011 et la somme de 521 290 dinars au titre de celui de 2012.

Cependant, et comme détaillé à la note 12-D, ce compte a été traité selon la norme comptable "Effet de modification comptable".

10. Placements et autres actifs financiers	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Prêts au personnel	272 046	331 401
Titres de placement	-	-
	272 046	331 401

11. Liquidités et équivalents de liquidités**Au 31/12/2015****Au 31/12/2014**

Placements (SICAV)		33 580	22 792
Placements (billets de trésorerie)		1 000 000	1 000 000
Chèques à l'encaissement		107 316	116 170
Banques		4 968 984	6 058 781
C.C.P			533
Caisses		2 875 072	2 643 579
		8 984 952	9 841 855

12. Capitaux propres

Capital social	(a)	39 938 746	33 282 288
Actions propres			
Plus ou moins-values sur cession actions propres		47 006	47 006
	(b)	47 006	47 006
Réserve légale		3 328 229	3 328 229
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	14 852 000	13 952 000
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	(c)	3 816 620	1 266 322
Autres capitaux propres- effet de modification comptable	(d)	(3 143 015)	
	(e)	18 853 834	18 546 551
Résultats reportés			
Résultats reportés sur actions propres		132 009	132 009
	(f)	132 009	132 009
Total des capitaux propres avant résultat de la période	"(a)+(b)+(e)"	58 971 595	52 007 854
Résultat de l'exercice	(1)	4 735 251	10 106 756
Total des capitaux propres après résultat de la période		63 706 846	62 114 610
Valeur nominale de l'action	(A)	2	2
Nombre d'actions	(2)	19 969 373	16 641 144
Résultat par action	(1) / (2)	0,237	0,607

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal. .

Par ailleurs, trois augmentations du capital ont été décidées par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des réserves à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des réserves à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale 2 DT.

(b) et (c) Le total des réserves pour un montant de 18 546 550,668 dinars, ainsi que le total du résultat reporté de 132 009 dinars, correspondent aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

(d) Le compte « Autres capitaux propres - Effet de modification comptable » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre l'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux événements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.

Tableau de mouvements des capitaux propres:

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres - Réserve	Autres capitaux propres - Effet modification	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDEAU 31 DECEMBRE 2014	33 282 288	3 328 229	1 266 322		13 952 000	0	10 106 756	0	47 006	132 009	62 114 610
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2015		0	9 206 756		900 000		(10 106 756)				0
Incorporation des réserves au capital social	6 656 458		(6 656 458)								0
Effet modification comptable				(3 143 015)				0			(3 143 015)
Résultats reportés sur actions propres											0
Plus ou - values sur cession actions propres											0
Résultat de l'exercice 2015							4 735 251				4 735 251
SOLDEAU 31 DECEMBRE 2015	39 938 746	3 328 229	3 816 620	(3 143 015)	14 852 000	0	4 735 251	0	47 006	132 009	63 706 846

<i>13. Emprunts bancaires</i>	<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Crédit moyen terme BT	12 847 103	15 811 819
Crédit moyen terme BIAT	3 809 524	8 280 592
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	13 350 000	17 150 000
	30 006 627	41 242 411

<i>14. Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Fournisseurs locaux de marchandises	42 921 702	39 848 657
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	6 303 030	-
Fournisseurs, chèques en instance	221 658	7 058 633
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	29 712 482	301 278
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer	3 323 540	34 317 669
Fournisseurs locaux d'immobilisations	359 603	1 329 096
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	1 626 088	2 046 149
Fournisseurs d'immobilisations financières	5 667 000	24 025
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	230 377	225 847
Fournisseurs, factures non parvenues	5 743 941	6 725 494
Fournisseurs, moyens généraux en cours	69 518	131 207
Fournisseurs, opérations d'importation	(292)	(911)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(14 830 774)	(14 223 698)
Fournisseurs emballages à rendre	(488 702)	(495 555)
	80 859 171	77 287 891

<i>15. Autres passifs courants</i>		<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Personnel	15.1	1 430 604	1 254 232
Etat, et collectivités locales	15.2	5 349 389	4 661 861
Actionnaires, dividendes à payer			
CNSS		2 639 818	2 427 288
Créditeurs divers			767 706
Assurance groupe		185 729	132 818
Charges à payer		7 719 747	8 513 340
Produits constatés d'avance		6 101	
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		4 833 347	5 886 400
Compte d'attente		46 466	13 595
		22 211 201	23 657 240

<i>15.1. Personnel</i>	<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Rémunération due au personnel	40 389	44 868
Congés payés	1 385 658	1 204 235
Oppositions sur salaires	4 557	5 069
Autres retenues au personnel		60
	1 430 604	1 254 232

<i>15.2. Etat, et collectivités publiques</i>	<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Etat, impôts et taxes,	4 492 022	3 200 702
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	374 069	342 182
Impôt sur les bénéfices	483 298	1 118 977
	5 349 389	4 661 861

<i>16. Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Billet de trésorerie souscrit	500 000	10 000 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	2 964 716	2 964 716
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	4 471 068	6 981 353
Crédits ATTIJARI BANK, échéances à -d'un an	3 800 000	2 850 000
Intérêts courus sur emprunts	124 493	156 935
Concours bancaires	25 805 347	1 588 551
	37 665 624	24 541 555

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2015 s'élève 531 406 375 DT contre 507 648 879 DT au cours de l'exercice 2014, enregistrant une augmentation de 23 757 496,345 DT (Soit +4,68 %). Cette situation s'explique, notamment par l'évolution de la situation et par l'ouverture de certains points de vente nouveaux.

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 9 881 481 DT au 31 décembre 2015 contre 9 557 474 DT au 31 décembre 2014, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2015 a augmenté de 14 597 319 DT (ou +3,46%) par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce coût a augmenté de 421 414 248 DT en 2014 à 436 011 567 DT en 2015. La Marge commerciale a, par contre, augmenté en 2015 de 9 160 177 DT (ou 10,62 %), passant de 86 234 631 DT à 95 394 808 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2015 s'élève à 17,95 %, contre 16,98 % pour l'exercice 2014 soit une augmentation de 0,96 points.

20. Achats d'approvisionnement consommés

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 16 845 475 DT au 31 décembre 2015 contre 15 942 861 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les Charges de personnel totalisent 39 795 817 DT au 31 décembre 2015 contre 34 930 269 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 4 865 548 DT.

22. Dotations aux amortissements et résorptions	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Dotations des immobilisations incorporelles	181 563,000	224 115
Dotations des immobilisations corporelles	8 614 362	7 173 428
Résorptions des frais préliminaires	1 648 733	1 112 670
Dotations /provisions pour risques fournisseurs& d'exploitation	2 434 313	1 877 925
Dotations /provisions pour créances douteuses	900 504	511 593
Dotations /provisions pour chèques impayés	48 055	43 645
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	2 032 683	1 045 228
Dotation /provisions des titres de participation	678 803	
Dotation/provision débiteurs divers	138 634	
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(1 045 228)	(1 373 825)
Reprises /provisions /risque fournisseurs& exploitation	(3 487 366)	(577 304)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(511 593)	(512 424)
	11 633 463	9 525 051

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 30 469 656 DT au 31 décembre 2015 contre 28 630 528 DT pour l'exercice 2014, soit une augmentation de 1 839 128 DT.

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

	<i>Au</i> 31/12/2015	<i>Au</i> 31/12/2014
24. Charges financières nettes		
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 061 450	731 334
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	717 454	1 121 761
Intérêts sur emprunts bancaires ATTIJARI BANK	1 172 223	1 224 035
Intérêts sur comptes courants bancaires	880 901	1 081 840
Intérêts sur billets de trésorerie	203 926	272 197
Pertes de change	39 672	10 520
Moins-values /actualisation titre de placement		513
Escomptes accordés	10 264	15 541
Moins-values /cession titres		142
	4 085 890	4 457 883
	<i>Au</i> 31/12/2015	<i>Au</i> 31/12/2014
25. Produits financiers		
Revenus des titres de placement	58 759	44 059
Revenus des titres de participation		7 928 883
Produits financiers sur comptes courants bancaires	33 417	59 309
Produits nets sur cession des actions SICAV	11 623	29 126
Produits nets sur cession des titres de participation	3 430 000	
Gains de change	5 069	69 944
	3 538 868	8 131 321
	<i>Au</i> 31/12/2015	<i>Au</i> 31/12/2014
26. Autres gains ordinaires		
Reprises provisions sur clients		878
Reprises provisions sur chèques impayés	5 090	591
Autres gains ordinaires	199 923	1 297 479
	205 013	1 298 948

	<i>Au</i> 31/12/2015	<i>Au</i> 31/12/2014
27. Autres pertes ordinaires		
Charges nettes sur cession d'immobilisation	-	-
Autres pertes ordinaires	185 566	510 049
	185 566	510 049

	<i>Au</i> 31/12/2015	<i>Au</i> 31/12/2014
28. Etat des flux de trésorerie:		
Détail de la trésorerie à la clôture de la période		
Placements (SICAV)	33 580	22 792
Placements (billets de trésorerie)	1 000 000	1 000 000
Chèques à l'encaissement	107 316	116 170
Banques	4 968 984	6 058 781
C.C.P	0	533
Caisses	2 875 072	2 643 579
Découverts bancaires	(25 805 347)	(1 588 551)
	(16 820 395)	8 253 304

29. Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2015, l'affaire demeure encore devant les tribunaux judiciaires compétents.

30. Informations sur le contrôle fiscal en cours

La société mère a subi un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices 2011 à 2014. La société a adressé début janvier 2016, son opposition à certains éléments de redressement. Cependant, une provision d'un montant de 810 MD a été constatée en 2015 pour tenir compte des éléments de redressement jugés fondés par la société.

31. Autres notes aux états financiers

Détermination de l'impôt sur les bénéfices

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2015 a tenu compte des éléments suivants:

		<i>Au</i> 31/12/2015	<i>Au</i> 31/12/2014
Résultat comptable après impôt	(I)	4 735 251	10 106 756
A réintégrer	(II)	7 687 254	5 348 700
Impôt sur les sociétés		1 269 052	1 118 977
Taxe de voyages		180	600
Amendes et Pénalités		10 175	26 436
Moins-value latente/ titres côtés		0	513
Jetons de présence			40 000
Contributions conjoncturelles			466 377
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		2 032 683	1 045 228
Dotations aux provisions pour titres		678 803	
Dotations aux provisions pour créances douteuses		1 039 138	511 593
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques		48 055	43 645
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs		1 674 841	864 952
Dotation aux amortissements du fonds de commerce		174 855	217 406
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation		759 472	1 012 973
A déduire	(III)	4 044 562	9 034 319
Dividendes		0	7 928 883
Déduction jetons de présence de 2014		40 000	
Plus-value latente/titres côtés (BNA)		513	3 521
Reprise sur provision pour dépréciation comptes clients non admise en déduction initialement		0	512 424
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		511 593	878
Reprise sur provision chèques impayés non admise en déduction initialement		5 090	591
Annulation perte latente exercice précédent déduite initialement		0	10 718
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs et exploitation		3 487 366	577 304
Résultat fiscal avant déduction des provisions	(I)+(II)-(III)	8 377 943	6 421 137
Prov/dépréciation stocks		(2 032 682)	(1 045 228)
Résultat fiscal avant déduction des réinvestis, exonérés		6 345 261	5 375 909
Déduction pour réinvestissement SIM		1 280 000	900 000
reliquat		5 065 261	4 475 909
Impôt sur les sociétés		1 266 315	1 118 977
Minimum d'impôt sur les sociétés (20%)		1 269 052	1 075 182

32. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 02/03/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunération des dirigeants, les transaction et les opérations conclues par La « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

32.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2015, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 94 852 099 DT et de 648 053 DT. Au 31 décembre 2015, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 11 658 194 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 11% sur le total des achats de marchandises.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2015 et facturés par MONOGROS sont de 2 328 642 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 42 758DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2015 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

La « S.N.M.V.T » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

32.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 41,64% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 25,47% par sa filiale MONOGROS et 2,66% par sa filiale MMT

La « S.N.M.V.T » est locataire de onze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan et Bab El Khadhra) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2015 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de:

- El Manar : 391 133 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%,
- Ennasr : 450 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Sousse Sud : 363 498 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Bizerte Printemps : 369 721 DT HT a compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Tunis Charles de Gaulle : 450 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Sfax Mahari : 240 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- L'Aouina : 450 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Mokhtar Attia : 764 838 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Sousse LAKOUAS: 410 534 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Kairouan : 192 750 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 104 100 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 18 616 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a approvisionné la SIM par des produits d'entretiens pour une valeur de 1 279 DT.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Tunis Charles de Gaulle pour un total de 2 266 941 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Sfax El Ain pour un total de 625 492 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de L'Aouina pour un total de 1 252 023 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin d'Ennasr pour un total de 2 242 249 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT. En 2015, la SNMVT a également accordé une caution pour garantir un crédit de 6 000 000 dinars contracté par la SIM auprès d'ATTIJARI BANK.

32.3. La « S.N.M.V.T » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours de l'année 2015, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 79 438 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 26 801 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 26 801 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

32.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 787 405 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel est de 154 875 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 18 616 DT HT DT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

32.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 37 620 908 DT. Au 31 décembre 2015, le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 1 252 423 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 17 730 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

32.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2015, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de:

- Korba : 94 539 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 102 584 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 15 973 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 20 314 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 125 085 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 86 289 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 60 775 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

32.7. La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2015.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision de 127 022 DT sur ladite créance.

32.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS

Depuis 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 562 DT au 31 décembre 2015.

32.9. La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Le solde « UNITED MAAGMENT » chez la SNMVT est débiteur de 554 534 DT au 31 décembre 2015.

En 2015, la société « S.N.M.V.T » a totalement provisionné ladite participation de 428 703. En outre, la créance de la SNMVT à l'égard de cette société installée en Libye a été provisionnée à hauteur de 138 633 DT.

32.10 . Cession de la participation au capital de la HLC

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a cédé fin 2015 la totalité de sa participation au capital de la HLC de 9 800 MD dinars à la société EXIS, ayant enregistré ainsi, une plus-value de 3 430 MD.

TUNIS, le 5 mai 2016

Messieurs les actionnaires de la Société
Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T-MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

**RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan de 234 449 469 DT et un résultat bénéficiaire de 4 735 251 DT et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de la société SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

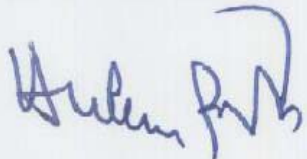
4. Vérifications spécifiques


Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- Nous n'avons pas également d'observations à formuler sur l'application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Hichem BESBES


Kalthoum BOUGUERRA
FMBZ-KPMG Tunisie


TUNIS, le 5 mai 2016

Messieurs les actionnaires de la
Société Nouvelle Maison de la Ville
de Tunis « S.N.M.V.T-MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES
ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES
COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

-Au cours de l'exercice 2015, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 94 852 099 DT et de 648 053 DT. Au 31 décembre 2015, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 11 658 194 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 11% sur le total des achats de marchandises.

-Monogros a facturé en 2015 à la « S.N.M.V.T – Monoprix » une quote-part des frais de marketing s'élevant à 2 328 642 DT en hors taxes récupérable.

-La « S.N.M.V.T – Monoprix » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 42 758 DT HT.

-La « S.N.M.V.T » a facturé en 2015 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

-La « S.N.M.V.T–Monoprix » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

- ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 41,64% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 25,47% par sa filiale MONOGROS et 2,66% par sa filiale MMT***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la « S.I.M », de onze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan et Bab El KHADRA) moyennant un loyer annuel de 4 186 574 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

-La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 18 616 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

-La S.N.M.V.T MONOPRIX a approvisionné la SIM par des produits d'entretiens pour une valeur de 1 279 DT.

- La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Tunis Charle de Gaulle pour un total de 2 266 941 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

-La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Sfax El Ain pour un total de 625 492 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

-La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de L'Aouina pour un total de 1 252 023 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

-La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin d'Ennasr pour un total de 2 242 249 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

-Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT. En 2015, la SNMVT a également accordé une caution pour garantir un crédit de 6 000 000 dinars contracté par la SIM auprès d'ATTIJARI BANK.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel de 133 040 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 787 405 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

- La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel est de 154 875 DT HT.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location une partie de ses bureaux, à la « SGS TOUTA » moyennant un loyer annuel de 18 616 DT HT DT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

-En 2014, la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé des achats pour 37 620 908 DT auprès de la société « MMT ». Au 31 décembre 2015, le fournisseur « MMT » accuse un solde créditeur de 1 252 423 DT.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location une partie de ses bureaux, à la société « MMT » moyennant un loyer annuel de 17 730 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la société « TSS » , de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) moyennant un loyer annuel de 505 559 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2015.

La participation de la SNMVT au capital de la SNMVT INTERNATIONAL a été totalement provisionnée en 2015, soit pour 250 100 dinars.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50 % du capital de la société « UNITED DECS »***

Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 562 DT au 31 décembre 2015.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 7,7 % du capital de la société « UNITED MANAGMENT »***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Le solde « UNITED MANAGMENT » chez la SNMVT est débiteur de 554 534 DT au 31 décembre 2015.

En 2015, la société « S.N.M.V.T » a totalement provisionné ladite participation de 428 703. En outre, la créance de la SNMVT à l'égard de cette société installée en Libye a été provisionnée à hauteur de 138 633 DT.

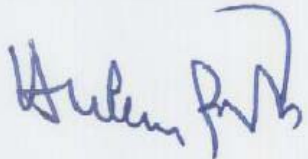
- ***Cession de la participation au capital de la HLC***

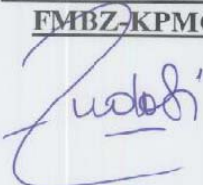
La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a cédé fin 2015 la totalité de sa participation au capital de la HLC de 9 800 MD dinars à la société EXIS, ayant enregistré ainsi, une plus-value de 3 430 MD.

- ***Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants***

Au titre de l'exercice 2015, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 235 479 DT. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Hichem BESBES


Kalthoum BOUGUERRA
FMBZ-KPMG Tunisie


AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La société HexaByte publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 01 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Wadi TRABELSI.

BILAN ACTIFS

Actifs	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		882 892	833 091
Moins : Amortissements Incorporelles		- 738 689	- 584 266
Immobilisations incorporelles nettes	2-1	144 237	248 825
Immobilisations corporelles		6 300 366	6 044 715
Moins : Amortissements corpo		- 5 123 459	- 4 629 479
Immobilisations corporelles nettes	2-1	1 176 906	1 415 236
Immobilisations financières		27 825	29 564
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-
Immobilisations financières nettes		27 825	29 564
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 348 968	1 693 626
Autres actifs non courants		42 727	83 202
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 391 695	1 776 828
ACTIFS COURANTS			
Stocks		1 482 261	2 325 838
Moins : Provisions Stocks		- 72 567	- 72 567
Stocks nets	2-2	1 409 695	2 253 272
Clients et comptes rattachés		1 634 847	1 460 148
Moins : Provisions Clients		- 327 578	- 319 001
Clients nets	2-3	1 307 269	1 141 147
Autres actifs courants		994 319	887 632
Moins : Provisions AAC		- 32 027	- 32 027
Autres actifs courants nets	2-4	962 292	855 605
Placements et autres actifs financiers		1 995 860	2 632 862
Liquidités et équivalents de liquidités		5 238 051	3 838 186
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		10 913 168	10 721 071
TOTAL DES ACTIFS		12 304 862	12 497 899

BILAN PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres		4 169 379	4 211 632
Réserves légales		208 333	187 001
Résultats reportés		828 842	701 713
Ecart de conversion		672	- 410
Total des capitaux propres avant résultat		7 290 560	7 183 269
Résultat des Intérêts minoritaires		- 33 135	672
Résultat de l'exercice		1 064 640	709 214
Total des capitaux propres avant affectation	3-1	8 322 064	7 893 155
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers	3-2	148 545	106 233
Provisions		365 779	365 779
Total des passifs non courants		514 324	472 013
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3-3	1 938 149	2 782 941
Autres passifs courants	3-4	1 522 813	1 324 445
Concours bancaires et autres passifs financiers		7 512	25 345
Total des passifs courants		3 468 473	4 132 731
Total des passifs		3 982 798	4 604 744
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		12 304 862	12 497 899

ÉTAT DE RÉSULTAT

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	4-1	7 610 007	6 520 171
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		7 610 007	6 520 171
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations stocks produits finis et encours		- 880 180	1 175 051
Achats d'approvisionnements consommés	4-2	- 2 831 865	- 3 695 758
Charges de personnel	4-3	- 1 473 534	- 1 564 510
Dotations aux amortissements et provisions	4-4	- 715 618	- 1 187 872
Autres charges d'exploitation	4-5	- 897 115	- 728 968
Total des charges d'exploitation		- 6 798 313	- 6002 057
Résultat d'exploitation		811 694	518 113
Charges financières nettes	4-6	- 71 704	- 9 404
Produits de placements	4-7	426 669	334 976
Autres gains ordinaires	4-8	1 787	1 658
Autres pertes ordinaires		- 9 147	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 159 272	845 343
Impôt sur les bénéfices		- 127 768	- 136 129
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 031 504	709 214
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		1 031 504	709 214
Effets des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		1 031 504	709 214

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		1 031 504	709 214
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		655 183	1 187 872
* Retraitement de charges antérieures			
* Variations des :			
- Stocks		865 632	-1 442 810
- Créances		- 195 366	-426 891
- Autres Actifs		- 69 822	-539 194
- Fournisseurs et autres dettes		- 666 950	930 941
* Résorption subventions		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		1 620 182	419 133
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		- 252 773	- 504 312
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.			
Décassements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		- 8 700	3 852
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 261 473	-500 460
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes payés		- 625 000	- 250 000
Encaissements provenant des opérations sur le capital		47 050	334 813
Encaissement provenant des opérations sur les placements		636 940	1 702 476
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts		- 17 834	- 48 082
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		41 156	1 739 207
Variation de trésorerie		1 399 865	1 657 881
Trésorerie au début de l'exercice		3 838 186	2 180 305
Trésorerie à la fin de l'exercice		5 238 051	3 838 186

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe « HEXABYTE » est composé d'une société mère, « Hexabyte » et de deux sociétés sous contrôle. Compte tenu des pourcentages d'intérêt et de contrôle détenus par « HEXABYTE », les sociétés consolidables se présentent comme suit :

- « **Hexabyte** » : Société mère.
- **Hexatrade** : Société filiale avec une participation directe de 99.99 % du capital.
- **Hexabyte Africa** : Société filiale avec une participation directe de 80 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de l'internet et des produits dérivés, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que complété par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001.

1-2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de groupe « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers du Groupe « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers

Pour l'élaboration de ses états financiers, le Groupe a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

1-4-2 Méthodes comptables pertinentes

Les principales méthodes comptables utilisées par le Groupe « HEXABYTE » sont les suivantes :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

MÉTHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués exclusivement des revenus du Groupe provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale.

1-5. FAITS MARQUANTS

1-5-1 Redressement fiscal

Au cours de l'exercice 2009, la société mère a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office en juillet 2012, pour un montant global de 524 Mille Dinars dont 366 Mille Dinars en principal.

La société mère, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Ainsi, la société est entrain de défendre son dossier devant le tribunal de première instance de Tunis.

Par ailleurs, et suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier "CMF", la société a décidé de provisionner le montant en principal de la taxation soit 366 Mille Dinars.

1-6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

Le Groupe n'a pas enregistré des évènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2015 qui suscitent une attention particulière.

2. NOTES RELATIVES A L'ACTIF

2-1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève au 31/12/2015 à 1 321 143 Dinars. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Immobilisations corporelles	7 181 493	6 877 805	303 688
Logiciels	882 892	833 091	49 801
AAI	361 664	331 527	30 137
Constructions	443 417	443 417	0
Équipements de bureaux	179 030	168 370	10 660
Matériels de transport	488 018	487 038	980
Matériels industriels	8 586	8 497	89
Matériels Informatiques	4 817 886	4 605 866	212 020
Moins : Amortissements corpo	-5 860 350	-5 213 744	-646 606
Amortissements Logiciels	-738 655	-584 266	-154 389
Amortissements AAI	-176 454	-146 102	-30 352
Amortissements constructions	-133 856	-111 685	-22 171
Amortissements Matériels de Transport	-401 441	-342 505	-58 936
Amortissements Matériels Industriels	-4 750	-3 847	-903
Amortissements Matériels informatiques	-4 309 157	-3 947 094	-362 063
Amortissements équipements de bureaux	-96 037	-78 245	-17 792
Provisions immobilisations		0	0
Total général	1 321 143	1 664 061	-342 918

2-2. LES STOCKS

Les stocks nets totalisent, au 31/12/2015, la somme de 1 409 694 dinars contre 2 253 272 au 31/12/2014.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Stocks	1 482 261	2 325 838	-843 577
Stocks	1 482 261	2 325 838	-843 577
Moins : Provisions	-72 567	-72 567	0
Provisions stocks	-72 567	-72 567	0
Total général	1 409 694	2 253 271	-843 577

2-3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31/12/2015, un solde débiteur net de 1 307 269 Dinars contre 1 141 147 Dinars à l'issue de l'exercice précédant et elle se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Clients et comptes rattachés	1 634 847	1 460 148	174 699
Clients	1 594 047	1 419 349	174 698
Clients douteux	40 800	40 800	0
Moins : Provisions Clients	-327 578	-319 001	-8 577
Provisions des comptes clients	-327 578	-319 001	-8 577
Total général	1 307 269	1 141 147	166 122

2-4. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants du groupe « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2015, à 962 292 Dinars contre 855 605 Dinars au 31/12/2014. Ils se présentent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Autres actifs courants	994 319	887 632	106 687
Charges constatées d'avances	21 367	14 031	210
Produit à recevoir (*)	230 880	391 260	265 936
Créditeurs divers (**)	245 955	192 914	69 107
Débiteurs Divers	6 685	3 026	-8 919
États impôts et taxes	112 775	13 767	12 448
Fournisseurs avances et acomptes (***)	219 234	167 702	120 057
Prêt personnels	39 175	39 175	0
TVA	55 069	50 276	-20 614
Avance aux personnels	47 131	15 482	7 807
Compte courant associés	16 048		20 376
Moins : Provisions AAC	-32 027	-32 027	0
Provisions des comptes tiers	-32 027	-32 027	0
Total général	962 292	855 605	106 687

3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET AUX PASSIFS

3-1. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de groupe « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2015 un montant de 8 322 064 Dinars contre 7 893 155 Dinars à l'issue de l'exercice précédant. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Capitaux Propres	8 322 064	7 893 155	428 909
Capital social	2 083 334	2 083 334	0
Autres capitaux propres	4 169 379	4 211 632	-42 253
Réserves légales	208 333	187 001	21 332
Résultats reportés	828 842	701 713	127 129
Écart de conversion	0	-410	410
Réserves Minoritaires	672		
Résultat des Intérêts Minoritaires	-33 135	672	0
Résultat du Groupe	1 064 640	709 214	355 426
Total général	8 322 064	7 893 155	459 476

3-2. AUTRE PASSIFS FINANCIERS

Au 31/12/2015 le passif financier du groupe se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Autres passifs financiers	148 545	106 233	42 312
Total général	148 545	106 233	42 312

Il s'agit du compte courant de l'associé minoritaire au niveau de Hexabyte Africa.

3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 1 938 149 Dinars au 31/12/2015 contre 2 782 941 Dinars au 31/12/2014.

3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 31/12/2015, un solde de 1 522 813 Dinars contre 1 324 445 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Associés	179	98	81
Avances clients	67 659	55 934	11725
Charges à payer (2)	95 310	150 720	-55410
CNSS	66 674	75 419	-8745
Comptes de rattachement	0	0	0
États impôts et taxes	29 969	18 784	11185,2
IS à payer	0	0	0
Personnels congés à payer	57 283	52 348	4935
Personnels rémunérations à payer	2 106	10 630	-8524
TVA	18 950		
Produits constatés d'avances (1)	1 184 683	960 512	224171
Total	1 522 813	1 324 445	198 368

4 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT

DE RÉSULTAT

4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisent au 31/12/2015 un montant de 7 610 007 Dinars contre 6 520 171 Dinars au 31/12/2014.

4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2015, à 2 831 865 Dinars contre 3 695 758 Dinars au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Achats d'approvisionnement consommés	2 831 865	3 695 758	-863 893
Achats d'approvisionnements	2 580 711	3 558 943	-978 232
Achats d'études	30 012	22 051	7 961
Fournitures	103 782	114 765	-10 983
Charge à payer	117 360		117 360
Total général	2 831 865	3 695 758	-863 894

4- 3. CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2015, à 1 473 434 Dinars contre 1 564 510 Dinars au 31/12/2014. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Charges de personnel	1 473 434	1 564 510	-91 076
CNSS	1 567	2 085	-518
Congés à payer	4 682	4 994	-312
Cotisations sociales	187 483	200 835	-13 352
Salaires	1 274 522	1 348 722	-74 200
Primes d'Aid	5 180	7 875	-2 695
Total général	1 473 434	1 564 510	-91 076

4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente, au 31/12/2015, un solde de 715 618 Dinars contre 1 187 872 Dinars au 31/12/2014. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Dotations aux amortissements et provisions	715 618	1 187 872	-472 254
Dotations aux amortissements corporelles	509 012	791 693	-282 681
Dotations aux amortissements incorporelles	154 411	194 512	-40 101
Provisions clients	8 577	61 555	-52 978
Résorption Frais IPO	43 618	140 112	-96 494
Total général	715 618	1 187 872	-472 254

4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2015, à 897 115 Dinars contre 728 968 Dinars au 31/12/2014. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Autres charges d'exploitation	897 115	728 967	168 148
Assurances	13 071	13 803	-732
Autres frais	11 211	5 781	5 430
Charges locatives	247 359	201 210	46 149
Entretiens et réparations	47 181	33 687	13 494
États impôts et taxes	63 942	79 458	-15 516
Frais de transport & missions	72 761	61 476	11 285
Frais postaux	17 497	18 571	-1 074
Honoraires & commissions	123 054	45 342	77 712
Publicités	203 236	197 208	6 028
Services bancaires	33 823	9 953	23 870
Télécommunications	23 266	28 821	-5 555
Frais de gestion des placements	29 464	22 407	7 057
Jetons de présence	11 250	11 250	0
Total général	897 115	728 968	168 147

4-6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2015, à 71 704 Dinars contre 9 404 Dinars au 31/12/2014. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Charges financières nettes	71 704	9 404	62 300
Charges de leasing	609	7 136	-6 527
Pertes de changes	446	0	446
Pertes de placements	70 649	2 268	68 381
Total général	71 704	9 404	62 300

4-7. PRODUITS DE PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2015, à 426 669 Dinars contre 334 976 Dinars au 31/12/2014. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Produits de placements	426 669	334 976	91 693
Produits de placements	426 669	334 976	91 693
Total général	426 669	334 976	91 693

4-8. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2015, à 1 787 Dinars contre 1 658 Dinars au 31/12/2014. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Autres gains ordinaires	1 787	1 658	129
Plus values de cessions	0	0	0
Autres produits	1 787	1 658	129
Autres	0	0	0
Total général	1 787	1 658	129

5- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT

DES FLUX DE TRÉSORERIES

DÉSIGNATION	31/12/2015	Observations
Résultat net de l'exercice	1 031 504	
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	655 183	Total dotations aux amortissements et aux provisions
* Variations des :		
- Stocks	865 632	Variation du BFR
- Créances	-195 366	Variation du BFR
- Autres Actifs	-69 822	Variation du BFR ajusté des frais préliminaires
- Fournisseurs et autres dettes	-666 950	Variation du BFR
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 620 182	
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-252 773	Variation des investissements ajustés des sorties en VB
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	-8 700	Variation des cautions données et de la nouvelle participation
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 261 473	
Dividendes payés	- 625 000	Dividendes distribués 2013
Encaissements provenant des opérations sur le placement	636 940	Placements bancaires
Encaissements provenant des opérations sur le capital	47 050	Opérations sur le capital- Actions propres
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	- 17 834	Remboursement leasing
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	41 156	
Variation de trésorerie	1 399 865	
Trésorerie au début de l'exercice	3 838 186	
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 238 051	

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

**OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « Hexabyte » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles..

Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés du Groupe « Hexabyte » au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société mère. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe « Hexabyte » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que les états financiers de la filiale HexaAfrica ne sont pas audités.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Tunis, le 03 Mai 2016

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi TRABELSI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Hichem BESBES.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	31/12/2015	31/12/2014	<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				<u>CAPITAUX PROPRES (part du groupe)</u>			
Actifs immobilisés				Capital social	15	39 938 746	33 282 288
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Actions propres		47 006	47 006
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Réserves consolidées	16	25 305 420	36 000 798
Immobilisations incorporelles	6	22 112 840	21 387 927	Résultat consolidé de l'exercice	17	3 601 654	2 049 512
Amortissements		(19 482 015)	(18 590 093)			68 892 826	71 379 604
Immobilisations corporelles	7	279 087 400	291 669 121	<u>INTERETS MINORITAIRES</u>			
Amortissements		(120 533 309)	(109 445 895)	Parts des intérêts minoritaires dans les réserves consolidées		18 409 387	30 798 437
Immobilisations financières	8	36 033 720	19 669 788	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		391 019	381 004
Provisions		(2 711 980)	(747 068)	<u>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</u>		18 800 406	31 179 441
				<u>PASSIFS</u>			
Total des actifs immobilisés		194 506 656	203 943 780	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Autres actifs non courants	9	7 267 254	12 199 444	Provisions pour charges			
				Emprunts obligataires et bancaires	18	59 191 231	70 192 605
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		201 773 910	216 143 224	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		59 191 231	70 192 605
<u>ACTIFS COURANTS</u>				<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Stocks	10	70 612 066	58 783 922	Fournisseurs et comptes rattachés	19	92 738 770	93 914 299
Provisions		(2 675 540)	(1 302 068)				
Clients et comptes rattachés	11	18 744 208	15 195 232	Autres passifs courants	20	26 769 668	28 871 726
Provisions		(2 795 993)	(2 134 882)				
Autres actifs courants	12	42 042 034	35 391 609	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	89 942 348	60 222 758
Provisions		(563 657)	(426 534)				
Autres actifs financiers	13	337 323	359 208				
Liquidités et équivalents de liquidités	14	28 860 898	33 750 722	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		209 450 786	183 008 783
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		154 561 339	139 617 209	TOTAL DES PASSIFS		268 642 017	253 201 388
TOTAL DES ACTIFS		356 335 249	355 760 433	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&DES PASSIFS		356 335 249	355 760 433

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 015	2 014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	22	534 971 169	510 630 650
Autres revenus d'exploitation		17 274 593	15 817 803
		552 245 762	526 448 453
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats conso	23	(422 330 127)	(405 988 904)
Achats d'approvisionnement consommés		(18 236 657)	(17 154 736)
Charges de personnel		(46 098 715)	(41 350 780)
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	(22 091 183)	(17 984 859)
Autres charges d'exploitation	25	(37 790 553)	(34 829 840)
		(546 547 235)	(517 309 119)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		5 698 527	9 139 334
Charges financières	26	(6 734 868)	(8 441 304)
Produits financiers	27	5 740 443	2 305 402
Autres gains ordinaires	28	1 551 014	2 755 933
Autres pertes ordinaires		(204 987)	(812 849)
		6 050 129	4 946 516
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS			
Impôts sur les bénéfices		(2 057 456)	(2 516 000)
		3 992 673	2 430 516
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS			
		3 992 673	2 430 516
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES			
		3 992 673	2 430 516
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 992 673	2 430 516
Intérêts minoritaires		391 019	381 004
Résultat net (part du groupe)		3 601 654	2 049 512
Résultat par action		0,180	0,123

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(présenté selon la méthode de référence)

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	2 015	2 014
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	562 915 399	538 390 552
Encaissements reçus des autres débiteurs	11 054	26 705
Encaissements provenant des assurances sur stocks		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(560 000 186)	(497 691 161)
Intérêts payés	(6 852 125)	(6 573 152)
Intérêts reçus	522 601	324 634
Impôts sur les bénéfices payés (compte tenu des restitutions)	10 332 611	(1 125 949)
Autres flux liés à l'exploitation	(649 101)	(1 780 191)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	6 280 253	31 571 438
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(23 881 667)	(27 615 877)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(13 689 526)	(6 663 712)
Variation provenant des autres actifs non courants		(322 197)
Encaissement provenant de la cession d'immob financières		
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	337 659	195 551
Intérêts et dividendes	14 149	171 935
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(37 219 385)	(34 234 300)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(82 493)	(10 075 811)
Encaissements provenant des augmentations du capital		21 949 993
Encaissements provenant des assurances sur Immob,	2 782 247	
Encais.provenant des emprunts& billets de trésorerie	20 500 000	58 100 000
Remboursement d'emprunts& billets de trésorerie	(23 711 506)	(23 634 529)
Encaissement suite au rachat des actions propres		3 010 686
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	(511 752)	49 350 339
VARIATION DE TRESORERIE	(31 450 884)	46 687 477
Trésorerie au début de l'exercice	6 846 999	(37 340 415)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(24 603 885)	9 347 062

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT-MONOPRIX

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. PRESENTATION DES SOCIETES CONSOLIDEES

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX. Cependant, la société Monogros détient 2,27% du capital de la SNMVT-MONOPRIX,

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 48,41% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 50,02% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

La SNMVT a participé à hauteur de 50% du capital de la société « UNITED DECS » société de commerce international.

La SNMVT-MONOPRIX a racheté en 2015 directement 10% du capital de la société de promotion immobilière « STONE HEARD » et 90% indirectement par sa filiale la SIM.

2/ METHODES DE CONSOLIDATION UTILISEES ET PERIMETRES DE CONSOLIDATION

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes:

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre-partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle: Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

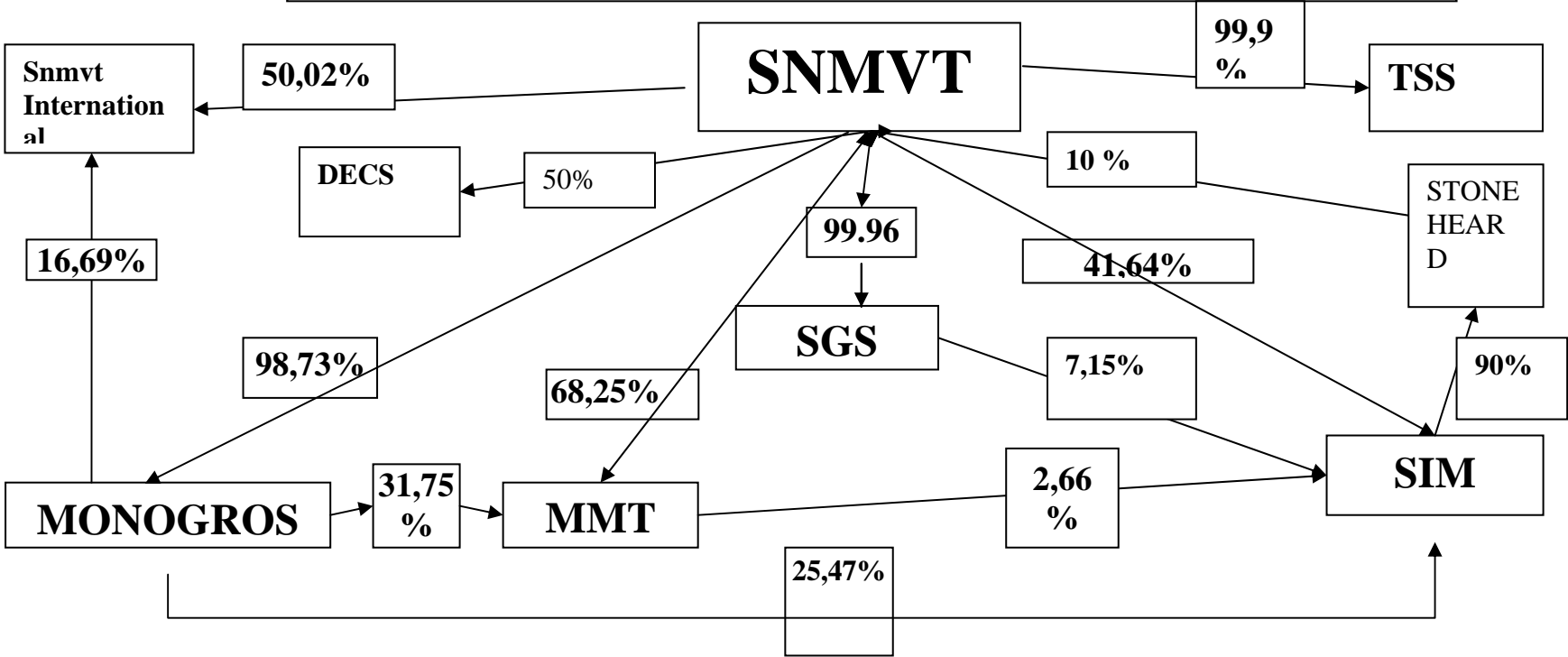
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence: Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminées.

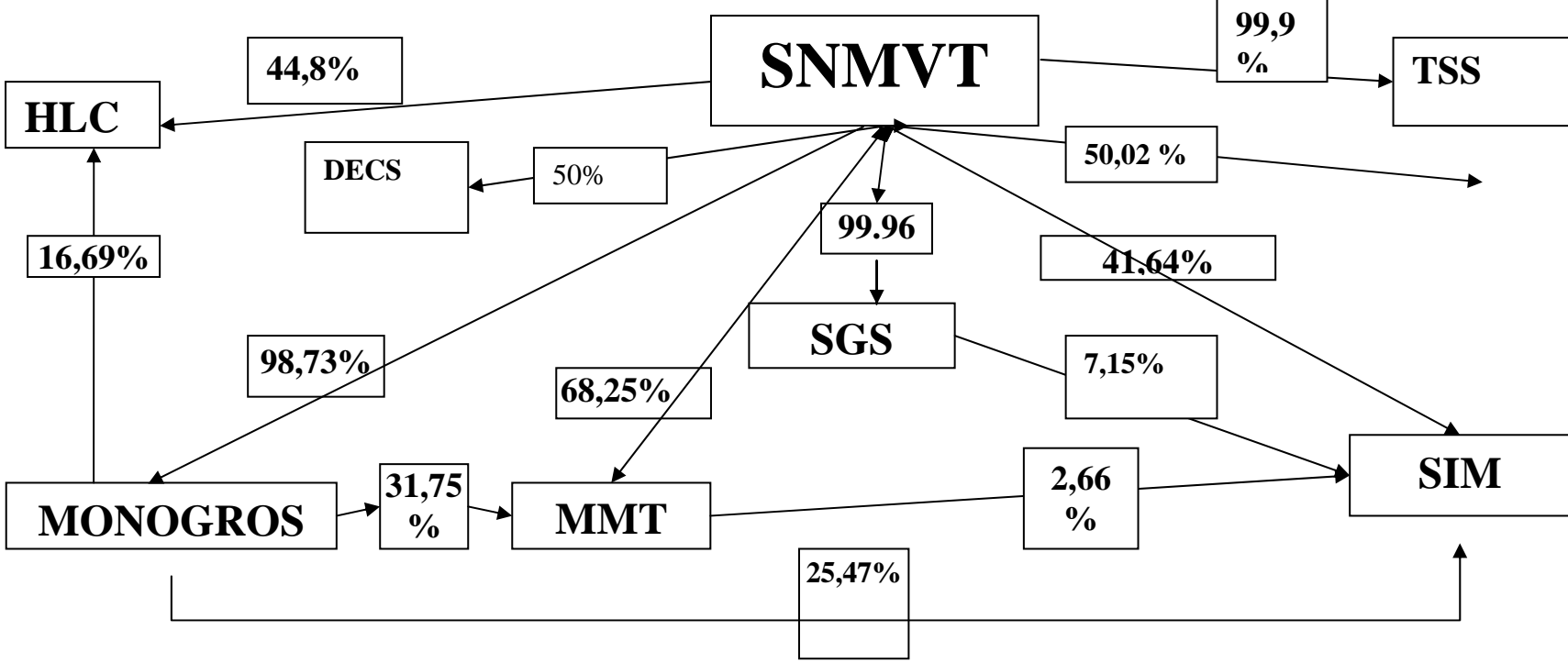
Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

3. Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT-MONOPRIX.

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2015



Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2014



Au 31 décembre 2015

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEARD	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,93%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	76,92%	Filiale	Intégration globale	76,59%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Intégration globale	50,02%
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Intégration globale	50%

Au 31 décembre 2014

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100,00%	Mère	Intégration globale	100%
HLC	Hôtellerie	61,49%	Filiale	Intégration globale	61,32%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	76,92%	Filiale	Intégration globale	76,59%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Intégration globale	50,02%
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Intégration globale	50%

4. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

4.2 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

4.4 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

4.6 Filiales exclues de la consolidation

Les filiales SNMVT INTERNATIONAL et UNETED DECS, contrôlées respectivement à hauteur de 50,02% et 50% ont été exclues en 2015 du périmètre de consolidation, et ce conformément au paragraphe 11 (b) de la norme comptable 35 du système comptable des entreprises qui exclut toute filiale soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

En effet, ces deux filiales, qui travaillaient exclusivement pour les deux sociétés installées en Lybie dont les deux uniques magasins ont été fermés depuis janvier 2015 en raison de la détérioration des conditions sécuritaire que connaît ce pays depuis la révolution et particulièrement depuis début 2015, ont vu leurs activités totalement arrêtées, y compris les programmes prévisionnels de développement par l'ouverture progressive de plusieurs nouveaux magasins.

5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	39 869	39 869
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	(39 869)	(39 869)
Total des écarts d'acquisition nets	0	0

6. Immobilisations incorporelles	2 015	2 014
Logiciels informatiques	3 676 125	3 274 003
Fonds de commerce SNMVT	3 586 197	3 586 197
Fonds de commerce SGS	324 213	324 213
Fonds de commerce SIM	1 344 796	1 344 796
Fonds de commerce TSS	12 000	12 000
Fonds de commerce et good will de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	6.1 12 838 300	12 838 300
Immobilisations incorporelles en cours	331 209	8 418
	22 112 840	21 387 927
A déduire amortissement des logiciels	(2 180 047)	(1 519 728)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT	(2 782 761)	(2 607 906)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS	(324 213)	(324 213)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM	(1 344 694)	(1 287 946)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS	(12 000)	(12 000)
A déduire amortissement des fonds de commerce et good will comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur	(12 838 300)	(12 838 300)
	(19 482 015)	(18 590 093)
	2 630 825	2 797 834

6.1 Fonds de commerce et good will de la SGS

La prise de contrôle exclusif de la SGS a été réalisée en août 2003 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,88% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur. Selon cette méthode, le coût d'acquisition, les actifs y compris les éléments incorporels (fonds de commerce), et les passifs de la société acquise la SGS, ont été évalués à leur juste valeur, estimée à partir de l'étude d'évaluation réalisée préalablement à cette prise de participation.

Les écarts d'évaluation constatés lors de cette première consolidation, n'ont pas pris en considération les impôts différés et ce en raison de l'objectif de continuation de l'exploitation des fonds de commerce des magasins acquis fixé par la SNMVT.

Des provisions ont été également inscrites pour tenir compte des corrections et des redressements des différentes rubriques comptables dont l'estimation a été basée particulièrement sur les conclusions de l'audit réalisé préalablement à la prise de contrôle de cette société et sur les états financiers corrigés établis. Ces provisions ont été déduites du résultat déficitaire dégagé par cette filiale au niveau de ses états financiers.

L'écart d'acquisition négatif restant après comptabilisation aux justes valeurs des actifs, fonds de commerce et des passifs, a été inscrit en diminution de la juste valeur attribuée aux éléments incorporels (fonds de commerce).

Le tableau suivant détaille les écarts d'évaluation:

Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition				
POSTES COMPTABLES	Valeurs réévaluées (justes valeurs)	Valeurs comptables nettes	Ecart d'évaluation	Éléments déterminant l'écart d'acquisition
Capitaux propres de la SGS au jour de la prise de participation				2 261 715
Terrain	1 248 715	456 654	792 061	
Construction	6 865 760	2 515 610	4 350 150	
Agencement et aménagement des constructions	1 652 525	606 756	1 045 769	
Fonds de commerce	18 170 000		18 170 000	
	27 937 000	3 579 020	24 357 980	24 357 980
Provision sur les stocks	(7 630 776)		(7 630 776)	
Provision sur les actifs	(202 210)		(202 210)	
Provision pour des charges d'exploitation	(2 310 651)		(2 310 651)	
Provision pour complément d'amortissement	(282 352)		(282 352)	
	(10 425 989)		(10 425 989)	(10 425 989)
Juste valeur des actifs et passifs acquis				16 193 706
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,88%)				16 174 274
A déduire le coût d'acquisition des titres de la SGS par la SNMVT				(10 842 573)
Ecart d'acquisition				5 331 701
Fonds de commerce diminué de l'écart d'acquisition	18 170 000		18 170 000	<u>12 838 300</u>

6.2 Prise de contrôle de la TSS

La prise de contrôle exclusif de la TSS a été réalisée en juin 2009 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,90% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition				
POSTES COMPTABLES	Valeurs réévaluées (justes valeurs)	Valeurs comptables nettes	Ecart d'évaluation	Eléments déterminant l'écart d'acquisition
Capitaux propres de la TSS au jour de la prise de participation (le 26/6/2009)				6 769 822
capital				1 300 000
reserves				5 469 822
resultats reportés				
résultat période				
Capital non libéré				
Terrain	8 861 904	4 529 410	4 332 494	
Construction	4 787 136	4 787 136	0	
Agencement et aménagement des constructions	458 640	458 640	0	
Matériel et outillage	358 100	358 100	0	
Matériel de transport	16 691	16 691	0	
Equipements de bureau	7 037	7 037	0	
Matériel informatique	59 013	59 013	0	
	14 548 521	10 216 027	4 332 494	4 332 494
Juste valeur des actifs et passifs acquis				11 102 316
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,994%)				11 101 650
				666
A déduire le coût d'acquisition des titres de la TSS par la SNMVT				-10 974 493
Ecart d'acquisition				127 156

6.3 Prise de contrôle de la société STONE HEARD

La prise de contrôle exclusif de la société STONE HEARD a été réalisée en janvier 2015 suite à l'acquisition par la SNMVT et la SIM de la totalité des parts composant son capital social. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition				
POSTES COMPTABLES	Valeurs réévaluées (justes valeurs)	Valeurs comptables nettes	Ecart d'évaluation	Éléments déterminant l'écart d'acquisition
Capitaux propres de la STE STONE HEARD au jour de la prise de participation (le 26/6/2009)				1 419 340
capital				1 415 000
reserves				4 340
Terrain	6 499 260	1 418 600	5 080 660	
	6 499 260	1 418 600	5 080 660	5 080 660
Juste valeur des actifs et passifs acquis				6 500 000
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,994%)				6 500 000
A déduire le coût d'acquisition des titres de la TSS par la SNMVT				0
				-6 500 000
Ecart d'acquisition				0

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux des pages suivantes permettent d'analyser les immobilisations et amortissements par société, alors que le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au titre de l'exercice 2015.

TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2015									
	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	STONE HEARD	TSS	VALEUR BRUTE TOTALE
Immobilisations Corporelles									
Terrain	3 794 059,000	417 808,000	792 061,000		20 812 002,000	1 960 153,000	1 418 600,000	4 529 410,000	33 724 093,000
Construction	7 848 405,000	11 735 443,000	4 350 150,000	26 000,000	18 825 248,000			6 793 832,000	49 579 078,000
Agencements, aménag. des constructio	2 470 621,000	643 978,000	1 045 769,000	618 807,000	4 447 490,000	59 765,000	0,000	1 304 664,000	10 591 094,000
Matériel et Outillage	65 948 141,000	748 215,000		4 868 539,000	2 895 137,000	5 179 419,000	0,000	1 583 477,000	81 222 928,000
Petit matériel et outillage	183 681,000			12 954,000	14 156,000	7 566,000	0,000		218 357,000
Matériel de Transport de personnes	34 799,000	250 000,000		2 404 068,000	220 000,000		0,000		2 908 867,000
Matériel de Transport de biens	0			8 036 406,000	26 237,000	1 560 497,000	0,000	249 454,000	9 872 594,000
Equipement de bureau	592 276,000	1 185 269,000		641 773,000	216 905,000	49 127,000	0,000	37 688,000	2 723 038,000
Matériel informatique	2 576 110,000	6 112,000		8 435 876,000	122 099,000	7 473,000	0,000	220 306,000	11 367 976,000
Agencement, aménag. divers	30 207 011,000	2 143 899,000		7 413 761,000	6 452 874,000	3 739 496,000	0,000		49 957 041,000
Immobilisations en cours	7 328 992,000	68 971,000		591 150,000	8 578 119,000	96 926,000		40 979,000	16 705 137,000
Avances immobilisations en cours	353 398,000				325 646,000	125 000,000			804 044,000
	121 337 493,000	17 199 695,000	6 187 980,000	33 049 334,000	62 935 913,000	12 785 422,000	1 418 600,000	14 759 810,000	269 674 247,000

TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES AMORTISSEMENTS CUMULES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2015									
	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	STONE HEARD	TSS	VALEUR BRUTE TOTALE
Immobilisations Corporelles									
Construction	6 939 452	6 103 040	2 700 718	26 420	6 262 570	-	-	2 791 034	24 823 234
Agencements, aménag. des constructio	1 957 611	642 182	1 045 769	358 771	1 613 624	11 233	-	883 736	6 512 926
Matériel et Outillage	38 210 920	715 443	-	3 882 621	1 720 200	667 660	-	1 538 109	46 734 953
Petit matériel et outillage	105 216	-	-	11 304	14 075	6 007	-	-	136 602
Matériel de Transport de personnes	34 799	250 000	-	1 379 248	71 989	-	-	-	1 736 036
Matériel de Transport de biens	-	-	-	6 318 283	26 237	264 668	-	249 454	6 858 642
Equipement de bureau	331 731	720 786	-	540 588	140 615	13 098	-	37 518	1 784 336
Matériel informatique	2 574 060	6 112	-	7 338 342	122 099	7 473	-	220 306	10 268 392
Agencement, aménag. divers	12 572 942	1 247 543	-	4 425 587	2 838 011	229 996	-	364 110	21 678 189
	62 726 731	9 685 106	3 746 487	24 281 164	12 809 420	1 200 135	-	6 084 267	120 533 310

8. Immobilisations Financières	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
Titres de participation	26 897 403	16 439 277
Avances sur participation	7 168 500	1 820 000
Prêts à plus d'un an	792 746	876 597
Dépôts et cautionnements	1 175 071	533 914
	36 033 720	19 669 788
A déduire les provisions sur les titres de participations	(2 136 257)	(171 345)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)
	(2 711 980)	(747 068)
	33 321 740	18 922 720
9. Autres actifs non courants	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
Frais préliminaires HLC		6 015 404
Frais préliminaires MMT	302 316	194 703
Frais préliminaires MGS	923 015	
Frais préliminaires SIM	286 510	227 882
Frais préliminaires SNMVT	5 672 911	5 598 106
Frais préliminaires STONE HEARD	828	
Charges à répartir TSS	81 674	163 349
	7 267 254	12 199 444
10. Stocks	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
Stocks de marchandises	61 627 455	57 924 331
Travaux en cours	8 296 871	49 742
Stocks des consommables	687 740	809 849
	70 612 066	58 783 922
Provisions sur les marchandises	(2 675 540)	(1 302 068)
	67 936 526	57 481 854

<i>11. Clients et comptes rattachés</i>	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
Clients et comptes rattachés	18 389 402	14 967 448
Clients douteux	354 806	227 784
	18 744 208	15 195 232
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(2 795 993)	(2 134 882)
	15 948 215	13 060 350
 <i>12. Autres actifs courants</i>	 <u>2 015</u>	 <u>2 014</u>
Fournisseurs, emballage à rendre	509 834	516 687
Personnel	660 176	628 163
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	6 987 412	14 698 961
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	2 630 231	2 534 415
Etat, impôts différés	949 693	781 195
Etat et collectivités publiques, TVA à reporter	1 953 673	3 629 335
Etat et collectivités publiques, TFP à reporter	-	-
Débiteurs divers	25 081 295	3 921 466
Charges constatées d'avance	2 076 330	678 352
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	552 473	7 901 612
Compte d'attente	640 917	101 423
	42 042 034	35 391 609
Provisions sur les autres actifs	(563 657)	(426 534)
	41 478 377	34 965 075
 <i>13. Autres actifs financiers</i>	 <u>2 015</u>	 <u>2 014</u>
Titre de placement	-	-
Prêts et autres actifs financiers	337 323	359 208
	337 323	359 208

14. Liquidités et équivalents de liquidités **2 015** **2 014**

Placements courants	13 795 913	24 211 135
Chèques à encaisser	107 333	131 875
Banques	12 079 063	6 758 509
Caisses	2 878 589	2 649 203
	28 860 898	33 750 722

15. Capital social

Le capital social de la société consolidante la SNMVT de 39 938 746 dinars, représenté par 19 969 373 actions de 2 dinars de nominal. .

16. Réserves consolidées **2 015** **2 014**

Quote part du groupe dans les réserves consolidées	25 305 420	36 000 798
	25 305 420	36 000 798

17. Résultats consolidés **2 015** **2 014**

Quote part du groupe dans les résultats consolidés des filiales	3 601 654	2 049 512
	3 601 654	2 049 512

18. Emprunts obligataires et emprunts bancaires **2 015** **2 014**

Emprunts bancaires	59 191 231	70 168 041
Autres dettes à plus d'un an		24 564
	59 191 231	70 192 605

19. Fournisseurs et comptes rattachés	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
Fournisseurs d'exploitation	24 229 906	18 758 444
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	45 338 276	55 264 027
Fournisseurs d'investissement	3 288 691	6 277 097
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	12 662 308	5 408 457
Fournisseurs retenues de garantie et prorata	650 560	285 098
Fournisseurs, factures non parvenues	6 569 029	7 921 176
	92 738 770	93 914 299
20. Autres passifs courants	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
Clients créditeurs	2 426 054	2 188 128
Personnel	1 690 100	1 510 930
Etat, impôts et taxes	5 160 017	4 514 337
Etat, impôts sur les sociétés	1 167 580	1 781 940
Comptes courants actionnaires	145 080	172 887
Créditeurs divers, CNSS	3 030 458	2 830 993
Créditeurs divers, assurances groupes	193 440	132 818
Autres créditeurs divers	637 225	1 244 712
Comptes de régularisation	5 350 622	7 029 321
Produits perçus d'avance	39 995	5 170
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	6 929 097	7 460 490
	26 769 668	28 871 726
21. Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
Emprunts bancaires à moins d'un an	28 150 361	20 343 972
Billets de trésorerie	8 000 000	15 000 000
Emprunts, intérêts courus	327 204	474 327
Concours bancaires	53 464 783	24 404 459
	89 942 348	60 222 758
22. Revenus	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
Ventes des marchandises chez la SNMVT	531 406 375	507 648 879
Ventes des marchandises chez monogros	1 211 758	27 289
Ventes des marchandises chez MMT	2 318 648	377 126
Revenus chez SGS	34 388	6 101
Revenus chez DECS		377 938
Revenus chez SNVT INTERNATIONAL		2 193 317
	534 971 169	510 630 650

23. Achats consommés **2 015** **2 014**

Achats des marchandises consommées 422 330 127 405 988 904

422 330 127 **405 988 904**

Les achats de la SNMVT auprès de la société Monogros pour 94 852 098 dinars et 96 738 064 dinars respectivement en 2015 et 2014 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .
De même, les achats de la SNMVT auprès de la MMT pour 37 620 908 dinars et 37 354 190 dinars respectivement en 2015 et 2014 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .

24. Dotation aux amortissements et résorptions **2 015** **2 014**

Dotation amortissement des immobilisations incorporelles 997 077 867 250

Dotation amortissement des immobilisations corporelles 15 472 750 14 335 619

Dotation amortissement des écarts d'évaluation/actifs SGS 217 507 173 934

Dotation aux résorptions des autres actifs non courants 1 792 022 1 197 662

Dotation aux provisions clients, chèques et traites impayés 1 955 242 1 332 686

Dotation aux provisions sur les stocks 2 675 540 1 302 068

Dotation aux provisions sur les débiteurs divers 138 634

Dotation provision pour risques fournisseurs et d'exploitation 3 413 505 2 719 273

Dotation provision sur les titres de participation 1 964 912

Reprises /provisions pour dépréciations des stocks (1 302 068) (1 739 283)

Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion (1 289 041) (1 121 304)

Reprises /provisions sur risques fournisseurs et d'exploitation (3 944 897) (1 083 046)

22 091 183 **17 984 859**

25. Autres charges d'exploitation **2 015** **2 014**

Travaux sous traités 382 408

Locations et charges locatives 6 768 900 5 044 744

Entretien et réparation 9 196 611 8 787 916

Primes d'assurance 559 802 466 426

Autres services extérieurs 1 910 854 1 592 066

Honoraires et rémunérations d'intermédiaires 1 995 765 1 852 598

Frais de publicité et de publication 8 132 532 6 937 279

Frais de transport et transport sur achat 1 632 332 1 578 969

Voyages, déplacement et missions 3 689 269 3 505 537

Frais postaux et de télécommunication 766 489 776 363

Frais bancaires 677 820 807 428

Autres charges ordinaires 35 087 77 481

Impôts et taxes 2 425 092 3 020 625

37 790 553 **34 829 840**

26. Charges financières nettes	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
Intérêts des emprunts bancaires	4 730 583	4 852 899
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 317 426	1 500 572
Intérêts sur billets de trésorerie	519 388	357 098
Pertes de change	146 524	79 782
Charges nettes / cession actions		1 635 412
Autres charges financières	20 947	15 541
	6 734 868	8 441 304
27. Produits financiers	<u>2 015</u>	<u>2 015</u>
Produits des comptes courants bancaires	52 361	94 615
Revenus des placements et bons de trésorerie	497 469	466 719
Dividendes	11 351	128 785
Plus values / cession valeurs mobilières	5 133 085	1 334 513
Gains de change	46 177	280 770
	5 740 443	2 305 402
28. Autres gains ordinaires	<u>2 015</u>	<u>2 015</u>
Reprises provisions	6 601	19 213
Autres gains ordinaires	1 544 413	2 736 720
	1 551 014	2 755 933

29. Autres notes sur les états financiers consolidés

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse aux stocks de la SNMVT, a été déterminé sur la base du taux de 25% en 2015 et 2014. Aucun autre impôt différé n'a été retenu en raison de l'absence d'actifs significatifs non destinés aux exploitations courantes des sociétés incluses au périmètre de consolidation.

30. Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2015, l'affaire demeure devant les tribunaux judiciaires compétents.

31. Informations sur le contrôle fiscal en cours

La société mère a subi un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices 2011 à 2014. La société a adressé début janvier 2016, son opposition sur la majorité des éléments de redressement. Cependant, une provision d'un montant de 810 MD a été constatée en 2015 pour tenir compte des éléments de redressement jugés fondés par la société.

TUNIS, le 5 mai 2016

Messieurs les actionnaires de la Société
Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T-MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan consolidé de 356 335 249 DT et un résultat bénéficiaire consolidé de 3 601 654 DT et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

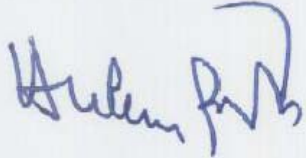
Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 7.3 des notes aux états financiers relatif à une affaire en justice opposant la filiale Tunisian Shopping Spaces – « TSS » au ministère de l'équipement et de l'habitat à la suite d'une décision ministérielle prise en date du 24 mai 2010 relative à la saisie d'un terrain propriété de la filiale.

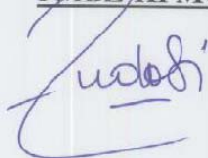
5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Hichem BESBES


Kalthoum BOUGUERRA
FMBZ-KPMG Tunisie


AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	7 270 784	3 553 373
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	423 119 729	347 270 944
Portefeuille-titres de placement	7	2 406 741	1 256 783
Portefeuille d'investissement	8	7 459 387	5 493 362
Valeurs Immobilisées	9	14 533 076	7 326 792
Actifs d'impôts différés	10	291 886	327 348
Autres actifs	11	6 134 657	3 264 752
TOTAL DES ACTIFS		461 216 261	368 493 353
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	12	1 254 018	2 365 934
Dettes envers la clientèle	13	5 685 303	4 586 936
Emprunts et dettes rattachées	14	365 028 023	289 261 943
Fournisseurs et comptes rattachés	15	35 832 031	22 893 943
Autres passifs	16	2 912 550	2 794 026
TOTAL DES PASSIFS		410 711 925	321 902 782
INTERETS MINORITAIRES	17	6 971	6 078
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	28 700 000
Réserves		4 663 524	4 390 508
Prime d'émission		8 830 000	8 830 000
Actions propres		(1 292)	(1 199 602)
Résultats reportés consolidés		3 590 193	2 356 512
Résultat consolidé		4 714 939	3 507 075
Total des capitaux propres	18	50 497 365	46 584 494
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		461 216 261	368 493 353

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2015
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
ENGAGEMENTS DONNES	89 055 325	51 913 535
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	37 948 215	20 503 624
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	51 107 110	31 409 911
ENGAGEMENTS RECUS	869 124 854	758 718 987
Cautions Reçues	273 601 046	259 715 241
Avals reçus	-	4 250 000
Garanties Reçues	1 003 274	1 003 274
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	69 064 032	53 613 652
Valeurs des biens, objet de leasing	525 456 502	440 136 820
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	3 000 000	7 008 121
Emprunts obtenus non encore encaissés	3 000 000	7 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	-	8 121

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	39 278 480	31 821 894
Revenu des opérations de location longue durée	20	2 249 360	1 562 770
Intérêts et charges assimilées	21	(23 672 189)	(19 065 980)
Coût des opérations de location longue durée	22	(1 538 899)	(1 093 966)
Produits des placements	23	255 419	67 320
Autres produits d'exploitation	24	57 864	37 488
		<hr/>	<hr/>
Produits nets		16 630 035	13 329 526
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	25	4 702 094	4 126 723
Dotations aux amortissements	26	614 801	629 106
Autres charges d'exploitation	27	2 638 614	2 619 089
		<hr/>	<hr/>
Total des charges d'exploitation		7 955 509	7 374 918
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		8 674 525	5 954 608
		<hr/>	<hr/>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	28	2 778 299	1 885 084
Dotations nettes aux autres provisions	29	16 882	216 492
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 879 345	3 853 032
		<hr/>	<hr/>
Autres pertes ordinaires	30	(239 163)	(57 231)
Autres gains ordinaires	31	110 775	112 094
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		5 750 957	3 907 896
		<hr/>	<hr/>
Impôts différés		(35 462)	6 781
Impôts sur les bénéfices		(1 135 136)	(833 191)
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		4 580 360	3 081 486
		<hr/>	<hr/>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	135 473	425 418
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		4 715 833	3 506 904
		<hr/>	<hr/>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(894)	171
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		4 714 939	3 507 075
		<hr/>	<hr/>
Résultat par action		0,833	0,614

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	275 169 744	245 682 968
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(302 141 818)	(265 031 215)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(8 500 501)	(6 668 953)
Intérêts payés	(22 506 563)	(17 277 689)
Impôts et taxes payés	(2 370 544)	(1 002 898)
Autres flux liés à l'exploitation	(1 809 706)	(708 178)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(62 159 388)	(45 005 964)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 422 415)	(2 866 163)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	681 063	517 443
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 756 338)	(748 361)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(6 497 689)	(3 097 081)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	10 500
Encaissements suite à la cession d'actions propres	1 720 132	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(509 293)	(1 199 602)
Dividendes et autres distributions	(2 009 000)	(1 722 000)
Encaissements provenant des emprunts	596 250 000	461 280 000
Remboursements d'emprunts	(521 965 433)	(413 953 423)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	73 486 406	44 415 475
	<hr/>	<hr/>
Variation de trésorerie	4 829 328	(3 687 569)
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	1 187 438	4 875 007
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 016 766	1 187 438

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2015	2014		2015	2014		2015	2014
Intérêts de leasing	37 190 990	29 786 191	Intérêts et charges assimilés	23 672 189	19 065 980			
Revenu des opérations de location longue durée	2 249 360	1 562 770	Coût des opérations de location longue durée	1 538 899	1 093 966			
Intérêts de retard	665 544	725 719						
Variation des produits réservés	(82 591)	57 522						
Produits accessoires	1 504 537	1 252 461						
Autres produits d'exploitation	57 864	37 488						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>41 585 703</u>	<u>33 422 151</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>25 211 087</u>	<u>20 159 945</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>16 374 616</u>	<u>13 262 206</u>
Marge commerciale (PNB)	16 374 616	13 262 206	Autres charges d'exploitation	2 638 614	2 619 089			
Produits des placements	255 419	67 320	Charges de personnel	4 702 094	4 126 723			
<u>Sous total</u>	<u>16 630 035</u>	<u>13 329 526</u>	<u>Sous total</u>	<u>7 340 708</u>	<u>6 745 812</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>9 289 327</u>	<u>6 583 714</u>
Excédent brut d'exploitation	9 289 327	6 583 714	Dotations aux amortissements et aux résorptions	614 801	629 106			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	872 083	1 341 704	- Pour dépréciation des créances	3 198 239	3 026 788			
- additionnelles	47 858	-	- Collectives	500 000	200 000			
- pour immobilisations	2 052	-	- Pour dépréciation des titres	183 942	118 888			
- pour autres actifs	238 928	15 769	- Pour risques et charges		70 176			
Autres produits ordinaires	110 775	112 094	- Pour dépréciation des autres actifs	65 109	33 674			
Impôt différé		6 781	- Pour dépréciation des immobilisations	8 810	9 523			
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	135 473	425 418	Autres pertes ordinaires	239 163	57 231			
<u>Sous total</u>	<u>10 696 495</u>	<u>8 485 481</u>	Impôts sur les bénéfices	1 135 136	833 191			
			Impôt différé	35 462	-			
			<u>Sous total</u>	<u>5 980 662</u>	<u>4 978 577</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>4 715 833</u>	<u>3 506 904</u>
						<u>Part revenant aux intérêts minoritaires</u>	<u>(894)</u>	<u>171</u>
						<u>Résultat net</u>	<u>4 714 939</u>	<u>3 507 075</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des cinq sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 28.700.000 divisé en 5.740.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en septembre 2001 sous le régime d'entreprise totalement exportatrice dans le cadre de la loi n°93-120 portant promulgation du code d'incitations aux investissements. Elle a pour objet la fabrication des fermetures à glissières de tout genre.

Le capital social de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 2.500.000, divisé en 25.000 parts de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 13.200.000, divisé en 13.200.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

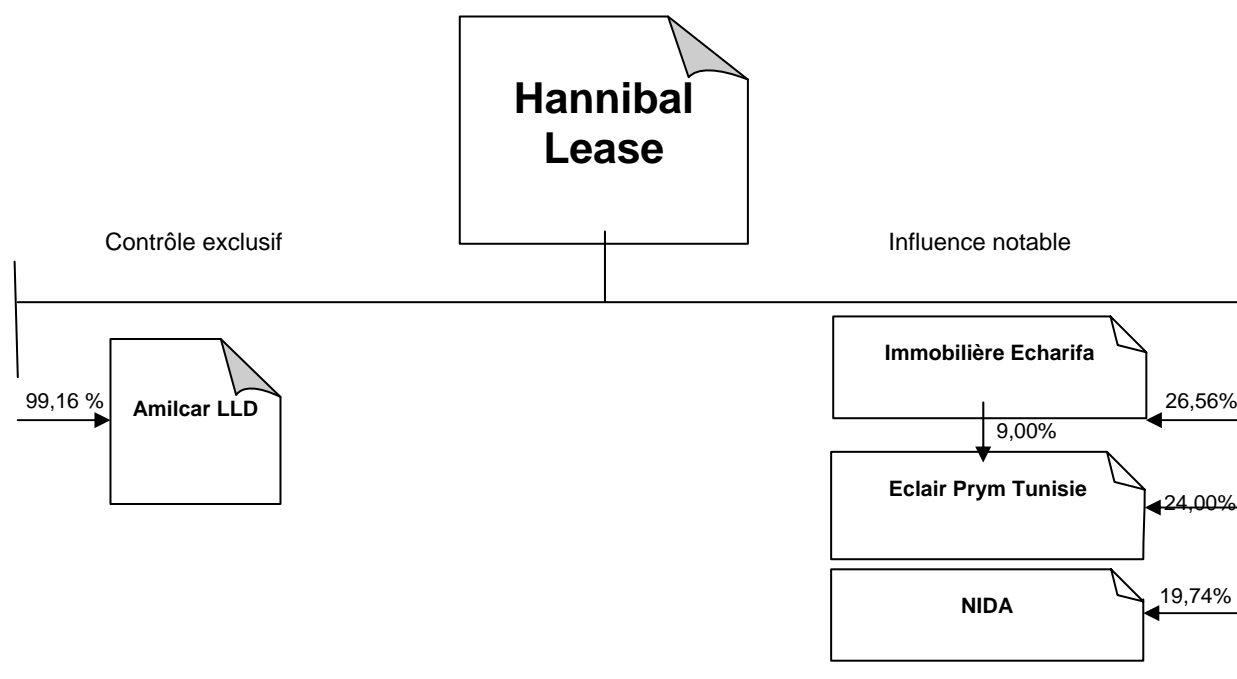
Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.
- ✓ Hannibal Lease détient 6.000 titres sur les 25.000 parts formant le capital de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** », soit un pourcentage de participation de 24,00%
- ✓ Hannibal Lease détient 2.606.011 titres sur les 13.200.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 19,74%

Périmètre de consolidation

	2015	2014
Amilcar LLD	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%
Société Eclair Prym Tunisie	24,00%	24,00%
Société NIDA	19,74%	19,74%

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Influence notable	Mise en équivalence
ECLAIR PRYM	Influence notable	Mise en équivalence

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-8 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques	7 269 934	3 552 190
- Caisses	850	1 182
<u>Total</u>	<u><u>7 270 784</u></u>	<u><u>3 553 373</u></u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Créances sur contrats mis en force	439 873 350	364 018 398
Encours financiers	421 717 022	349 484 456
Impayés	20 220 576	15 937 156
Intérêts échus différés	(2 130 357)	(1 678 941)
Valeurs à l'encaissement	66 110	275 726
Créances sur contrats en instance de mise en force	4 823 562	1 968 838
Total brut des créances leasing	<u>444 696 911</u>	<u>365 987 236</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 740 995)	(6 768 791)
Provisions pour dépréciation des impayés	(10 297 056)	(8 943 103)
Provisions collectives	(2 400 000)	(1 900 000)
Provisions additionnelles	(35 312)	(83 170)
Produits réservés	(1 103 820)	(1 021 228)
Total net des créances leasing	<u>423 119 729</u>	<u>347 270 944</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2014	<u>351 453 294</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	273 117 471
- Relocations	8 197 935
- Consolidations	19 125
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(187 852 926)
- Relocations	(7 532 329)
- Cessions à la valeur résiduelle	(107 049)
- Cessions anticipées	(10 754 938)
<u>Solde au 31 décembre 2015</u>	<u>426 540 583</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	9 656 514	7 177 404
Inférieur à 1 mois	4 318 048	3 033 963
Entre 1 à 3 mois	3 206 666	1 830 908
Entre 3 et 6 mois	808 254	507 502
Entre 6 mois et 1 année	365 010	594 670
Supérieur à 1 année	958 536	1 210 359
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 564 062	8 759 752
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>20 220 576</u>	<u>15 937 156</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	357 984 328	49 818 857	1 211 351	531 515	12 170 971	421 717 022
Impayés	1 562 247	6 131 734	267 519	543 457	11 715 619	20 220 576
Contrats en instance de mise en force	4 600 759	222 803	-	-	-	4 823 562
CREANCES LEASING	364 147 334	56 173 394	1 478 870	1 074 972	23 886 589	446 761 159
Avances reçues (*)	(4 894 417)	(911)	(663)	(2 548)	(780 765)	(5 679 303)
ENCOURS GLOBAL	359 252 917	56 172 482	1 478 208	1 072 425	23 105 824	441 081 856
ENGAGEMENTS HORS BILAN	34 384 912	3 563 303	-	-	-	37 948 215
TOTAL ENGAGEMENTS	393 637 829	59 735 785	1 478 208	1 072 425	23 105 824	479 030 071
Produits réservés	-	-	(27 533)	(29 774)	(1 046 513)	(1 103 820)
Provisions sur encours financiers	-	-	(8 358)	(2 272)	(7 730 365)	(7 740 995)
Provisions sur impayés	-	-	(36 646)	(208 422)	(10 051 988)	(10 297 056)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(35 312)	(35 312)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(72 537)	(240 468)	(18 864 178)	(19 177 182)
ENGAGEMENTS NETS	393 637 829	59 735 785	1 405 671	831 957	4 241 646	459 852 889
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,31%	0,22%	4,82%	
			5,36%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2014			6,20%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			4,91%	22,42%	81,64%	
			74,75%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2014			70,79%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Actions cotées	1 656 321	1 380 321
- Titres SICAV	1 057 899	-
Total brut	<u>2 714 220</u>	<u>1 380 321</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(307 480)	(123 538)
Total net	<u>2 406 741</u>	<u>1 256 783</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 412	(153 988)	0,046%
SAH	38 500	1,000	7,792	250 002	-	0,105%
TUNIS RE	10 000	5,000	10,090	100 900	(13 357)	0,067%
TUNIS RE NS 2015	3 333	7,800	7,800	25 997	-	0,067%
Tawasool	272 728	1,000	1,100	300 001	(92 463)	0,253%
Délice Holding	34 247	10,000	14,600	500 006	(47 672)	0,062%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	-	0,104%
Total				1 656 321	(307 480)	

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Titres mis en équivalence	6 791 609	5 412 250
- Avances sur acquisitions de titres	586 666	-
- Titres immobilisés	81 112	81 112
Total	<u>7 459 387</u>	<u>5 493 362</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2015 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Résultat des opérations inter-groupe	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	517 089	239 849	(10 525)	2 946 413	26,56%
- Société Eclair Prym	600 000	375 750	-	48 252	1 024 003	24,00%
- Société NIDA	2 606 011	117 437	-	97 746	2 821 194	19,74%
	<u>5 406 011</u>	<u>1 010 276</u>	<u>239 849</u>	<u>135 473</u>	<u>6 791 609</u>	

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2015 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
Total					<u>81 112</u>	

Note 9: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions et mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	322 867	17 075	33 482	-	373 424	279 770	34 315	-	314 085	-	59 339
Logiciels en cours		25 957	7 525	(33 482)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles		348 824	24 600	-	-	373 424	279 770	34 315	-	314 085	-	59 339
Terrain	-	357 281	5 073 010	-	-	5 430 290	-	-	-	-	-	5 430 290
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	529 729	131 526	-	661 255	-	1 969 271
Matériel de transport	20,0%	5 717 198	3 420 527	-	1 072 223	8 065 501	1 783 717	1 230 403	627 079	2 387 041	16 281	5 662 179
Equipements de bureau	10,0%	597 677	47 830	-	-	645 508	359 842	53 871	-	413 713	-	231 795
Matériel informatique	33,3%	371 659	46 689	-	-	418 348	283 646	49 279	-	332 925	-	85 423
Installations générales	10,0%	589 057	3 439	15 318	-	607 815	246 246	64 821	-	311 066	-	296 748
Autres matériels	10,0%	45 887	-	-	-	45 887	29 545	3 292	-	32 837	-	13 049
Immobilisations en cours		190 700	609 599	(15 318)	-	784 982	-	-	-	-	-	784 982
Total des immobilisations corporelles		10 749 985	9 201 094	-	1 072 223	18 878 857	3 232 725	1 533 192	627 079	4 138 838	266 281	14 473 737
TOTAUX		11 098 810	9 225 694	-	1 072 223	19 252 281	3 512 495	1 567 508	627 079	4 452 924	266 281	14 533 076

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : Actifs d'impôts différés

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Actif d'impôt différé, AMLCAR LLD	291 886	327 348
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>291 886</u>	<u>327 348</u>

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Clients Amilcar LLD	178 943	492 489
- Charges reportées	1 034 005	819 845
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	111 455
- Prêts au personnel	1 057 464	868 612
- Personnel, avances et acomptes	21 781	24 977
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	46 843	20 240
- Etat, crédit de TVA	2 825 963	59 779
- Etat, compte d'attente TVA	279 512	458 850
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	118 054
- Produits à recevoir des tiers	443 305	409 206
- Débiteurs divers	37 884	37 063
- Compte d'attente	5 931	5 931
- Charges constatées d'avances	3 482	-
- Fonds de roulement	41 726	76 153
- Stocks de pièces de rechanges	8 475	4 779
<u>Total brut</u>	<u>6 242 019</u>	<u>3 545 933</u>
A déduire :		
- Provisions	(107 362)	(281 180)
<u>Montant net</u>	<u>6 134 657</u>	<u>3 264 752</u>

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques, découverts	1 254 018	2 365 934
<u>Total</u>	<u>1 254 018</u>	<u>2 365 934</u>

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	5 679 303	4 580 936
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>5 685 303</u>	<u>4 586 936</u>

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques locales	117 593 952	86 713 385
- Banques étrangères	17 996 434	5 996 434
- Emprunts obligataires	128 284 000	100 080 000
- Billets de trésorerie	1 000 000	48 150 000
- Certificats de dépôts	45 000 000	-
- Certificats de leasing	49 500 000	44 150 000
<u>Total emprunts</u>	<u>359 374 386</u>	<u>285 089 820</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	830 250	690 917
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	211 122	36 951
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 402 035	3 329 428
- Intérêts courus sur certificats de leasing	678 853	617 068
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	-	(502 241)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(468 623)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 653 636</u>	<u>4 172 123</u>
<u>Total</u>	<u>365 028 023</u>	<u>289 261 943</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	35 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	30 000 000	110 000 000	(105 000 000)	35 000 000	-	35 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	52 000 000	(52 000 000)	13 000 000	-	13 000 000
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	-	-	-	-	-	-
Certificats de Leasing ATTAKAFULIA	1 500 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	1 500 000	4 300 000	(3 950 000)	1 500 000	-	1 500 000
<u>Sous-total</u>			44 150 000	166 300 000	(160 950 000)	49 500 000	-	49 500 000
Billets de Trésorerie à court terme	1 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	48 150 000	139 650 000	(186 800 000)	1 000 000	-	1 000 000
Certificats de dépôt	45 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	139 300 000	(94 300 000)	45 000 000	-	45 000 000
<u>Sous-total</u>			48 150 000	278 950 000	(281 100 000)	46 000 000	-	46 000 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			92 300 000	445 250 000	(442 050 000)	95 500 000	-	95 500 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	12 000 000	-	(4 000 000)	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	16 000 000	-	(4 000 000)	12 000 000	8 000 000	4 000 000
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	30 000 000	-	(3 356 000)	26 644 000	23 288 000	3 356 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	30 080 000	-	(3 440 000)	26 640 000	23 200 000	3 440 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	30 000 000	-	30 000 000	27 760 000	2 240 000
HL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	25 000 000	-	25 000 000	23 897 000	1 103 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			100 080 000	55 000 000	(26 796 000)	128 284 000	110 145 000	18 139 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	5 996 434	-	-	5 996 434	5 639 546	356 888
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	-	12 000 000	-	12 000 000	12 000 000	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			5 996 434	12 000 000	-	17 996 434	17 639 546	356 888

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
B.T.L 6 MDT (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	300 000	-	(300 000)	-	-	-
B.I.A.T 5 MDT(2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	250 000	-	(250 000)	-	-	-
B.I.A.T 2,5 (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	125 000	-	(125 000)	-	-	-
B.I.A.T 2,5 (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	125 000	-	(125 000)	-	-	-
AMEN BANK 5MDT (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	750 000	-	(750 000)	-	-	-
B.I.A.T 1 MDT (2010)	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	166 330	-	(166 330)	-	-	-
B.I.A.T 4 MDT(2010)	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	718 546	-	(718 546)	-	-	-
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	691 191	-	(548 092)	143 100	-	143 100
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	415 578	-	(329 540)	86 039	-	86 039
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	600 000	-	(400 000)	200 000	-	200 000
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	310 245	-	(243 119)	67 126	-	67 126
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 750 000	-	(1 000 000)	750 000	-	750 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 943 123	-	(1 082 415)	860 708	-	860 708
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 000 000	-	(1 000 000)	1 000 000	-	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	3 748 428	-	(1 435 754)	2 312 674	793 420	1 519 255
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 350 000	-	(600 000)	750 000	150 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	947 369	-	(421 053)	526 316	105 263	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	900 000	-	(300 000)	600 000	300 000	300 000
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 260 880	-	(1 100 961)	1 159 918	-	1 159 918
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 431 575	-	(697 398)	734 176	-	734 176
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	953 576	-	(462 169)	491 407	-	491 407
BIAT(2) 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	999 753	-	(488 712)	511 041	-	511 041
BIAT(3) 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	1 063 538	-	(514 948)	548 589	-	548 589
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	264 999	-	(128 446)	136 553	-	136 553
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 200 000	-	(400 000)	800 000	400 000	400 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 750 000	-	(1 000 000)	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 437 517	-	(1 160 320)	3 277 197	2 035 000	1 242 197
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 500 000	-	(400 000)	1 100 000	700 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 656 377	-	(1 230 384)	2 425 993	1 362 765	1 063 228
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2015)	4 133 766	-	(928 481)	3 205 284	2 210 083	995 201
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2014-2015)	428 571	-	(428 571)	-	-	-
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	2 482 659	-	(555 717)	1 926 942	1 330 003	596 939
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 896 444	-	(937 318)	2 959 126	1 951 615	1 007 511
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	750 000	-	(750 000)	-	-	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT 1.5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2015)	750 000	-	(750 000)	-	-	-
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 550 000	-	(600 000)	1 950 000	1 350 000	600 000
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 700 000	-	(400 000)	1 300 000	900 000	400 000
AMENBANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	4 580 531	-	(1 120 870)	3 459 661	2 484 224	975 437
AMENBANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 897 036	-	(574 073)	1 322 963	823 450	499 513
AMENBANK 2 MDT (2014-2)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 782 383	-	(462 082)	1 320 301	822 210	498 091
AMENBANK 2 MDT (2014-3)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 901 929	-	(455 747)	1 446 182	954 919	491 262
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 425 000	-	(300 000)	1 125 000	825 000	300 000
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 425 000	-	(300 000)	1 125 000	825 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 361 111	-	(555 556)	1 805 555	1 250 000	555 556
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	5 000 000	-	(853 672)	4 146 328	3 227 439	918 889
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	4 789 930	-	(878 615)	3 911 315	2 967 989	943 326
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 500 000	-	(300 000)	1 200 000	900 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014-2)	2 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	2 500 000	-	(588 235)	1 911 765	1 323 529	588 235
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	-	5 000 000	(714 286)	4 285 714	3 571 429	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	5 000 000	(750 000)	4 250 000	3 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	5 000 000	(750 000)	4 250 000	3 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-2)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2018)	-	5 000 000	(770 477)	4 229 523	2 630 446	1 599 077
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	3 000 000	(300 000)	2 700 000	2 100 000	600 000
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	2 000 000	(111 111)	1 888 889	1 444 444	444 444
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	4 000 000	(222 222)	3 777 778	2 888 889	888 889
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	2 000 000	(84 212)	1 915 788	1 567 028	348 760
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	822 957	177 043
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	823 035	176 965
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK 1MDT (2015-4)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	820 911	179 089
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 200 000	300 000
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 636 264	363 736
CITIBANK 10.5 MDT	10 500 000	Crédit relais	-	10 500 000	(3 500 000)	7 000 000	-	7 000 000
CITIBANK 15 MDT	15 000 000	Crédit relais	-	15 000 000	(6 000 000)	9 000 000	-	9 000 000
CITIBANK 8 MDT	8 000 000	Crédit relais	-	8 000 000	(4 000 000)	4 000 000	-	4 000 000
BIAT 5 MDT	5 000 000	En bloc 2015	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-
<u>Total des crédits des banques locaux</u>			86 713 385	84 000 000	(53 119 433)	117 593 952	64 147 311	53 446 641
<u>Total général</u>			285 089 820	596 250 000	(521 965 433)	359 374 386	191 931 857	167 442 529

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	235 378	155 728
<u>Sous total</u>	<u>235 378</u>	<u>155 728</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	3 850 749	33 661
- Fournisseurs, retenue de garantie	-	13 808
<u>Sous total</u>	<u>3 850 749</u>	<u>47 470</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	1 216 523	747 205
- Effets à payer	30 521 551	21 935 711
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>31 745 904</u>	<u>22 690 746</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>35 832 031</u>	<u>22 893 943</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Clients, avances et acomptes	-	48 236
- Personnel, rémunérations dues	2 156	-
- Personnel, provisions pour congés payés	100 174	71 508
- Personnel, autres charges à payer	300 000	200 000
- Etat, retenues sur salaires	90 544	88 587
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	467 430	393 904
- Etat, retenues sur TVA	8 201	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	57 202	27 974
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	60 000	20 610
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	383 764	207 611
- Etat, autres impôts et taxes à payer	88 710	165 211
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	2 772	2 030
- Etat, TVA à payer	-	31 539
- Etat, Redevance de compensation	27 042	58 731
- CNSS	217 956	207 692
- CAVIS	26 782	22 948
et autres charges	15 304	15 268
- Crédoeurs divers	108 444	78 498
- Prestataires Assurances	292 420	724 796
- Diverses Charges à payer	585 804	340 618
- Produits constatés d'avance	-	588
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	7 670	17 500
- Provisions pour risques et charges	70 176	70 176
<u>Total</u>	<u>2 912 550</u>	<u>2 794 026</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD</i>		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	(4 422)	(4 252)
- Dans le résultat	894	(171)
<u>Total</u>	<u>6 971</u>	<u>6 078</u>

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Capital social	(A)	28 700 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	1 163 016	902 529
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979
- Primes d'émission		8 830 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(1 292)	(1 199 602)
- Complément d'apport		12 529	-
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		1 010 276	709 850
- Dividendes reçus des filiales		161 728	64 162
- Résultats reportés		2 418 189	1 582 500
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>45 782 426</u>	<u>43 077 419</u>
Résultat net des sociétés intégrés		4 580 360	3 081 486
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		135 473	425 418
Part revenant aux intérêts minoritaires		(894)	171
Résultat consolidé de l'exercice		<u>4 714 939</u>	<u>3 507 075</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	<u>50 497 365</u>	<u>46 584 494</u>
Nombre d'actions (2)		5 660 072	5 710 418
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,833	0,614

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 26 Août 2014, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2014, soit 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2014	160 790	1 199 602
Achats de la période	64 787	509 293
Cession de la période	(225 421)	(1 720 132)
Complément d'apport		12 529
Solde au 31 décembre 2015	156	1 292

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2015, 0,003% du capital social.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	369 275	90 520	-	-	1 088 185	2 730 217	45 998 368
Affectations approuvées par l'A.G.O du 09 juin 2014		200 337			332 522	(90 520)			2 477 885	(2 920 224)	-
Affectations des résultats des filiales					24 955	50 829			(265 792)	190 007	-
Effet de l'évolution du périmètre de consolidation					3 424	13 333					16 757
Effet de variation du % d'intérêts									4 252		4 252
Modification comptable affectant les résultats des filiales					(17 397)						(17 397)
Autres					(2 929)				(30)		(2 959)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013									(1 722 000)		(1 722 000)
Rachat d'actions propres							(1 199 602)				(1 199 602)
Résultat de l'exercice 2014										3 507 075	3 507 075
Solde au 31 décembre 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	709 850	64 162	(1 199 602)	-	1 582 500	3 507 075	46 584 494
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 Mai 2015		260 487			40 643	(64 162)			2 848 596	(3 085 564)	-
Affectations des résultats des filiales					259 783	161 728				(421 511)	-
Autres									(3 907)		(3 907)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014									(2 009 000)		(2 009 000)
Rachat d'actions propres							(509 293)				(509 293)
Cession d'actions propres							1 707 603	12 529			1 720 132
Résultat de l'exercice 2015										4 714 939	4 714 939
Solde au 31 décembre 2015	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	1 010 276	161 728	(1 292)	12 529	2 418 189	4 714 939	50 497 365

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts de leasing	37 190 990	29 786 191
- Intérêts de retard	665 544	725 719
- Prélouer	104 186	88 884
- Frais de dossier	409 264	333 620
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	324 501	306 950
- Frais de rejet	518 131	373 442
- Commissions d'assurance	148 456	149 565
Total des produits	<u>39 361 071</u>	<u>31 764 371</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	152 370	269 929
Intérêts de retard antérieurs	10 719	9 826
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(235 067)	(207 514)
Intérêts de retard	(10 614)	(14 719)
Variation des produits réservés	<u>(82 591)</u>	<u>57 522</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>39 278 480</u>	<u>31 821 894</u>

NOTE 20 : Revenu des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Location courte durée	-	38 705
- Location longue durée	2 093 041	1 403 668
- Plus values de cession du matériel de transport	202 098	124 269
- Moins values de cession du matériel de transport	(45 779)	(3 871)
Total	<u>2 249 360</u>	<u>1 562 770</u>

NOTE 21 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	8 801 638	6 091 798
- Intérêts des crédits des banques locales	7 121 956	5 951 290
- Intérêts des crédits des banques étrangères	457 203	258 907
- Intérêts des autres opérations de financement	6 672 473	6 162 354
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	376 338	296 001
Total des charges financières des emprunts	<u>23 429 607</u>	<u>18 760 351</u>
- Intérêts des comptes courants	186 101	212 826
- Autres charges financières	56 480	92 802
Total des autres charges financières	<u>242 581</u>	<u>305 628</u>
Total général	<u>23 672 189</u>	<u>19 065 980</u>

NOTE 22 : Coût des opérations de location longue durée

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux amortissements du parc automobile	1 083 662	801 156
- Achats de pièces de rechange	119 671	86 820
- Primes d'assurances	243 355	192 088
- Remboursement assurances	(103 539)	(129 265)
- Entretiens	132 699	91 905
- Vignettes	63 049	51 261
<u>Total</u>	<u>1 538 899</u>	<u>1 093 966</u>

NOTE 23 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dividendes	44 224	14 094
- Plus values sur cession des actions	-	225
- Plus values sur cession des titres SICAV	12 572	-
- Revenus des comptes créditeurs	62 215	47 016
- Revenus des certificats de dépôt	125 947	6 553
- Revenus des comptes courants associés	-	(568)
- Plus values latentes sur titres SICAV	9 861	-
- Jetons de présences reçus des filiales	600	-
<u>Total</u>	<u>255 419</u>	<u>67 320</u>

NOTE 24 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Produits locatifs	27 452	26 145
- Autres	30 411	11 343
<u>Total</u>	<u>57 864</u>	<u>37 488</u>

NOTE 25 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Salaires et complément de salaires	3 775 980	3 328 566
- Cotisations de sécurité sociales	622 849	563 572
- Autres charges sociales	303 265	234 586
<u>Total</u>	<u>4 702 094</u>	<u>4 126 723</u>

NOTE 26 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	34 315	32 726
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	449 530	433 424
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	130 956	162 956
<u>Total</u>	<u>614 801</u>	<u>629 106</u>

NOTE 27 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Achat de matières et fournitures	418 194	422 954
<u>Total des achats</u>	<u>418 194</u>	<u>422 954</u>
- Locations	219 457	175 931
- Entretien et réparations	63 547	48 006
- Primes d'assurances	95 665	86 371
- Etudes, recherches et services extérieurs	-	782
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>378 668</u>	<u>311 089</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	332 127	349 175
- Publicités, publications, relations publiques	228 124	161 210
- Déplacements, missions et réceptions	250 940	266 090
- Frais postaux et de télécommunications	202 316	195 340
- Services bancaires et assimilés	269 739	265 982
- Autres	166 791	165 851
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 450 037</u>	<u>1 403 648</u>
- Jetons de présence	45 000	44 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	12 500
- Rémunération du Comité de risques	12 500	12 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>70 000</u>	<u>69 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	110 373	100 329
- T.C.L	94 261	74 957
- Droits d'enregistrement et de timbres	106 509	163 288
- Contribution conjoncturelle	-	61 744
- Autres impôts et taxes	10 571	12 079
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>321 714</u>	<u>412 397</u>
<u>Total général</u>	<u>2 638 614</u>	<u>2 619 089</u>

NOTE 28 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 198 239	3 026 788
- Dotations aux provisions collectives	500 000	200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(872 083)	(1 341 704)
- Reprises de provisions additionnelles	(47 858)	-
- Créances radiées	-	1 651 699
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(1 544 045)
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	-	(107 654)
<u>Total</u>	<u>2 778 299</u>	<u>1 885 084</u>

NOTE 29 : Dotations nettes aux autres provisions

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations	8 810	9 523
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	65 109	33 674
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	183 942	118 888
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	-	70 176
- Reprises sur provisions sur autres actifs	(238 928)	(15 769)
- Reprise sur provision immobilisations	(2 052)	-
<u>Total</u>	<u>16 882</u>	<u>216 492</u>

NOTE 30 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Prise en charge de retenues à la source	-	40 115
- Radiation des créances	237 251	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	27
- Pénalités de retard	1 272	8 684
- Autres pertes ordinaires	640	8 404
Total	<u>239 163</u>	<u>57 231</u>

NOTE 31 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	79 600	59 717
- Ecart d'acquisition	-	40 643
- Autres gains sur éléments exceptionnels	31 175	11 734
Total	<u>110 775</u>	<u>112 094</u>

NOTE 32 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 461.216.261 dinars et un résultat consolidé bénéficiaire de 4.714.939 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 27 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Mustapha MEDHIOUB